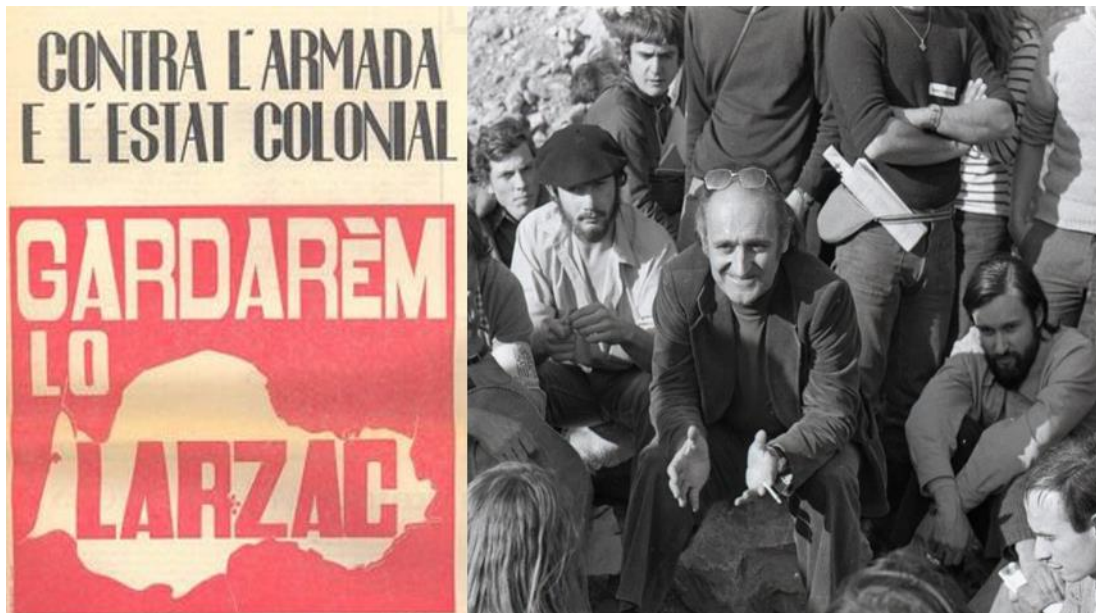


POUR LE FÉDÉRALISME



Robert Lafont au Larzac dans les années 1970, source *Midi Libre* ; affiche en occitan pour la lutte pour le Larzac dans les mêmes années.

Focus : Comment établir (enfin) la paix entre Israël et la Palestine

Attentat sordide le 7 octobre avec prise d'otages en Israël qui allume la mèche d'une nouvelle guerre. Ils l'appellent guerre du Sikkout ... elle n'est qu'une nouvelle étape dans une guerre qui n'a jamais fini depuis plus de 70 ans. Face à l'horreur, des civils qui sont, toujours, les premières victimes de la violence. Des penseurs s'interrogent, ouvrent des fenêtres pour essayer de sortir de la sidération.

Féd'actualité : l'Europe embourbée dans son présent et son unanimité

Les élections européennes arrivent le 9 juin 2024. Dans le même temps, le Parlement européen a mis sur la table une proposition de réforme des traités transmise au Conseil juste avant Noël. À croire qu'il milite pour cette réforme, Viktor Orban a marchandé la perspective d'accueillir l'Ukraine et la Moldavie dans un Conseil condamné à l'unanimité. Encore des articles pour prendre du recul sur le moment européen que nous vivons.

Théorie du fédéralisme : l'Occitanisme selon Robert Lafont

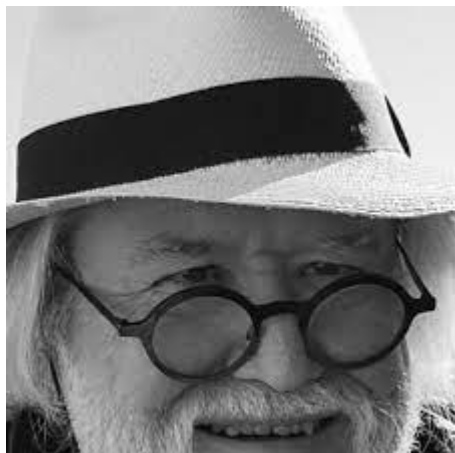
L'occitanisme n'est pas qu'un mouvement culturel demandant la reconnaissance d'une langue et d'une culture, il est aussi une conception politique du monde, une dénonciation du colonialisme intérieur et un mouvement politique qui a allié ses revendications à celles des mouvements sociaux comme dans le Larzac.

Sommaire

Sommaire	2
Cinquantenaire et mise en ligne de la revue.....	4
Éditorial	5
Le « billet d'humeur ».....	6
Qu'avons-nous appris de 80 ans de militantisme fédéraliste ?	6
Il y a « 30 » ans	8
Focus : Comment établir (enfin) la paix en Israël et en Palestine ?	9
Statement on Behalf of Israel-based Progressives and Peace Activists	9
Regarding Debates over Recent Events in Our Region	9
Gaza : « briser le cercle vicieux de la violence » (Josep Borrell)	10
Transformons Israël en un État fédéral unique	11
Israeli Democracy Is Fighting for Its Life	14
Fed'actualités : L'Europe embourbée dans son présent et son unanimité	15
Le fédéralisme à l'envers	15
L'Europe face aux États-nations.....	17
Il faut réformer l'Union européenne	19
Élections européennes 2024 : pour une Europe plus démocratique, plus efficace et plus unie, nous voulons une campagne à la hauteur des enjeux !	21
Lettre ouverte de l'UEF à la Secrétaire d'État à l'Europe.....	22
Vers une Europe plus forte et plus démocratique : l'UEF-France demande à l'État français de soutenir le Parlement européen	22
Towards the 2024 Vote: the European Power Struggle Has Begun	23
Édito du Manifeste commun du Mouvement européen, des Jeunes Européens et de l'Union des fédéralistes européens pour les élections du 9 juin 2024	25
Théorie du fédéralisme : L'occitanisme politique selon Robert Lafont	26
L'action et l'actualité politique de Robert Lafont	26
Robert Lafont :	31
« l'Occitània » et l'idée fédérale, en Europe et dans le monde.....	31
Féd'actualités : Le tour du monde des fédéralistes	33
Première partie : régionalismes, langues régionales et autonomie, toujours un combat	33
Médias et dialectes alsaciens : les grands paradoxes	33
Outre-mer : l'autonomie pour quoi faire ?	34
La Nouvelle-Calédonie : complexe et unique	36
Deuxième partie : Medley de nos sujets fédéralistes, certains avancent, d'autres reculent	38
La Suisse au diapason	38

« Oublier Camus » ou le relire vraiment ?.....	42
No Voice to Government for Australia's First Nations Peoples.....	43
Afghan Refugees in Pakistan Expelled: International Action Needed.....	46
Hommage à Hevrin Khalaf avec Amitiés Kurdes à Lyon.....	48
Fédé'femmes :.....	51
Rosika Schwimmer_Féministe et pacifiste,co-fondatrice de la première campagne pour un gouvernement mondial	51
Fédéralisme, lutte et adaptation au dérèglement climatique.....	55
Ouverture de la COP 28 à Dubaï : quels enjeux pour l'Europe ?.....	55
La stratégie du Mouvement Fédéraliste Mondial (WFM) pour une gouvernance environnementale globale	56
Le regard historique de Robert Belot	57
Le podcast de Robert Belot : HistEuropa	57
Mon p'tit doigt Fédéchoses.....	57
La règle de l'unanimité est-elle du théâtre ?.....	57
In mémoriam	58
Toni Negri, l'au-delà de Marx à l'épreuve de la politique.....	58
Actualité du réseau	60
Dialogue européen, Répondre aux attentes des citoyens	60
Bibliographie et bibliothèque fédéraliste	61
Bernard Lesfargues, <i>Zo sabiatz pas ? - Vous ne le saviez pas ?</i>	61
<i>Zo sabiatz pas ?</i> Recension.....	61
<i>Nonostante Bruxelles</i> , nouveau roman d'Alessandro Bresolin	63
Hilda Monte, la fédéraliste assassinée.....	64
Alain Réguillon, <i>60^{ème} anniversaire du Traité de l'Elysée</i>	66
Nouvelles publications.....	67
Robert Belot, <i>Henri Frenay au Général de Gaulle, Lettres et rapports sur la Résistance et l'Europe (1942-1953)</i>	67
Nouvelle édition : <i>Albert Camus, l'Union des différences</i> , d'Alessandro Bresolin.....	67
S'abonner à Fédéchoses et adhérer à Presse fédéraliste	68

Cinquantenaire et mise en ligne de la revue



Le Bulletin *Fédéchoses*, fondé début 1973 par un groupe de jeunes du Mouvement fédéraliste européen de Lyon et Paris dans le but d'accompagner la refondation d'une JEF France et de la JEF Europe réunifiées, a cinquante ans.

Il est devenu après quelques années une revue trimestrielle qui a fêté ses 50 ans en 2023.

La revue, aujourd'hui nommée ***Pour le fédéralisme - Fédéchoses*** a profondément évolué depuis ses premiers numéros et ses premières années de publication.

Elle est depuis 1978 éditée par une association éditoriale, Presse fédéraliste, fondée à Lyon en 1978 pour donner un cadre légal à la revue puis à quelques brochures ou suppléments épars. Presse fédéraliste a également beaucoup évolué dans le temps et fêtera son cinquantenaire en 2028.

Le numéro 200 de *Pour le fédéralisme - Fédéchoses* est en préparation et paraîtra fin mars 2024.

En attendant, nous remercions nos ami.es Jean-Marc Ferrero, qui il y a quinze années avait pris le temps de scanner bénévolement les numéros 1 à 138 (n° 4, 34^e année, décembre 2007) de la revue, Valéry-Xavier Lentz qui a l'année suivante construit notre site internet www.pressefederliste.eu, et Chloé Fabre qui a pris en main, rajeuni et modernisé la maquette de la revue à partir de notre numéro 176 (n° 3, 44^e année, septembre 2017), tout en rejoignant notre secrétariat de rédaction, suivie tout récemment de Théo Boucart, ancien rédacteur en chef du Taurillon, magazine en ligne des Jeunes Européens France section française de la JEF Europe. Ces précisions pour illustrer que notre revue sait rester fidèle à ses partenaires, au nombre desquels l'UEF (France et Europe) et le World Federalist Movement sans leur être inféodée.

Notre cinquantenaire est l'occasion choisie pour la mise en ligne de la collection intégrale de la revue sur www.pressefederliste.eu, mise en ligne devant être suivi de celles d'autres de nos archives.

Nous avons à cette occasion, le plaisir, grâce à l'aimable autorisation des Éditions Peter Lang, signée de M Thierry Waser, Responsable éditorial, le 26 octobre 2023, de publier intégralement sur notre site un article de Jean-Francis Billion, « Fédéchoses – pour le fédéralisme », à condition de référer à l'édition originale, à savoir,

« J.-F. Billion, « Fédéchoses-Pour le fédéralisme »,
in D. Pasquinucci, D. Preda et L. Tosi, *Communicating Europe. Journals and European Integration 1949-1979*.
Berne : Peter Lang, 2013, p. 413-436.

Ce texte étant celui de l'une des deux communications de l'auteur à un Colloque tenu aux Universités de Pérouse et d'Assise sur le même thème du 2 au 4 mai 2013.

Ce texte retrace le contexte de la fondation de *Fédéchoses* et ses premières années de publication. Il nous permet également de rappeler la mémoire de nos amis disparus et ayant été étroitement associés à cette aventure : Claude Bouchet, Bernard Dolet, Francesco Rossolillo, Albert M. Gordiani, Michel Morin, Jean-Luc Prevel, Bernard Lesfargues, Jean-Pierre Gouzy et Alain Malégarie.

Jean-Francis Billion
Fondateur de Fédéchoses, président de Presse fédéraliste
Historien à ses heures perdues

English version

On December 20th 2023, a few hours before the longest night of the year, the National Assembly voted in favour of the Asylum and Migration Act. After a series of legislative twists and turns, mobilisations of organisations in the press with various articles, a motion to reject the bill was passed by the government's opponents (the first vote to bring together opponents from the left to the far right), and a joint committee using the Senate's text as a starting point. It was this series of events that attracted more attention than the content of this scurrilous law.

Because that's what it is: a law enshrining ideas and proposals of the far right. The law enshrines the principle of national preference, which has been in place for several years now (employers already have to justify to the prefecture that they cannot find a European employee before taking on a person whose job qualifies them for a work permit).

The far right is waging a cultural battle, in France, in Europe and around the world. National preference is one of the spearheads of this battle, whether for employees or vegetables (eating French food). Nationalism permeates this thinking. Human rights thinking, which considers that every human being is born and remains equal in rights and dignity, does not even scratch the surface of their profoundly domineering and racist ideology.

We would like to emphasise that the political federalism we promote in this magazine is the heir to the action and thinking of anti-fascist activists. Resistance fighters who made their fight against fascism the basis for building a world of peace, a world in which respect for fundamental rights is one of the cornerstones of the rule of law. Our fight against national-populism covers all these dimensions.

Other papers will surely explain how French hypercentralism led to the adoption of this bill, which was finally drafted by a small consortium of 14 people. The fact that several presidents of Département have indicated that they will continue to allocate personalised autonomy assistance (APA) without applying the law that has been passed, shows how this muddle is politically and technically unworkable for local authorities.

We need to be aware and make people aware that the hypercentralism of our Republic makes us absolutely vulnerable to the rise of hate speeches and rejection of others. Unlike in the United States or Brazil, we have no barriers, no checks and balances to resist the battle - which is not just cultural - that the far right is winning in France, Europe and the rest of the world.

This issue, the last of our fiftieth anniversary year, once again shows us another way to arm ourselves. We repeat here: diversity is wealth. Federalism is what can still guarantee our European and global security.

Version française

Le 20 décembre 2023, à quelques heures de la nuit la plus longue, l'Assemblée nationale vote en faveur de la loi Asile et migration. Après des périples législatifs, une mobilisation des associations dans la presse avec différentes tribunes, une motion de rejet votée par les oppositions au gouvernement (le premier vote regroupant les oppositions de la gauche à l'extrême-droite), une commission mixte paritaire repartant du texte du Sénat. Une série à rebondissements qui a plus fait parler d'elle que le contenu de cette loi scélérate.

Car c'est bien de cela dont il s'agit : une loi consacrant des idées et des propositions de l'extrême-droite. La loi entérine le principe de la préférence nationale, qui court depuis quelques années déjà (les employeurs doivent déjà justifier auprès de la préfecture qu'ils ne trouvent pas un salarié européen avant d'embaucher une personne à qui l'emploi permet d'obtenir un permis de travail).

L'extrême-droite mène une bataille culturelle, en France, en Europe et dans le monde. La préférence nationale est un des fers de lance de cette bataille qu'il s'agisse de salariés ou de légumes (le manger-français). Le nationalisme irrigue cette pensée. La pensée des droits de l'Homme, celle qui considère que chaque être humain naît et demeure égal en droit et en dignité n'effleure même pas leur idéologie profondément dominatrice et raciste.

Nous tenons à rappeler et souligner que le fédéralisme politique que nous portons dans cette revue est l'héritier de l'action et de la pensée de militants antifascistes. De Résistants et de Résistantes qui ont fait de leur combat contre le fascisme le ferment de la construction d'un monde de paix, d'un monde où le respect des droits fondamentaux est l'un des points d'appui de l'État de droit. Notre combat contre le national-populisme, de droite, et même, hélas, de gauche, recouvre toutes ces dimensions.

D'autres prises de positions expliciteront sûrement comment l'hypercentralisme français a conduit à l'adoption de cette proposition de loi, finalement rédigée par un petit consortium de 14 personnes. Le fait que plusieurs présidents de Département indiquent qu'ils continueront à attribuer l'aide personnalisée à l'autonomie (APA) sans appliquer la loi votée, montre comment cet embrouillamini est inapplicable politiquement et techniquement pour les collectivités locales. Nous devons prendre conscience et faire prendre conscience que l'hypercentralisme de notre République nous rend absolument vulnérables face à la montée des discours de haine et de rejet de l'autre. Contrairement aux États-Unis ou au Brésil, nous n'avons aucune barrière, aucun contre-pouvoir pour résister face à la bataille, qui n'est pas que culturelle, que l'extrême-droite est en train de gagner, en France, en Europe et dans le Monde.

Ce numéro, le dernier de notre cinquantième anniversaire, montre une fois de plus un autre chemin, pour s'armer, les unes et les autres. Nous le répétons ici, la diversité est une richesse. Le fédéralisme ce qui peut, encore, assurer notre sécurité européenne et mondiale.

Pour le fédéralisme – Fédéchoses

Qu'avons-nous appris de 80 ans de militantisme fédéraliste ?

Théo Boucart

Ancien co-rédacteur en chef du *Taurillon*, Membre du comité de rédaction de *Fédéchoses*



Le numéro 199 de *Fédéchoses* clôt cette année 2023, 80^{ème} anniversaire de la fondation du *Movimento Federalista Europeo*, l'une des principales organisations fédéralistes impliquées dans la fondation de l'UEF en 1946. Depuis lors, le militantisme fédéraliste connut une multitude de contextes, d'espoirs et de déceptions, de divisions et de retrouvailles. Les élections européennes de juin 2024 approchant, que peut nous enseigner cette riche histoire ?

Ce que nous avons voulu : une Europe démocratique, fédérale, et brisant la « crise de la civilisation européenne » et la « malédiction des États-nations »

Comme une fois tous les cinq ans, les questions européennes sont (un peu plus) mises sur le devant de la scène lors de la campagne pour les élections européennes, tenues en juin prochain. En raison du caractère très national et nationaliste du débat, c'est une occasion qu'il faut saisir, en tant que militants fédéralistes, pour peser sur les débats et préparer une action coordonnée afin de faire évoluer vers ce que nous avons voulu, une Europe démocratique, fédérale, et brisant la « crise de la civilisation européenne » et la « malédiction des États-nations », comme disait Altiero Spinelli.

Les formules ne sont pas galvaudées, loin s'en faut. Nous n'en pouvons plus de lire chaque jour des analyses sur la nécessité de réformes de l'Union européenne dans un monde de plus en plus mondialisé et instable. Au-delà de ces vérités (qui restent, malgré tout, des évidences qui tiennent lieu désormais de lapalissades), il faut se poser la question du comment : comment faire pour créer une fédération européenne véritablement résiliente, sans attendre les gouvernements nationaux ?

Les récents avancements du rapport de la commission « Affaires constitutionnelles » (AFCO) sur la révision des Traités sont un motif d'espoir. Comme le déclara Domènec Ruiz Revesa, le président de l'UEF, celui-ci « donn[e] suite aux conclusions de la Conférence sur l'avenir de l'Europe et ouvre la voie à la convention de révision des traités ». Pour autant, l'intergouvernementalisme aura une voie prépondérante au chapitre dans la finalisation du processus. Seule une

participation indirecte des citoyens européens, par l'intermédiaire du Parlement européen, est établie. Depuis l'époque des bâtisseurs des années 1940 et 1950, les Fédéralistes européens ont construit leur stratégie de plaidoyer sur la participation du « peuple européen » (quand bien même cette notion fut source de débats intenses et de scissions au sein du mouvement). L'enjeu du scrutin électoral de 2024 sera de créer les conditions pour un frémissement populaire, en adaptant ce que nos prédécesseurs firent durant les dernières décennies.

Les Fédéralistes auraient pu perdre leur raison d'être après 1979. Il n'en est rien

L'histoire du militantisme fédéraliste européen est très riche et puise ses ressources dans de nombreux contextes, de la philosophie des Lumières aux mouvements de la Résistance, en passant par la littérature fédéraliste anglaise des années 1930 (qui inspira le Manifeste de Ventotene de 1941). La fondation de l'UEF en décembre 1946 se fit surtout sur une base constitutionnelle et révolutionnaire, selon la volonté d'Altiero Spinelli, et eut pour objectif de créer une Fédération européenne largement appuyée par l'opinion publique transnationale. Première échec en 1954 avec l'abandon des Communautés européennes de défense et politique. Le projet porté par Spinelli de « Congrès du Peuple Européen » entre 1957 et 1962 attira des centaines de milliers d'électeurs pour une constituante européenne, mais s'essouffla par la suite. Face à ce double désaveu constitutionnel et populaire, une scission entre les Fédéralistes advint à la veille de la signature des traités de Rome, entre 1956 et 1973. Durant cette période, les deux courants gradualistes et radicaux furent représentés respectivement par l'Action européenne fédéraliste (AEF) et le Mouvement fédéraliste européen supranational (MFEs), dans la continuité plus ou moins directe de l'UEF. La bataille autour de l'élection directe du Parlement européen, finalement actée en 1979, fit toutefois converger les deux organisations jusqu'à leur nouvelle fusion.

On pourrait se dire que cette échéance majeure pour la démocratie européenne eût pu faire effet de finalité pour le combat fédéraliste, toujours prompt à intégrer les citoyens et le(s) peuple(s) européens dans leurs actions. Il n'en fut pourtant rien. Les années 1980 montrèrent toute la détermination des militants, et en particulier de Spinelli, au crépuscule de son existence, pour renforcer l'intégration politique (via le « traité Spinelli », dont une version très édulcorée servit de base à l'Acte Unique) et économique (via l'Union économique et monétaire). Ces dernières décennies, la constituante européenne servit régulièrement de mot d'ordre pour les militants, dans une quête inlassable de changement de paradigme dans l'esprit des gens.



Patience et actions populaires depuis les années 1940

En effet, outre les actions de plaidoyer susmentionnées et couronnées de succès, le « frémissement populaire » palpable, concret et non théorique, sous forme de révolution à la *Spinelli* ou non, est une chose dont nous autres, Fédéralistes des années 2020, devons-nous inspirer.

Malgré le semi-échec du Congrès du peuple européen au tournant des années 1960, les principales têtes pensantes du fédéralisme persistèrent dans leur conviction que les citoyens, base de la démocratie dans son acception inspirée de Rousseau et Montesquieu, étaient la force vive qui devait pousser à un renoncement des États-nations d'une partie de leur souveraineté en faveur d'un nouveau pouvoir européen. De nombreuses manifestations eurent notamment lieu dans les années 1970 dans plusieurs villes européennes, rassemblant des dizaines de milliers de personnes. À l'occasion de la première session plénière du Parlement européen élu au suffrage universel direct en 1979, 5000 personnes se rassemblèrent à Strasbourg. À ce jour, la plus grande manifestation fédéraliste se tint à Milan lors de la négociation de ce qui allait donner l'Acte Unique : environ 100000 personnes.

Aujourd'hui, nous sommes très loin de ces chiffres. La Marche pour l'Europe organisée dans le cadre du très réussi Sommet de Strasbourg en mai 2022 rassembla environ 700 personnes. Désarroi citoyen ou nouvelles manières de militer, notamment sur les réseaux sociaux ? La question dépasse le cadre de ce

simple billet d'humeur, mais doit être une donnée essentielle de notre action. Dans tous les cas, il faut trouver un curieux équilibre : montrer l'urgence de la Fédération européenne, tout en faisant preuve de patience et d'abnégation dans le plaidoyer (il en va de notre crédibilité). Espérons que le temps et le contexte mondial puissent enfin jouer en notre faveur.

Les 80 années qui se sont écoulées depuis la fondation du MFE italien sont donc très riches en enseignements sur

Les principales têtes pensantes du fédéralisme persistèrent dans leur conviction que les citoyens, base de la démocratie dans son acception inspirée de Rousseau et Montesquieu, étaient la force vive qui devait pousser à un renoncement des États-nations d'une partie de leur souveraineté en faveur d'un nouveau pouvoir européen.

l'action fédéraliste. Malgré plusieurs actions populaires de grande ampleur, la fédéralisation de l'Europe est encore très partielle et nous n'avons pas réussi à saisir toutes les opportunités pour transformer radicalement l'Union européenne. Toutefois, si les moyens doivent évoluer pour s'adapter au contexte actuel, les principes restent les mêmes. Le fédéralisme est la seule solution pour assurer la paix et la prospérité à l'ère de l'instabilité et de l'anthropocène destructrice.

Dans cette rubrique nous publions des textes fédéralistes publiés dans notre revue, d'autres publications fédéralistes ou la presse professionnelle également, des articles nous paraissant en liaison avec nos intérêts du moment. Voici l'édito de Lucio Levi du numéro 30 de juin 1980 qui fait écho à l'actualité.

FEDECHOS POUR LE FEDERALISME



Fédéchoses - *F030*

N°30/1980/2

5f.



LA CRÉATION D'UN ÉTAT PALESTINIEN ET LA PAIX AU MOYEN-ORIENT

La crise du gouvernement russo-américain du monde interdit de contrôler dans son évolution, le mouvement d'émancipation du monde arabe et musulman. Ce mouvement qui, en d'autres circonstances, aurait pu apporter une contribution positive à la détente et au développement économique du Moyen-Orient et du reste du monde, est devenu l'un des facteurs les plus dangereux pour la paix, ainsi que le démontrent les récents développements comme la prise des otages américains en Iran et l'intervention militaire soviétique en Afghanistan. Les racines de l'extrémisme arabe sont dans l'ennuyeuse question de la non-reconnaissance des droits du peuple palestinien. Tant que cette question ne sera pas résolue, non seulement il n'y aura pas de paix au Moyen-Orient, mais la stabilité politique du monde entier sera exposée à un grave danger, car c'est dans cette région que sont situées les sources d'approvisionnement énergétiques vitales pour les pays industrialisés et surtout pour l'Europe.

Seule la reconnaissance du droit du peuple palestinien à l'auto-détermination et à s'organiser dans un État indépendant peut ôter à l'extrémisme arabe sa principale justification et son majeur moyen d'expression. C'est ainsi que pourront être renforcées les positions, comme celle du gouvernement égyptien, qui par la reconnaissance d'Israël, ont ouvert la voie, semée d'embûches, mais porteuse de résultats positifs, de la coexistence pacifique entre arabes et israéliens. D'autre part, dans la mesure où Israël refuse la perspective de la création d'un État palestinien et provoque les arabes par de nouvelles implantations en Cisjordanie, il se condamne à la ruine et expose l'ensemble du monde occidental à un grave péril.

Pour rompre la spirale de l'affrontement toujours plus aigu entre le nationalisme israélien et le nationalisme arabe il convient donc de s'attaquer et de donner une solution parallèlement, aux problèmes de la création de l'État palestinien et de la sécurité des frontières d'Israël. Une initiative dans ce sens ne peut venir des deux grandes puissances, dont le recours toujours plus fréquent à la force est l'expression de la dégénérescence politique. Les pays de la Communauté Européenne, s'ils étaient en mesure d'agir de manière unitaire et de développer une position commune, pourraient contribuer à l'affirmation d'un équilibre mondial, favorisant ainsi la relance de la détente. L'initiative de Giscard d'Estaing en faveur de l'autodétermination du peuple palestinien et l'approbation qu'elle a reçue des autres gouvernements de la Communauté représentent un bon prétexte pour bâtir une solution au problème du Moyen-Orient.

Mais le rôle international de l'Europe ne pourra être efficace que si la Communauté œuvre pour mener à terme son unification politique, commencée avec l'élection directe du Parlement européen. Une étape fondamentale sur cette voie est l'unification monétaire. Elle permettrait de flanquer le dollar d'un nouveau moyen de paiement international et de stabiliser le marché des changes.

Dans le même temps, il deviendrait possible d'utiliser les ressources monétaires excédentaires, détenues par les pays producteurs de pétrole, pour acquérir en Europe des technologies à transférer dans les pays du Quart-Monde.

LUCIO LEVI
militant fédéraliste européen
professeur à l'université de TURIN

Statement on Behalf of Israel-based Progressives and Peace Activists

Regarding Debates over Recent Events in Our Region

Tribune publiée mondialement, le 25 octobre, dont en France dans *Le Nouvel Obs*

Une centaine d'intellectuels israéliens dont Aviad Kleinberg son premier signataire qui nous a autorisé à la reprendre.

Liste des signataires : <https://www.philosophy-world-democracy.org/articles-1/statement-on-behalf-of-israel-based-progressives-and-peace-activists>

We, Israel-based academics, thought leaders and progressive activists committed to peace, equality, justice, and human rights, are deeply pained and shocked by the recent events in our region. **We are also deeply concerned by the inadequate response from certain American and European progressives regarding the targeting of Israeli civilians by Hamas, a response which reflects a disturbing trend in the global left's political culture.**

On October 7, 2023, Hamas launched an unprecedented attack that included mass murder of innocent civilians in their homes, indiscriminate violence towards women, the elderly, and children, and mass kidnappings of Israeli citizens. Entire families were wiped out in this carnage, whole communities were reduced to ashes, bodies were maimed, infants were massacred. It is impossible to overstate the damage caused by these events, both on a personal and a collective level. The traumatizing events of that Saturday in October will leave a lasting mark on our hearts and memories.

As expected, in response to Hamas's actions, the State of Israel launched a massive military operation in Gaza, resulting in a higher death toll than anything we have witnessed heretofore. **This cycle of aggression severely undermines our long-standing struggle against oppression and violence and in pursuit of full rights and equality for all residents of Israel-Palestine. At this moment, more than ever, we need support and solidarity from the global left, in the form of an unequivocal call against indiscriminate violence towards civilians on both sides.**

Many of our peers worldwide have expressed strong opposition to Hamas's attack and have offered unambiguous support for its victims. Prominent voices in the Arab world, too, have made it clear that there is no justification for sadistic murder of innocent people. **However, to our dismay, some elements within the global left, individuals who were, until now, our political partners, have reacted with indifference to these horrific events and sometimes even justified Hamas's actions.** Some have refused to condemn the violence, claiming that outsiders have no right to judge the actions of the oppressed. Others have downplayed

the suffering and trauma, arguing that Israeli society has brought this tragedy upon itself. Yet others have shielded themselves from the moral shock through historical comparisons and rationalization. And there are even those – no small number – for whom the darkest day in our society's history was a cause for celebration.

This array of responses surprised us. **We never imagined that individuals on the left, advocates of equality, freedom, justice, and welfare, would reveal such extreme moral insensitivity and political recklessness.** Let us be clear: Hamas is a theocratic and repressive organization that vehemently opposes the attempt to promote peace and equality in the Middle East. Its core commitments are fundamentally inconsistent with progressive principles, and thus the inclination of certain leftists to react affirmatively to its actions is utterly absurd. Moreover, there is no justification for shooting civilians in their homes; no rationalization for the murder of children in front of their parents; no reasoning for the persecution and execution of partygoers. Legitimizing or excusing these actions amounts to a betrayal of the fundamental principles of left-wing politics.

We emphasize: there is no contradiction between staunchly opposing the Israeli subjugation and occupation of Palestinians and unequivocally condemning brutal acts of violence against innocent civilians. In fact, every consistent leftist must hold both positions simultaneously.

The seventh of October is a dark day in the history of Israel-Palestine and the lives of the peoples of this region. Those who refuse to condemn Hamas's actions do immense damage to the prospects of peace becoming a viable, relevant political option. They weaken the left's ability to present a positive social and political horizon, turning it into an extreme, narrow, and alienating political force. **We call on our peers on the left to return to a politics based on humanistic and universal principles, to take a clear stance against human rights abuse of any form, and to assist us in the struggle to break the cycle of violence and destruction.**

Gaza : « briser le cercle vicieux de la violence » (Josep Borrell)

Jean-Guy Giraud

Ancien président de l'UEF France, animateur du blog « Les amis du traité de Lisbonne »



Dans un message personnel repris par la presse, Josep Borrell s'émue de la situation actuelle du **conflit israélo-palestinien** et de la catastrophe humanitaire en cours. Il s'efforce de discerner les possibles voies de sortie de la crise ainsi que le rôle que pourrait/devrait jouer l'UE pour favoriser une solution.

Au-delà des hésitations et des divisions qui paralysent le Conseil, tétanisé par des pressions internes et externes, le **Haut Représentant/Président du Conseil et Vice-Président de la Commission appelle en priorité à un "cessez le feu"** (ou une "pause" ou une « trêve ») pour arrêter les tueries au sein de la population civile palestinienne et pour obtenir la libération des otages israéliens.

Nous proposons la lecture de ce texte car il émane d'un haut responsable qui - à l'instar de son compatriote **Antonio Guterres**, Secrétaire Général des NU - s'efforce de faire entendre la voix de la raison et de l'humanité en « **brisant le cercle vicieux de la violence** ». Leur position est courageuse, leurs voix sont isolées mais, pour cela même, méritent d'être écoutées sinon entendues.

Ils sont pleinement dans leur rôle en rappelant les lois humanitaires élémentaires et en prévenant du risque d'extension régionale du conflit. Ce faisant, ils tentent aussi de sauver l'honneur de leurs organisations respectives.

Ce que l'Union défend à Gaza et dans le conflit israélo-palestinien – Par Josep Borrell

Quarante jours après le 7 octobre, comment articuler un positionnement européen pour la paix ?

Europe est cernée par une multitude de crises. À notre frontière orientale, le feu de la guerre brûle depuis près de deux ans. Le peuple ukrainien, soutenu par l'Europe, se bat avec beaucoup de courage, mais la perspective d'une victoire sur la Russie reste lointaine.

Et le 7 octobre dernier, la guerre a repris au Moyen-Orient. L'effroyable attaque terroriste du Hamas, que nous avons immédiatement condamnée dans les termes les plus nets, a ravivé un cycle de violence qui s'est transformé en une tragédie humanitaire à Gaza.

Face à la guerre contre l'Ukraine, l'Europe a fait preuve d'unité et s'est rapidement montrée à la hauteur de ses responsabilités. L'Union européenne a soutenu massivement l'Ukraine économiquement et militairement, et nous continuerons à le faire aussi longtemps qu'il le faudra.

Les deux conflits sont très différents par leurs causes et leurs acteurs. Ils sont cependant également liés. Principalement parce que nous sommes soupçonnés d'appliquer deux poids deux mesures en matière de droit international entre l'Ukraine et Israël-Palestine, en particulier par des pays de ce qu'on appelle le « Sud Global ». Nous devons démontrer par nos paroles et nos actes que cette accusation est fautive.

L'influence de l'Europe dans le monde repose en effet principalement sur notre « soft power ». Nous avons une économie développée et nous avons pris des mesures pour renforcer nos capacités de défense, mais nous ne sommes pas encore véritablement une grande puissance. Notre influence dans le monde dépend principalement de la cohérence avec laquelle nous défendons les valeurs et les principes universels. Nous, Européens, nous devons être parmi les gardiens du droit international et humanitaire. C'est pourquoi nous partenaires dans le monde — et nos rivaux — suivent de près les positions que nous adoptons sur les développements dramatiques en cours au Moyen-Orient.

Le conflit à Gaza est le résultat d'un échec politique et moral collectif, dont les peuples israélien et palestinien paient aujourd'hui le prix fort. Ce prix continuera d'augmenter si nous n'agissons pas. Il découle en effet de l'incapacité de la communauté internationale à résoudre la question israélo-palestinienne. Depuis des décennies, celle-ci a soutenu formellement la solution des deux États, mais elle n'a pas mis en place la feuille de route qui permettrait d'y parvenir.

Le fond du conflit israélo-palestinien est un problème national : celui de deux peuples qui ont le droit légitime d'exister sur la même terre. Il leur faut donc partager cette terre. Il y a trente ans, au moment d'Oslo, Israéliens et Palestiniens s'étaient mis d'accord sur la manière de la partager. Mais cet accord n'a pas été mis en œuvre. Et depuis, dans les deux camps, les forces du déni n'ont cessé de progresser sous l'effet de l'orgueil démesuré des uns et du désespoir des autres.

Le texte du message de Josep Borrell est à lire sur *Le Grand Continent* :

<https://legrandcontinent.eu/fr/2023/11/15/ce-que-lunion-defend-a-gaza-et-dans-le-conflit-israelo-palestinien/>

Transformons Israël en un État fédéral unique

Thomas Guénolé

Politologue (PhD), membre du conseil scientifique de l'Union des fédéralistes européens (UEF France)

Publié par la *Revue parlementaire*, le 20 octobre 2023

Avec leur aimable autorisation

Le conflit israélo-palestinien déchaîne une fois de plus en France les passions. Cependant la plupart des interventions se bornent à soutenir un camp, opiner, polémique, ou jeter des anathèmes. L'on songe à Shakespeare : « C'est une histoire dite par un idiot, pleine de bruit et de fureur, et qui ne signifie rien ». Le rôle de l'intellectuel engagé est peut-être de prendre parti dans les grandes querelles de son temps, comme Sartre, quitte à souvent se fourvoyer, comme Sartre également. Mais l'intellectuel engagé ne doit-il pas surtout être un éclaircisseur ? Ne doit-il pas avant tout proposer des chemins pour la résolution des grands problèmes de son époque, en particulier auxquels on n'aurait pas ou pas encore assez pensé ? Ce plaidoyer en faveur de la création d'un État fédéral unique d'Israël-Palestine est écrit dans ce but et dans cet état d'esprit.

Je ne suis ni le premier ni le seul à proposer la création d'un État fédéral unique d'Israël-Palestine pour résoudre le conflit israélo-palestinien. Cette idée a déjà été proposée ou soutenue par des intellectuels engagés tels que Noam Chomsky et le théoricien littéraire palestinien Edward Said, pour ne citer que les plus célèbres.

Commençons par éliminer les arguments erronés.

L'argument du droit historique à habiter cette terre, omniprésent dans les deux camps, est faux, et à vrai dire absurde, pour quiconque s'intéresse à l'Histoire même superficiellement. En effet, en l'espace des trois derniers millénaires, tout ou partie du territoire actuel d'Israël-Palestine aura été tour à tour israélien, judéen, babylonien, perse, macédonien, séleucide, hasmonéen, romain, byzantin, arabe, croisé, mamelouk, ottoman, palestinien sous mandat britannique, et enfin israélo-palestinien aujourd'hui. La légitimité historique à exercer sa souveraineté sur cette terre pourrait donc de nos jours aussi bien être invoquée par la Turquie, l'Irak, l'Égypte ou encore la Grèce.

L'argument « j'étais là avant », également omniprésent dans les deux camps, ne résiste pas davantage à un examen rationnel. D'une part, s'il était pris vraiment au sérieux, il ouvrirait lui aussi des droits sur cette terre à divers États d'aujourd'hui, en tant qu'héritiers des royaumes et empires que je viens d'énumérer. D'autre part, en l'état actuel des connaissances scientifiques, l'espèce humaine (*Homo sapiens*) est apparue sur le territoire de l'Éthiopie actuelle voici quelque 200 000 ans et de là, a colonisé la Terre entière. Il s'ensuit que si nous admettons l'argument de l'antériorité de peuplement, alors la souveraineté du territoire d'Israël-Palestine, et accessoirement du monde entier, devrait revenir à l'Éthiopie.

Cette rapide démonstration par l'absurde suffit à prouver que l'invocation du droit historique à habiter cette terre, ou toute terre d'ailleurs, relève de l'ineptie.

L'argument du droit international, raisonnable de prime abord, se révèle inopérant, car quoi qu'il dise, le droit n'existe dans les faits que si une force contraignante y veille. Or, Israël ne reconnaît pas la compétence du seul tribunal international compétent pour trancher les litiges territoriaux entre États et dont les décisions sont contraignantes : la Cour internationale

de justice, principal organe judiciaire des Nations Unies. Invoquer la résolution 181 de l'Assemblée générale des Nations unies de 1947, qui recommanda le partage de la Palestine en deux États, l'un juif et l'autre arabe, ou la 4^e Convention de Genève de 1949, dont les deux camps ont de toute façon des interprétations diamétralement opposées, constitue donc une perte de temps.

Pour qu'une résolution du conflit israélo-palestinien soit viable, quelle que soit sa teneur, il est indispensable d'écarter des négociations et des prises de décisions tous les extrémistes religieux, qu'ils soient musulmans ou juifs.

Eux aussi omniprésents, les arguments religieux ne tiennent pas debout, quels qu'ils soient. Je pense par exemple à la croyance en une terre promise, en une ville sainte, en des lieux saints, ou en une guerre judéo-arabe supposément inévitable et qui précéderait de peu la fin des temps. Car de deux choses l'une : dieu existe, ou dieu n'existe pas. Si dieu existe, il est ridicule de croire que le créateur tout-puissant de l'univers entier aurait une préférence ou un avis quant au sort d'un bout de terre de qualité très médiocre, grand comme deux fois la Corse, où vit 0,18 % de l'humanité, sur une planète d'un système solaire mineur, en banlieue d'une galaxie elle-même perdue parmi au moins 100 milliards d'autres. Et si dieu n'existe pas, par définition tout argument religieux tombe : or, scientifiquement parlant, en l'absence de la moindre preuve de son existence, dieu n'existe pas jusqu'à preuve du contraire. Dans les deux cas, tous les arguments religieux peuvent être éliminés de la réflexion.

Plus largement, pour qu'une résolution du conflit israélo-palestinien soit viable, quelle que soit sa teneur, il est indispensable d'écarter des négociations et des prises de décisions tous les extrémistes religieux, qu'ils soient musulmans ou juifs.

Les colons juifs en Cisjordanie sont souvent des extrémistes, croyant fervemment qu'en vertu de la Torah, la totalité de la terre d'Israël-Palestine doit devenir terre de peuplement juif. Le Hamas quant à lui est une organisation expressément islamiste : sa Charte prévoit d'instaurer en Palestine un État islamique et prétend qu'il existerait un complot juif mondial, citant sur ce point ...les Protocoles des Sages de Sion. Par définition, aucune discussion, aucun débat, aucune négociation, n'est possible avec des fanatiques et des extrémistes religieux. De leur point de vue, ils n'ont pas une simple position parmi d'autres dans un débat ou une négociation politique : leur dieu l'a dit, leur dieu le veut, donc aller contre eux revient à aller contre la volonté du créateur tout-puissant de l'univers et par conséquent, il n'y a rien à discuter.

En Israël, le poids démesuré des extrémistes religieux dans les choix politiques relatifs à la question palestinienne s'explique d'abord par le mode de scrutin à la Knesset. La proportionnelle intégrale donne aux petits partis, par définition marginaux, le pouvoir énorme de partis-pivots des

majorités parlementaires, en conséquence de quoi des partisans d'extrémistes religieux peuvent à eux seuls bloquer la résolution du conflit sur des bases autres que leur fanatisme. Changer le mode de scrutin, par exemple en introduisant tout simplement un seuil de 10 % des voix pour avoir droit à des sièges, suffirait à éliminer ce problème. En Palestine, les fanatiques religieux sont essentiellement au Hamas. Or, par définition, aucune paix n'est possible tant que le fanatisme religieux armé existe. Résoudre le conflit israélo-palestinien requiert donc, quoi qu'il en coûte, le démantèlement du Hamas, l'arrestation de ses dirigeants, et son désarmement intégral. L'armée d'Israël en a très largement les capacités.

Il convient en outre d'écarter les projets et préconisations irréalistes et impraticables.

Remettre en cause le droit à l'existence de l'État d'Israël, position politique sous-jacente à l'emploi de l'expression « entité sioniste » pour désigner Israël, revient à proposer de jeter à la mer plus de 7 millions de juifs israéliens, ce qui relèverait de l'abomination pure et simple. Symétriquement, nier le droit des Palestiniens à un État équivalant à projeter soit de les parquer dans un équivalent des bantoustans de l'apartheid sud-africaine, soit de jeter à la mer, cette fois, plus de 5 millions de Palestiniens.

La célèbre « solution à deux États », bien que clé de voûte des accords d'Oslo et plus largement du processus de paix israélo-palestinien, n'est en réalité pas viable.

Il suffit pour s'en convaincre d'examiner même rapidement la carte de « l'archipel de Palestine orientale » inventée par Julien Bousac, qui présente la Cisjordanie en remplaçant toutes les terres aux mains d'Israël par de l'eau.

Un simple coup d'œil suffit pour comprendre qu'en pareille situation d'extrême émiettement, dès lors que nous refusons évidemment des déportations massives de populations juives ou palestiniennes, alors, un État palestinien unique est matériellement impossible.

Plutôt que deux États dont l'un, la Palestine, serait vite mort-né pour cause de non-viabilité territoriale, la résolution rationnelle du conflit passe donc par la création d'un seul État fédéral d'Israël-Palestine, composé d'États fédérés, eux-mêmes délimités selon le double critère du peuplement

L'archipel de Palestine orientale

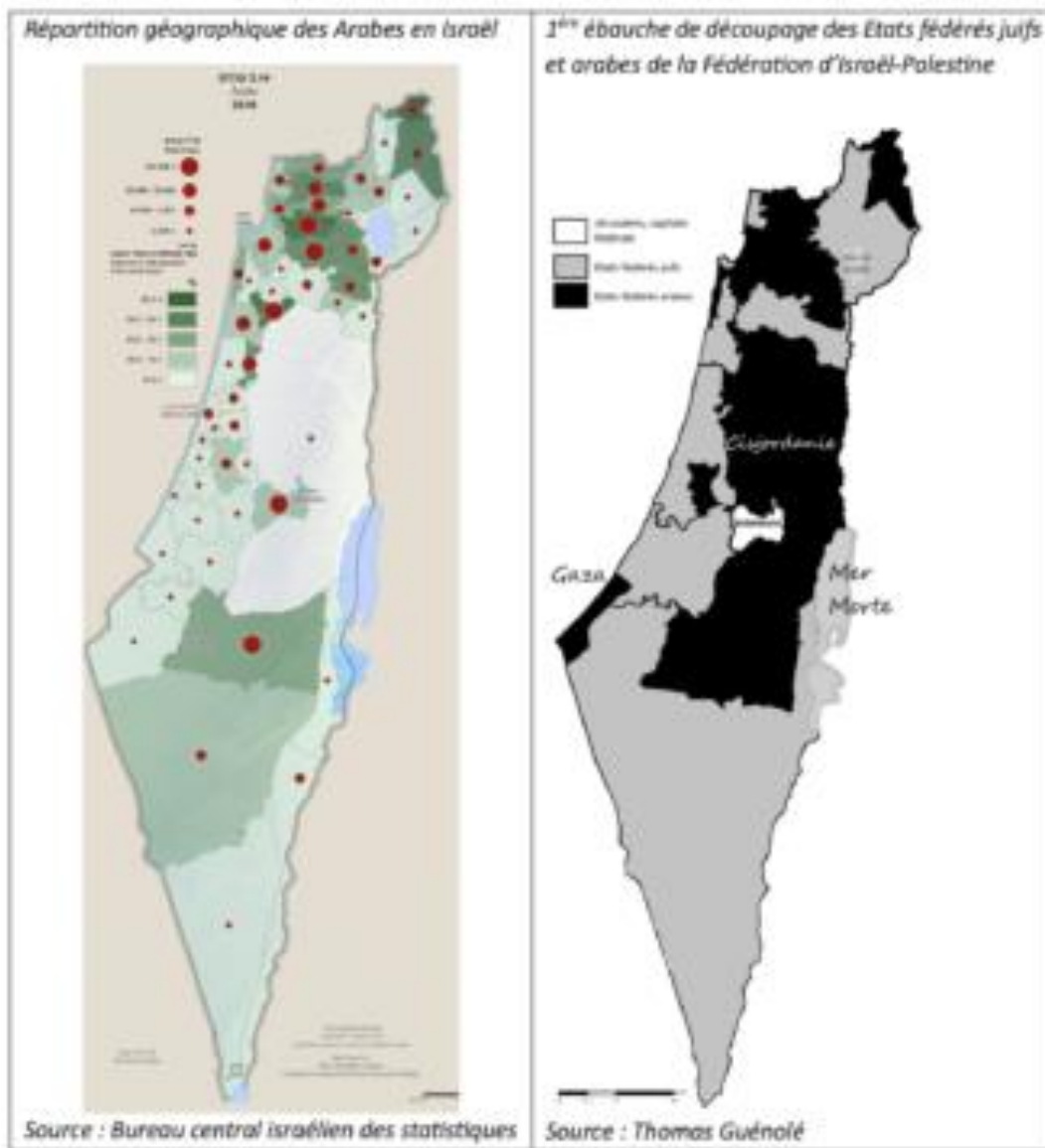


Source : *Le monde diplomatique*

majoritaire soit juif soit arabe, et de la continuité territoriale. Jérusalem en serait la capitale fédérale. De surcroît, sur le modèle de la Belgique, deux Communautés, l'une juive et l'autre arabe, s'occuperaient de la culture et de l'éducation dans tous les États fédérés de leur identité culturelle.

La carte de la répartition géographique des Arabes dans 50 subdivisions de l'État d'Israël (donc hors territoires palestiniens), établie par le Bureau central israélien des statistiques, permet d'imaginer une première ébauche du découpage le plus rationnel de ces États fédérés, en insistant sur le fait qu'il ne s'agit que d'une première ébauche.

Cette nouvelle organisation de l'État, des institutions et du territoire nécessitera de couper la poire en deux concernant les



colonies juives en Cisjordanie. Les colonies comptant moins de 10 000 habitants, c'est-à-dire toutes sauf 6, devront être démantelées et évacuées pour préserver la continuité territoriale de l'État fédéré arabe de Cisjordanie. En revanche, les 6 villes juives ayant déjà dépassé les 10 000 habitants, dont notamment Modi'in Illit (81 000 habitants, l'équivalent de Versailles), et Beitar Illit (63 000 habitants, l'équivalent de Quimper), pourront devenir autant de cités-États fédérées juives.

L'État fédéral sera compétent uniquement pour le régalien : la diplomatie, l'armée, la police, la justice, et battre monnaie. Le Parlement israélo-palestinien sera classiquement composé de deux chambres : une chambre pour représenter les États

lancement de la construction européenne, avec pour moteur le couple franco-allemand (Robert Schuman et Konrad Adenauer en 1950), dix ans à peine après l'invasion de la France par l'Allemagne nazie. La principale raison pour laquelle nous ne le faisons pas déjà, réside dans la place et le temps de parole bien trop grands que nous accordons aux fanatiques et aux extrémistes religieux des deux bords. Or, dans leur vaste majorité, les aspirations profondes des juifs et des Arabes d'Israël-Palestine se résument au fond à ces quelques mots de John Fitzgerald Kennedy : « Nous respirons tous le même air. Nous sommes tous attachés à l'avenir de nos enfants. Et nous sommes tous mortels ». Il est grand temps d'unir le consensus raisonnable des hommes et des femmes de bonne volonté.

fédérés, à raison d'un siège par État (un seul siège commun pour les 6 cités-États fédérées juives de Cisjordanie) ; et une chambre pour représenter la population entière, élue par scrutin de listes à la proportionnelle. Chaque ministère fédéral sera codirigé par deux ministres, l'un juif et l'autre arabe. Le gouvernement sera lui aussi codirigé par deux présidents d'Israël-Palestine, l'un juif et l'autre arabe. Sur le terrain, la police fédérale et l'armée incluront uniquement des unités mixtes, composées de juifs et d'arabes à parité. Jérusalem, capitale fédérale, et donc entièrement territoire simultanément juif et arabe, sera gouvernée par un conseil municipal élu statutairement, composé de juifs et d'arabes à égalité, coprésidé par un juif et un arabe. Bâtir la Fédération d'Israël-Palestine est possible.

Ce n'est pas plus irréaliste que, par exemple, le

Israeli Democracy Is Fighting for Its Life

Yuval Noah Harari

Abridged version of the article that was originally published on *The Financial Times* on July 23 2023

Published by *The Federalist Debate* 2023, Issue 3

Just before we went to press, Israel suffered a large-scale terrorist attack by Hamas. Therefore, the title of this article, regrettably, also takes on another meaning. We will return to the new war in the Middle East in the next issue. But we cannot help but remark that the atrocities experienced on 7 October can be understood only in the framework of the Israeli oppressive policy towards the Palestinian people. ***The Federalist Debate***

To understand events in Israel, there is just one question to ask: What limits the power of the government? Robust democracies rely on a whole system of checks and balances. But Israel lacks a constitution, an upper house in the parliament, a federal system, or any other check on government power except one – the Supreme Court. This Monday [July 24, 2023, Transl. Note], the Netanyahu coalition plans to pass the first in a series of laws that will neutralize the Israeli Supreme Court. If the government succeeds, it will gain unlimited power.

The Netanyahu coalition has already disclosed its intention to pass laws and pursue policies that will discriminate against Arabs, women, LGBTQ people and secular citizens. Once the Supreme Court is out of the way, nothing will remain to stop the coalition. In such a situation, the government could also rig future elections, for example by banning Arab parties from participating in the elections – a step already proposed in the past by coalition members. Israel will still hold elections, but these elections will become an authoritarian ritual rather than a free democratic contest.

Government members openly brag about their intentions. They explain that since they won Israel's last elections, it means they can now do anything they want. Like other authoritarian forces, the Israeli government doesn't understand what democracy means. It thinks that democracy is majority dictatorship, and that those who win democratic elections are thereby granted unrestricted authority. In fact, democracy means freedom and equality for all. Democracy is a system that guarantees all people certain liberties, which even the majority cannot take away.

The establishment of a dictatorship in Israel would have grave consequences not only for Israeli citizens. The ruling coalition in Israel is led by messianic zealots who believe in an ideology of Jewish Supremacy. This ideology calls to annex the Occupied Palestinian Territories to Israel without granting citizenship to the Palestinians, and ultimately dreams of building a new Jewish Temple instead of the Al Aqsa Mosque. These zealots now command one of the most formidable military machines in the world, armed with nuclear bombs and advanced cyber-weapons. For decades Prime Minister Netanyahu warned the world about the dangers posed by a fundamentalist regime armed with nuclear capabilities. Now Netanyahu is establishing exactly such a regime in Israel. A fundamentalist

dictatorship in Israel could set fire to the entire Middle East, with consequences that will reverberate far beyond the region. It would be incredibly stupid of Israel to do something like that, but as we learned from the Russian invasion of Ukraine, we should never underestimate human stupidity.

The good news is that in recent months a powerful resistance movement has emerged to save Israeli democracy. Rejecting the ideology of Jewish Supremacy, and connecting to ancient traditions of Jewish tolerance, hundreds of thousands of Israelis have been resisting the Netanyahu government in every nonviolent way we know. Since Friday, more than 10,000 army reservists – including hundreds of air force pilots, cyberwarfare experts, and commanders of elite units – have publicly declared that they will not serve a dictatorship, and that they will therefore suspend their service if the judiciary overhaul continues.

In a country that emerged from the ashes of the Holocaust, and that has faced existential risks for decades, the army has always been off-limits in political controversies. This is no longer the case. Former chiefs of the Israeli army, air force, and security services have publicly called on soldiers to stop serving. The Netanyahu government tries to depict this as a military coup, but it is the exact opposite. Israeli soldiers aren't taking up arms to oppose the government – they are laying down their arms. They explain that their contract is with the Israeli democracy, and once democracy expires – so does their contract.

The feeling that the social contract has been broken has led universities, labor unions, hi-tech companies and other private businesses to threaten going on strike if the government continues with its antidemocratic power-grab. It has also caused investors around the world to pull money out of Israel. Worse may lay ahead. Government members call the demonstrators and army reservists "traitors", and demand that force be used to crash the opposition. Israelis worry that we might be days away from civil war.

But the hundreds of thousands of Israelis that are protesting in the streets feel we have no choice. It is our duty to ourselves, to Jewish tradition, and to humanity to prevent the rise of a Jewish Supremacist dictatorship. We are standing in the streets, because we cannot do otherwise. Please stand with us, and help us save Israeli democracy.

Le fédéralisme à l'envers

Jacques Fayette

Professeur honoraire de l'Université Lyon 3 - Membre du Conseil scientifique de l'UEF France

Article publié avec l'aimable autorisation de la revue *Telos*

Le 27 octobre, les 27 ambassadeurs des pays de l'Union européenne (UE) auprès des Nations unies s'exprimaient par un vote sur la motion proposée par la Jordanie demandant une trêve humanitaire à Gaza. Huit voix s'exprimaient en faveur de la motion, quatre contre et l'abstention recueillait quinze suffrages. Pratiquement au même moment, à Bruxelles, les ministres des Affaires étrangères des 27 étaient réunis pour préciser une attitude commune. Le résultat a été bien timide mais bien entendu une large majorité des 27 critiquait la présidente de la Commission, Ursula von der Leyen, et la présidente du Parlement européen, Roberta Metsola, pour s'être rendues en Israël, se croyant légitimes à exprimer une position européenne. Les critiques contre la présidente de la Commission rejoignent celles de Jean-Dominique Giuliani¹ qui s'insurge contre les incursions de la Commission et du Parlement européen dans les domaines de la politique étrangère et de la défense qui relèvent des seuls États nationaux. Il est vrai qu'au début du mois de novembre, six chefs d'État et de gouvernement s'étaient déjà rendus au Moyen Orient, il ne restait plus aux responsables politiques locaux qu'à recevoir les vingt et un autres pour se faire une idée exhaustive de la position de l'UE.

Comme l'écrit Sylvain Kahn observant avec tristesse cette « polyphonie européenne », « il n'y a jamais eu d'accord politique, jusqu'à présent, visant à faire de l'Union européenne une entité uniforme du côté de sa politique extérieure. (...) Tout commentateur doit être cohérent. Si son diagnostic est celui de l'impuissance et son jugement de valeur le regret de cette situation alors il doit plaider pour une Europe fédéralisée.² » On pourrait citer des dizaines d'articles de presse constatant que l'Europe ne compte pour pas grand-chose au Moyen Orient et même en dehors. En revanche on peut compter sur la communauté internationale pour demander à l'UE de financer les destructions infligées. La conclusion vient naturellement sous la plume de Sylvain Kahn : « L'Union européenne ne constitue pas un acteur géopolitique. Elle n'est pas une puissance. »

Un autre exemple nous est donné par l'Europe spatiale. Avec Ariane V, l'Agence spatiale européenne (ESA) avait marqué des points incontestables dans la concurrence internationale, ce qu'elle devait pérenniser. Mais son fonctionnement repose sur les 20 membres avec une présidence du conseil d'administration affectée, pour un semestre, au pays qui assure la présidence tournante de l'Europe et des règles de fonctionnement indéfendables. Au lendemain de la réunion de l'ESA à Séville début novembre 2023, la journaliste Julie Chauveau écrit dans un [éditorial](#) des *Échos* : « L'heure est venue

de remettre en cause la règle financière ubuesque du retour géographique qui prévoit que l'investissement de chaque pays membre se traduise par des retombées industrielles équivalentes pour ses entreprises ». De fait, il est difficile de faire mieux pour brimer l'innovation et atteindre des prix de revient excessifs. D'ailleurs la réponse des pays est claire, Italie et Allemagne veulent que leurs industriels privés puissent bénéficier d'une parfaite liberté. En attendant, faute d'un lanceur approprié, la mise sur orbite des derniers satellites du système Galileo destiné à faire concurrence au GPS nord-américain a été confiée à SpaceX, l'entreprise d'Elon Musk.

Jamais des politiques européennes n'ont été aussi dépendantes de politiques nationales, elles-mêmes fluctuantes en fonction d'élections nationales guettées par les pays partenaires.

On pourrait ajouter d'autres thèmes : le glyphosate, l'endettement public et au sommet de tout, l'immigration. Jamais des politiques européennes n'ont été aussi dépendantes de politiques nationales, elles-mêmes fluctuantes en fonction d'élections nationales guettées par les pays partenaires. L'UE est en train de démontrer qu'une coopération reposant sur 27 centres de décision est ingérable. Sans oublier qu'un pays comme la Belgique soumet son accord à celui de ses composantes – c'est ainsi que la seule Wallonie a pu bloquer pendant de longs mois l'accord commercial avec le Canada. Comme l'écrivait récemment Lea Ypi, « l'Union n'a jamais été aussi vulnérable aux fluctuations politiques de ses États membres... le Brexit n'était en fait qu'une première secousse³ ».

Le retour d'un vieux débat

Au premier plan, se réactive le débat d'il y a cinquante ans entre élargissement et approfondissement. Pour certains, il faudrait transformer d'abord l'UE avant de l'élargir ce qui est un bon moyen pour renvoyer indéfiniment les nouvelles adhésions. Pour d'autres, l'élargissement peut être mené de pair avec l'approfondissement, comme l'affirmait la présidente de la Commission dans son dernier rapport sur l'état de l'Union.

Ainsi tandis que pour l'essentiel, nous confions les dossiers de l'Ukraine et du Moyen Orient aux États-Unis en priant pour que l'actuel président reste au pouvoir, les Européens négocient pour savoir s'il faut introduire le viol dans les délits communautaires.

¹ Jean-Dominique Giuliani, « [Avant l'élargissement de l'Union européenne...](#) », *Fondation Robert Schuman*, 2023, novembre 7.

² Sylvain Kahn, « Israël-Palestine : la polyphonie européenne », *Fondation Jean Jaurès*, 30 octobre 2023.

³ Lea Ypi, « [Élargir l'Union : une procession sans fin autour du passé de l'Europe](#) », *Le Grand Continent*, 5 octobre 2023.

Nous sommes typiquement dans une situation que Robert Belot qualifie, après d'autres, de « fédéralisme à l'envers⁴ » c'est dire que l'UE gère avec les traités, la Charte fondamentale et la jurisprudence de la Cour de Justice des domaines qui dans la plupart des fédérations ressortissent aux États fédérés. En revanche, l'UE laisse aux États membres des compétences qui, dans les États fédéraux, relèvent de la fédération. C'est notamment le cas de la politique étrangère et de la politique de défense. Les rédacteurs du Traité de Lisbonne ont même pris la précaution de préciser que ces domaines ne pouvaient pas faire l'objet de « clauses passerelles » c'est-à-dire de domaines où la majorité qualifiée se substitue à la règle de l'unanimité (article 352 TFUE § 4) : « Le présent article ne peut servir de fondement pour atteindre un objectif relevant de la politique étrangère et de sécurité commune ».

En cette fin d'année 2023, l'ampleur des désordres climatiques, les défis technologiques, la nécessaire reconversion industrielle, la guerre en Ukraine, le déclin du modèle occidental se conjuguent avec des demandes longtemps différées [pour réformer les traités] et qui retrouvent une actualité renouvelée.

On pourrait facilement constituer une bibliothèque avec les ouvrages, les thèses⁵ et rapports traitant de l'évolution et de la réforme des institutions européennes. À des périodes relativement stables succèdent des périodes d'intense agitation intellectuelle et politique, provoquées soit par des événements, soit par des initiatives de responsables politiques. En cette fin d'année 2023, l'ampleur des désordres climatiques, les défis technologiques, la nécessaire reconversion industrielle, la guerre en Ukraine, le déclin du modèle occidental se conjuguent avec des demandes longtemps différées et qui retrouvent une actualité renouvelée.

On voit donc se multiplier les projets de réforme, comme celui du Parlement européen⁶, approuvé par une forte majorité en plénière le 23 novembre 2023 et analysé par Olivier Costa et Daniela Schwarzer⁷. Dans leur rapport sont dénoncées « les utopies de certains fédéralistes – promoteurs d'idées peu susceptibles d'être considérées par les instances compétentes ». En d'autres termes, en utilisant la contraposition, les seules réformes susceptibles d'être considérées par les instances compétentes sont celles qui ne marchent pas. Certains auteurs vont plus loin : et si les instances compétentes étaient le peuple⁸ ?

En effet, une des caractéristiques de l'UE est la multiplication des projets de modification des traités, modifications dont l'objectif n'est jamais explicité ou plutôt jamais avoué : une institution fédérale. La formule d'une « union sans cesse plus étroite », figurant dans les traités, ne précise pas à quel moment elle sera assez étroite pour atteindre une situation stabilisée. Il

est révélateur qu'une des commissions les plus actives du Parlement européen est la Commission des affaires constitutionnelles (AFCO).

La question de l'unanimité

La quasi-totalité des propositions de réforme visent à réduire, voire supprimer, les sujets sur lesquels l'unanimité est requise, au profit d'une majorité qualifiée : coopérations renforcées, clauses passerelles etc. Des réformes applicables aux pays les ayant préalablement ratifiées, les autres pays restant en dehors. Un des exemples récents est le parquet européen créé en dehors de l'UE et auquel adhèrent 22 pays.

Or, contrairement à ce qu'affirment de nombreux auteurs, l'extension du vote à la majorité qualifiée ne constitue pas du fédéralisme, c'est une des modalités de l'intergouvernemental.

C'est une procédure par laquelle une majorité pondérée de pays impose une décision à l'ensemble, même si, dans plusieurs cas, les États réfractaires n'en tiennent pas compte. Lorsque les États-Unis déclarent la guerre au Japon après Pearl-Harbour, le Massachusetts, la Californie, le Wyoming... ne jouent aucun rôle, car le Président a exercé une compétence fédérale, suivi par le Congrès.

On écrit parfois que la construction européenne relèverait de la mise en commun de souverainetés nationales. Mais lorsque ces souverainetés sont illusoires, il n'y a rien à mettre en commun. On l'a bien vu en 1956, lors de l'opération de Suez, lorsque la France et le Royaume Uni furent priés de réembarquer leurs soldats venus sans l'autorisation préalable de Nikita Khrouchtchev et de Dwight Eisenhower.

Au contraire une véritable union fédérale permettrait de se doter d'une souveraineté dont nos États éparpillés sont dépourvus, surtout dans une période où les rapports de force se substituent aux rapports de droit. Le seul projet où figurait le mot fédéral était celui d'Altiero Spinelli adopté par l'Assemblée parlementaire européenne le 14 février 1984, par 237 voix contre 31 moins 43 abstentions et encensé ensuite par François Mitterrand, président du Conseil, qui s'est résigné à le voir enterrer par les autres chefs d'État et de gouvernement.

Aujourd'hui l'UE avance en boitillant même avec des succès hors traité, comme en matière de santé. On peut donc soutenir avec Dimitris Tyiantafyllou⁹ qu'il faut donc revoir complètement les traités car les peuples de nos pays sont de plus en plus désabusés par cette construction qui ne tient pas ses promesses, mais ils n'en identifient pas les coupables. C'est ainsi la solution du déclin qu'ont choisie les électeurs slovaques et néerlandais, et on peut se demander qui seront les suivants. En 1957, Altiero Spinelli affirmait dans le *Manifeste des Fédéralistes européens*¹⁰ que, faute de solution fédérale, nous n'avions qu'à attendre l'accomplissement de notre destin. Son affirmation est encore plus vraie aujourd'hui.

⁴ Robert Bellot, « [Une Europe du pire et sa renaissance à partir de 1945 à la résistance contre la déconnaissance de l'Europe](#) », *Les entretiens fédéralistes*, Lourmarin, février 2023.

⁵ Voir notamment celle de Gaëlle Marti, *Le Pouvoir constituant européen*, Bruxelles, Bruylant, 2011.

⁶ Commission des affaires constitutionnelles (AFCO). *Réforme des traités: les députés font des propositions pour renforcer la capacité d'action de l'UE*. Parlement européen, 2023.

⁷ Olivier Costa et Daniela Schwarzer, « [Elargir et réformer l'union : la feuille de route du Groupe des Douze](#) », *Le Grand Continent*, 4 octobre 2024.

⁸ Céline Spector, *No Demos ? Souveraineté et démocratie à l'épreuve de l'Europe*, Seuil, 2021.

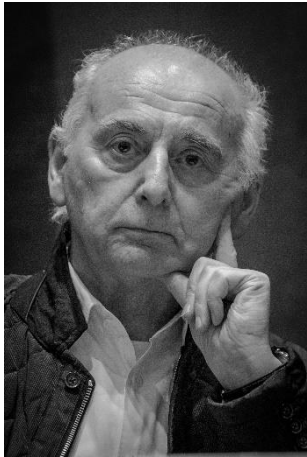
⁹ Dimitris Triantafyllou, « [Révision des traités : l'Europe est-elle prête à un saut qualitatif ?](#) », *Schuman Papers*, 725, 6 novembre 2023.

¹⁰ Altiero Spinelli, *Manifeste des fédéralistes européens*, rééd., Gardonne, coll. « Textes fédéralistes », Fédérop, 2012, diffusion Presse fédéraliste.

L'Europe face aux États-nations

Michel Dévoluy

Professeur honoraire de l'Université de Strasbourg. Chaire Jean Monnet d'économie. Membre du Conseil scientifique de l'UEF France



Le caractère « indépassable » de la nation se trouve souvent mis en avant pour combattre ou invalider le bien-fondé d'une Europe politique. L'argument est simple : l'Europe ne sera jamais une nation, alors comment peut-elle devenir un État ! On suppose ici que la nation se réalise dans l'État. La nation serait l'âme, l'État le corps. Mais ces propositions oublient deux choses. D'abord, que l'idée de nation est relativement récente à l'échelle de l'histoire. Ensuite,

que l'État-nation n'est pas la seule façon d'organiser un espace politique souverain. L'organisation du monde à partir des États-nations nous tourne vers le passé. Mais c'est l'avenir que nous devons interroger.

Nation rime aisément avec nationalisme, une idée fort éloignée du projet européen. Alors que la Nation est une abstraction, le nationalisme est une doctrine politique bien identifiable. Elle considère l'État-nation comme une nécessité historique qui permet d'unir un peuple autour de son histoire, ses traditions, ses valeurs, sa culture et sa langue. Le nationalisme s'appuie sur l'exaltation du sentiment national et cultive la méfiance vis-à-vis de l'étranger. La xénophobie, le racisme et l'attraction pour les replis identitaires ne sont alors jamais loin.

Bref, le nationalisme renvoie plutôt à une société figée qui s'accroche au passé. Cette vision doit cependant être nuancée sur un point particulier. En effet, les mouvements de libération des peuples opprimés ou colonisés sont prompts à exalter les nationalismes pour justifier leurs besoins d'émancipation. Cela peut s'entendre. Mais cultiver le nationalisme, même pour une bonne cause, exige beaucoup de vigilance. S'appuyer exclusivement sur la flamme nationale pour conquérir la liberté ne mène pas toujours vers une société démocratique.

Comment ne pas rappeler ici le vibrant avertissement prononcé par le Président François Mitterrand devant les députés européens réunis au Parlement de Strasbourg le 17 janvier 1995 : « *Il faut vaincre ces préjugés, ce que je vous demande là est presque impossible car il faut vaincre notre histoire et pourtant, si on ne la vainc pas, il faut savoir qu'une règle s'imposera, Mesdames et Messieurs. Le nationalisme c'est la guerre !* »

Si on laisse de côté, la question du nationalisme, il demeure utile de se pencher sur les dimensions dites subjectives et objectives de la nation à travers deux auteurs qui sont, aujourd'hui encore, les références en la matière.

Pour Ernest Renan (1823-1892), « Une nation est une âme, un principe spirituel. [...Elle est] constituée par le sentiment des sacrifices qu'on a faits et de ceux qu'on est disposé à faire encore. Elle suppose un passé ; elle se résume pourtant dans le présent par un fait tangible : le consentement, le désir clairement exprimé de continuer la vie commune. L'existence d'une nation est un plébiscite de tous les jours. »

À côté de la dimension subjective proposée par Renan, celle de Johann Gottlieb Fichte (1762-1814) apparaît plus objective. Selon lui, la nation se fonde sur le sol, la race (nous sommes au 18^e siècle), la langue, la religion, la culture et les traditions. Ces définitions partent de points de vue différents, mais sont complémentaires. La nation se présente comme un formidable vecteur d'intégration. On se reconnaît et on s'identifie à elle. Elle gomme les différences entre les individus et les classes. Sa présence rassure. Elle éveille gratitude et fierté. Elle va jusqu'à susciter exaltation et glorification. Finalement, il devient instinctif et naturel de la servir et, si nécessaire, de se sacrifier pour elle.

Pour toutes ces raisons, la nation semble à beaucoup indispensable et indépassable, comme un idéal peut l'être. Vouloir un monde différent serait renoncer à cet idéal. Mais l'histoire montre que la nation, telle qu'on la pense aujourd'hui, est une construction mentale moderne. Elle n'est pas un phénomène naturel. Ce n'est qu'à partir du Moyen-âge,

Le caractère « indépassable » de la nation se trouve souvent mis en avant pour combattre ou invalider le bien-fondé d'une Europe politique. L'argument est simple : l'Europe ne sera jamais une nation, alors comment peut-elle devenir un État !

et uniquement dans les milieux lettrés, que l'idée de nation est apparue. Au départ, elle désignait une communauté qui était identifiée à travers l'usage d'une langue singulière. Par la suite, l'idée de nation s'est réellement installée dans les esprits, et les cœurs, avec la lente sédimentation des pouvoirs royaux. Depuis lors, la matrice explicative des relations internationales s'est construite autour de l'idée de nation.

À ce propos, beaucoup d'historiens se réfèrent aux traités dits de Westphalie, signés en 1648, pour marquer la consécration des États-nations en Europe. Ces traités, qui mirent fin à la guerre de Trente ans, scellèrent la paix en imposant le respect des frontières et des souverainetés nationales. L'objectif était d'établir un solide équilibre des forces entre les parties prenantes.

Après plus de trois siècles et demi, l'inscription de cette date dans les mémoires témoigne de l'importance octroyée à la nation pour comprendre, non seulement l'histoire de l'Europe, mais aussi celle du monde. Les successions de guerres et de paix qui jalonnent les derniers siècles sont généralement expliquées à la lumière des relations conflictuelles entre les États-nations. Il est sans doute temps d'imaginer une organisation du monde différente.

La centralité indiscutée de l'État nation dans le déroulement de l'histoire soulève la question de la légitimité d'une Europe

politique. Précisément, considérer la nation comme l'Alpha et l'Oméga de l'histoire est un excellent moyen d'invalider le bien-fondé d'une Union européenne souveraine. Autrement dit, comment croire en une Union européenne qui ne sera jamais une nation ? Tout au plus peut-on envisager une *Europe des nations*. Donc une Europe dépouillée de toute légitimité propre.

Construire l'Europe prépare résolument l'avenir tandis que sanctuariser l'État-nation nous tourne vers le passé

Une Nation est intimement liée à un récit national. Celui-ci repose sur une construction arbitraire et parfois idéalisée du passé. Il fait appel aux émotions bien plus qu'à la raison. Son objectif est de valoriser tout ce qui témoigne de la grandeur de la nation. Sa vocation est d'éveiller la fierté d'appartenir à une histoire longue, héroïque et unique qui appelle le respect et la reconnaissance. Mais un récit national produit également des préjugés sur la grandeur d'un pays et de ses habitants. En définitive, un récit national construit souvent des barrières mentales qui empêchent d'imaginer un futur libéré de l'omniprésence de nations souveraines.

Préconiser la construction d'un récit européen pour faire avancer l'Europe relève du même paradigme. Tout se passe comme si un récit européen devait être l'élément déterminant pour faire aimer et désirer l'Europe. Mais l'Europe ne tire pas sa légitimité d'une gloire passée plus ou moins fantasmée. Elle s'inscrit dans l'histoire et procède d'une volonté collective, de valeurs communes et d'intérêts partagés.

Précisément, l'UE tire sa force et son originalité d'être née des enseignements du passé pour mieux préparer l'avenir. Afin que cette dynamique vertueuse arrive à son terme, les Européens doivent être convaincus que l'Europe politique constitue la meilleure réponse aux défis présents et futurs. L'objectif n'est pas de construire une *Europe nation*, mais une *Europe souveraine*.

Avancer dans cette direction nécessite de s'affranchir de nos modes de pensée actuels et de nos préjugés. Les États-nations, qui dominent aujourd'hui encore l'ordre du monde, sont nés de l'histoire et d'une certaine façon de penser la vie en société. C'était, pour faire court, le monde « westphalien ». Le choc des guerres mondiales a changé la donne en profondeur. L'Europe communautaire est née des aspirations à une paix définitive entre les anciens belligérants. Clairement, les traités instituant les Communautés européennes n'étaient pas des traités de paix, mais des textes, bien plus ambitieux et visionnaires, visant à construire une Europe fédérale. Depuis, seule une partie du chemin a été accomplie. La dernière phase est encore devant nous. La paix acquise, le manque d'ambition s'est installé, sans doute faute d'enjeux jugés décisifs. Mais l'histoire avance et nous sommes actuellement en pleine mutation. Les défis à affronter collectivement sont immenses et dépassent l'échelle des États. Les affronter appellent le passage à une Europe politique. Construire l'Europe prépare résolument l'avenir tandis que sanctuariser l'État-nation nous tourne vers le passé.

Comment, enfin, quitter le thème de la nation sans mentionner le patriotisme ? Celui-ci représente un sentiment d'attachement profond et viscéral à sa nation, à sa patrie. On associe souvent le patriotisme au sacrifice qui peut aller jusqu'à donner sa vie pour défendre sa nation. Évoquer aujourd'hui le patriotisme européen paraît incongru. Qui serait prêt à mourir pour l'Europe ?

En réalité, la question du patriotisme européen est éminemment révélatrice de l'état d'avancement de la construction européenne. Doit-on aller jusqu'à admettre que l'Europe sera accomplie lorsque ses habitants se sentiront non seulement des citoyens, mais aussi des patriotes prêts à se sacrifier pour elle ? Une telle proposition est à double tranchant. Le patriotisme dévoile un sentiment d'appartenance certes profond, mais également inconditionnel, parfois jusqu'à l'aveuglement. Comme le nationalisme, le patriotisme entraîne vite des comportements belliqueux peu compatibles avec la philosophie politique sur laquelle se fonde l'intégration des États européens.

En revanche, parler de *patriotisme constitutionnel* à propos de l'Europe évite de renvoyer à la représentation d'un patriotisme chargé d'émotions équivoques et moteur des rivalités entre les nations. Ce concept est né dans les années 1970 en Allemagne. Il repose sur le respect de l'État de droit et la croyance dans la force des institutions démocratiques. Ici, plus question de sentiment national, de religion, de langue ou de race. Désormais, la nation se fonde sur le droit et les valeurs humanistes et l'assentiment éclairé de ses citoyens. À l'évidence, il s'agissait alors de sédimenter une société allemande en rupture radicale avec son passé nazi. Le patriotisme constitutionnel traduit un consentement sans réserve au pluralisme politique et à la défense des libertés fondamentales.

Le philosophe allemand Jürgen Habermas (né en 1929) a largement contribué à diffuser cette notion en l'appliquant à l'Europe. Selon lui, le patriotisme constitutionnel a vocation à devenir le vecteur principal de l'intégration européenne. Ce concept permet de contourner l'épineuse question de l'union entre des États-nations et suggère le passage vers une Europe de nature « post nationale ». Avec le patriotisme constitutionnel, l'attachement des Européens à l'Europe doit s'appuyer sur la raison et la volonté de vivre dans une société juste et apaisée. Tandis que le patriotisme « classique » est plutôt animé par les passions et la défiance envers les étrangers.

En somme, on arriverait au stade où les missions historiques des États-nations se sont accomplies. Les nations ont certes largement contribué à instaurer la citoyenneté et la démocratie. Mais elles continuent à forger des antagonismes et des tensions qui ne sont plus à la mesure des enjeux actuels. En revanche, la construction européenne repose sur une trajectoire inédite de l'histoire. Son objectif est de remplacer la logique de l'équilibre des forces entre les États-nations par une dynamique de l'intégration politique entre les peuples. La disparition des rivalités nationales demeure l'idée fondatrice du projet européen.

Il faut réformer l'Union européenne¹¹

Catherine Vieilledent

Secrétaire générale du Groupe Europe de l'UEF, membre du comité de rédaction de *Fédéchoses*



Les 27 États membres viennent de tomber d'accord sur la nécessité d'élargir l'Union européenne. Les périls à ses frontières (en particulier la guerre en Ukraine) et les grands défis de la transition écologique, de la crise énergétique, de l'autonomie stratégique expliquent cette accélération d'un processus en sommeil (la

« fatigue de l'élargissement ») depuis l'adhésion de la Croatie en 2013. Deux nouveaux pays candidats (Ukraine et Moldavie) s'ajoutent à six autres en attente, certains depuis longtemps (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Macédoine du Nord, Monténégro, Serbie, Turquie). La Géorgie et le Kosovo ont également déposé leur candidature. Le Conseil doit encore approuver la date de 2030 pour les adhésions mais les négociations avec l'Ukraine et la Moldavie commenceront début 2024.

L'accord des États membres sur la nécessité d'élargir est une rupture mais il reste de profondes divergences sur la définition des moyens et conditions pour élargir. L'Europe n'est pas prête face aux défis géopolitiques qui montent et elle n'est pas équipée pour intégrer les nouveaux candidats. Pourtant, l'élargissement risque bien d'avoir lieu en raison des défis de la guerre en Ukraine.

Deux rapports parus récemment convergent sur ce constat : celui d'un groupe de douze experts franco-allemands¹² et celui de la Commission des affaires constitutionnelles du Parlement européen¹³. Face à l'urgence liée aux enjeux essentiels pour l'UE de la sécurité, de l'indépendance énergétique et de contrôle des migrations, le débat ne porte plus sur la nécessité de l'élargissement mais sur les réformes et la définition des moyens et conditions pour élargir. L'Union n'est pas équipée pour intégrer un pays de la taille de l'Ukraine, dans l'état où il se trouve actuellement et il existe de profondes divergences concernant le fonctionnement actuel, dont le débat sur l'abolition du veto montre l'importance. L'attitude de la Pologne et de la Hongrie porte atteinte aux valeurs de l'Europe. Il faut éviter que de nouveaux membres adoptent le même comportement. Le processus même d'adhésion est dominé par la possibilité de vetos et de blocages à tous les stades de la négociation ; il est probablement le dernier domaine où se maintiendra l'unanimité.

Le groupe des 12 estime que, dans les conditions actuelles, un nouvel élargissement est presque impossible. Il risque pourtant d'avoir lieu en raison des défis de la guerre en Ukraine. L'amélioration de l'efficacité des institutions est

indispensable : la question du veto est essentielle, mais elle n'est pas la seule. Son abolition dans les domaines de la fiscalité et de la politique étrangère est déjà demandée. Les réformes dont nous avons besoin représentent un défi institutionnel. Ce qu'il faut modifier doit être acceptable par le Conseil. On ne peut faire que ce qui est acceptable. Le rapport des 12 ne s'attend pas à être adopté, il n'est qu'une contribution parmi d'autres.

La principale question est celle de l'efficacité des mécanismes décisionnels, en particulier l'unanimité des États membres requise pour les décisions essentielles (budget, réforme des traités, fiscalité, politique étrangère, etc) et qui permet à certains États membres de faire du chantage (on pense bien entendu à la Pologne et la Hongrie qui refusent par ailleurs les valeurs de l'Union et l'état de droit). On ne peut imaginer une Union à 36 en capacité d'agir dans ces conditions. En effet, il faut conserver un haut niveau de priorité à nos valeurs. Le marché unique, au cœur de la construction européenne ne peut pas fonctionner sans état de droit, base de la confiance mutuelle et de la réciprocité (il faut notamment assurer l'indépendance de la justice). On pourrait se contenter d'un

La principale question est celle de l'efficacité des mécanismes décisionnels, en particulier l'unanimité des États membres requise pour les décisions essentielles et qui permet à certains États membres de faire du chantage

marché sans valeurs, mais dans l'UE l'économie est un moyen, pas une fin. La conditionnalité budgétaire qu'on envisage d'étendre a pour objectif, pour l'orateur, d'empêcher un copropriétaire de ne pas respecter le règlement de copropriété, en imposant son point de vue aux autres ou en refusant de mettre en œuvre les politiques qu'il réprouve (cas des pays d'Europe centrale qui contestent la répartition des migrants illégaux). Si on accepte cela, c'est la fin de l'UE.

Du point de vue des révisions du traité, comme depuis Lisbonne on fait du sur place, il faut prévoir des changements immédiats (avant 2024) et un programme de réformes 2024-2030 ou 2040 pour se mettre en état de marche pour élargir. Par exemple pour les réformes budgétaires :

- Un MFF à 5 ans à appliquer 6 mois après les élections européennes
- Puisqu'il est très difficile d'augmenter les ressources (unanimité), il faut accepter une réorientation des dépenses (du ressort de la majorité qualifiée) au profit de l'environnement et de la défense
- Au Conseil ce sera très difficile : l'augmentation des ressources se heurte aux pays qui font du dumping fiscal en courtisant les entreprises. Plusieurs ne veulent pas payer davantage et surtout ne veulent pas payer pour les autres ;

¹¹ Suivi de la conférence organisée par le **Groupe Europe de l'UEF** le 20.09.2023 depuis Bruxelles, avec Olivier Costa, co-rapporteur du rapport du groupe de travail franco-allemand sur la réforme institutionnelle de l'UE.

¹² Report on the Franco-German Working Group on EU institutional reform, *Sailing on High Seas: Reforming and Enlarging the EU for the 21st Century*, Paris-Berlin, 18.09.2023. Présenté au Conseil affaires générales le 19 septembre.

¹³ https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/AFCO-PR-746741_EN.docx Le rapport sera soumis à la plénière du parlement européen de fin novembre.

- Il faut augmenter le rôle du Parlement.
- L'adhésion de l'Ukraine présente des risques de basculements budgétaires (fonds structurels) et implique une réforme assez profonde de nos politiques internes.

Le Groupe des 12 se prononce par conséquent en faveur la mise en œuvre immédiate d'une réforme flexible, avec des changements immédiats (avant 2024) et un programme de réformes 2024-2030. Il ne s'agit pas d'une position maximaliste sur la réforme institutionnelle (faut-il, comme souvent, « faire sans le dire », le Conseil étant divisé ? s'interroge la modératrice) mais le rapport fait du respect des valeurs de l'Union et de l'État de droit (indépendance de la

On le voit, il ne s'était rien passé en matière institutionnelle depuis le traité de Lisbonne et certains s'inquiètent et s'irritent de la lourdeur des mécanismes institutionnels. Heureusement, cela change sous la pression de l'urgence, puisque les négociations avec l'Ukraine et la Moldavie vont commencer à la fin de 2023.

justice et des médias, notamment) un incontournable, y compris après l'adhésion, quitte à user de l'arme budgétaire (conditionnalité des financements européens). Si les États se cramponnent à l'unanimité, il faudra un autre traité pour ceux qui décident de mettre fin au droit de veto ; si on parvient à la dépasser, il faudra peut-être accepter un relèvement des seuils de la majorité qualifiée (actuellement 55% des États membres, 65% de la population) pour rassurer les petits États membres. Si tous ne veulent pas avancer ensemble (on parle de différenciation), le rapport des 12 refuse *l'Europe à la carte* et propose une approche ordonnée et structurée avec quatre cercles concentriques, créatrice de confiance de part et d'autre, ce que le rapport s'efforce de clarifier. La différenciation est déjà une réalité, il est logique qu'elle augmente avec l'adhésion de pays de plus en plus divers :

- Un premier cercle d'intégration renforcée autour de l'Eurozone, de l'espace Schengen et d'un budget augmenté à 3-4% du PIB. Le mécanisme existe dans les traités, ce sont les « passerelles » assortie de dérogations provisoires pour ceux qui ne souhaitent pas intégrer ce premier cercle immédiatement. Il pourrait avoir une utilité, en cas d'extension de la majorité qualifiée et de la création de politiques nouvelles, mais il faut viser l'intégration plénière et veiller à offrir des bénéfices rapides. A défaut, les États désireux d'avancer vers plus d'intégration devrait adopter un traité intergouvernemental supplémentaire ;
- L'Union actuelle des 27, c'est-à-dire l'acquis communautaire, le socle ;
- Un cercle d'États associés (avec le Royaume-Uni et la Turquie, parties au marché unique et à l'union douanière), lié au respect aux principes communs ;

- Un 4^e cercle de pays non candidats dans le cadre de la Communauté politique européenne (CPE), centré sur le climat, l'énergie, etc., non lié par le droit européen, mais à dynamiser (mécanisme d'assistance mutuelle par exemple).

Le rapport du Groupe des 12, de l'aveu d'Olivier Costa, est une contribution parmi de nombreuses autres. Les choses s'accroissent dans la perspective de l'élargissement prochain et à l'approche des élections européennes de juin 2024. Il faut s'en réjouir.

Le rapport de la Commission AFCO suit une requête du Parlement européen au Conseil en mai 2022 pour qu'il convoque une Convention afin de modifier les traités. Le rapport entre dans le détail de la réforme institutionnelle : outre les compétences nécessaires à attribuer à l'Union en matière de santé (leçon de la COVID), de migration (la désunion des États membres depuis longtemps empêche une politique efficace), de politiques étrangère et sociale, de défense, il appelle à abolir le veto, à faire du Parlement un co-législateur entier y compris en matière budgétaire, avec droit d'initiative, et à rationaliser la Commission pour en faire un vrai exécutif.

Les rapporteurs n'excluent pas de réviser les chiffres de la majorité qualifiée, dans les domaines actuellement bloqués comme le 12^e paquet de sanctions contre la Russie ou la migration où l'unanimité joue de facto et non de jure (2/3 des États membres suffisent dans ce dernier domaine). On peut aussi imaginer une surpondération dans les domaines « existentiels » comme la défense (AFCO propose 4/5 des États au Conseil européen), de manière à augmenter le poids relatif des petits États. Le rapport souligne aussi le besoin de démocratiser l'Union au moyen d'un budget participatif, un statut d'association européenne et un référendum paneuropéen pour approuver les changements constitutionnels. Mais la convocation d'une Convention pour début 2025, comme le demandent les rapporteurs, nécessite l'accord d'au moins 15 États membres, ce qui nécessite de longues négociations, sachant que le Conseil ne souhaite pas modifier les traités (c'est le syndrome de 2005, avec un double référendum négatif sur le projet de Traité constitutionnel).

On le voit, il ne s'était rien passé en matière institutionnelle depuis le traité de Lisbonne et certains s'inquiètent et s'irritent de la lourdeur des mécanismes institutionnels. Heureusement, cela change sous la pression de l'urgence, puisque les négociations avec l'Ukraine et la Moldavie vont commencer à la fin de 2023. Ceci dit, il faut impliquer davantage les opinions publiques, faire un effort important dans le cadre des élections de 2024. Si on peut se satisfaire d'une participation de 50%, il y a des messages nouveaux et importants qui doivent être largement diffusés, notamment sur nos intérêts collectifs. Il faut comprendre les enjeux essentiels pour nous Européens et comprendre qu'on est bien au-delà d'une action simplement humanitaire.

Élections européennes 2024 : pour une Europe plus démocratique, plus efficace et plus unie, nous voulons une campagne à la hauteur des enjeux !

Tribune à l'initiative de l'Union des fédéralistes européens, du Mouvement Européen France et des Jeunes Européens publiée le 10 décembre 2023 par *Ouest France*



Depuis 1979, le Parlement européen est élu au suffrage universel direct. En juin prochain, nous serons à nouveau appelés à élire nos représentants y siégeant. Ce rendez-vous démocratique doit être une véritable opportunité pour répondre aux défis de notre temps.

L'Union européenne est à un nouveau tournant de son histoire. Elle doit apporter une réponse commune aux guerres qui sévissent à ses portes. Elle doit répondre à la nécessité de la transition écologique, tout en accompagnant les Européens et les Européennes par des mesures sociales fortes. Elle doit garantir notre souveraineté. Elle doit renforcer la démocratie, l'état de droit et les droits fondamentaux ici et ailleurs. Elle doit donner une perspective claire aux peuples qui partagent ces valeurs et aspirent à nous rejoindre.

Donnons à l'Union les moyens d'agir

Pour répondre à ces défis, nous avons besoin d'une Union efficace et légitime, capable de déployer des politiques ambitieuses et d'être respectée sur la scène internationale.

Pourtant, l'Union européenne d'aujourd'hui souffre de graves lacunes. Le Parlement européen dispose de pouvoirs encore trop limités, n'est toujours pas l'égal du Conseil comme colégislateur et ne dispose pas d'un droit d'initiative législative. Les votes à l'unanimité, qui confèrent un droit de veto à chaque État, retardent ou empêchent des décisions communes sur des sujets essentiels pour notre avenir tels que la politique étrangère et de sécurité commune, la défense, notre capacité d'emprunt commun ou la fiscalité.

Alors que le monde change de plus en plus rapidement et que les menaces sont nombreuses, nous avons besoin d'une démocratie européenne capable d'agir pour répondre aux défis qui s'imposent à nous. L'Europe doit franchir une nouvelle étape.

Pour ce faire, le futur Parlement issu des élections de juin 2024 doit prendre l'initiative de réformer l'Union européenne en rédigeant un projet de nouveau traité sur la base du rapport de la commission des affaires constitutionnelles du Parlement européen adopté le 22 novembre et des propositions issues de la Conférence sur l'avenir de l'Europe. Il prendrait la forme d'une véritable constitution pour construire une Union fédérale plus démocratique, plus efficace, plus unie.

Pour une campagne qui réponde aux préoccupations des Européens

Comment y parvenir ? Pour éclairer les citoyens quant à ces enjeux et à cet impératif de réforme, nous avons besoin d'une campagne à la hauteur, centrée sur les enjeux européens, permettant de faire émerger des propositions ambitieuses.

Il est indispensable que les partis et les candidats en lice prennent au sérieux ce scrutin. Ils doivent se positionner dans le débat public pour répondre aux préoccupations de tous les Européens, bien au-delà des polémiques franco-françaises. Nous n'en avons que faire des calculs électoraux des partis qui se mesurent déjà pour l'élection présidentielle de 2027. L'Europe mérite un vrai débat, l'Union mérite une vraie campagne.

Nous, élus et acteurs de la société civile, appelons toutes les parties prenantes de la campagne - candidats, partis, journalistes - à s'engager en ce sens.

Signataires

Eric ALAUZET, Député du Doubs ; **François ALFONSI**, Député européen ; **Jeanne BARSEGHIAN**, Maire de Strasbourg ; **Philippe BERTA**, Député du Gard ; **Benoît BITEAU**, Député européen ; **Damian BOESELAGER**, Député européen ; **Mercedes BRESSO**, Députée européenne ; **Damien CAREME**, Député européen ; **David CORMAND**, Député européen ; **Gwendoline DELBOS-CORFIELD**, Députée européenne ; **Karima DELLI**, Députée européenne ; **Pascal DURAND**, Député européen ; **Markus FERBER**, Député européen ; **Temanuata GIRARD**, Vice-Présidente, Conseil régional du Centre-Val de Loire ; **Sandro GOZI**, Député européen ; **Claude GRUFFAT**, Député européen ; **Valérie HAYER**, Députée européenne ; **Sophia IN'T VELD**, Députée européenne ; **Yannick JADOT**, Sénateur de Paris ; **Bernard JOMIER**, Sénateur de Paris ; **Kevin JEZEQUEL** – Porte-parole de l'Union des fédéralistes européens – France ; **Fabienne KELLER**, députée européenne ; **Philippe LAURENT**, Maire de Sceaux, Président de l'AFCCRE ; **Pascal LECAMP**, Député de la Vienne ; **Nicole LE PEILH**, Députée du Morbihan ; **Laurence MAILLART-MEHAIGNERIE**, Députée d'Ille-et-Vilaine ; **Lysiane METAYER**, Députée du Morbihan ; **Paul MOLAC**, Député du Morbihan ; **Hervé MORITZ** – Président du Mouvement européen – France ; **Laure NICLOT** – Présidente des Jeunes européens – France ; **Max ORVILLE**, Député européen ; **Bertrand PANCHER**, Député de la Meuse ; **Jean-Claude RAUX**, Député de Loire-Atlantique ; **Dominique RIQUET**, Député européen ; **Caroline ROOSE**, Députée européenne ; **Mounir SATOURI**, Député européen ; **Olivier SERVA**, Député de Guadeloupe ; **François THIOLLET**, Député européen ; **Irène TOLLERET**, Députée européenne ; **Marie TOUSSAINT**, Députée européenne ; **Catherine TRAUTMANN**, Ancienne ministre ; **Marie-Pierre VEDRENNE**, Députée européenne

Lettre ouverte de l'UEF à la Secrétaire d'État à l'Europe

Vers une Europe plus forte et plus démocratique : l'UEF-France

demande à l'État français de soutenir le Parlement européen

Kevin Jezequel

Porte-Parole de l'UEF France

Le 22 novembre dernier, le Parlement européen a adopté le rapport tendant à la réforme des traités. Objectif : réviser les traités pour garantir un meilleur fonctionnement des institutions européennes et aller vers une Europe plus démocratique, plus efficace et plus unie.

Le rapport analyse le besoin d'une Union capable d'accueillir de nouveaux membres et de répondre aux défis du 21ème siècle. Il propose notamment des pouvoirs accrus pour le Parlement européen : nomination du président de la Commission et droit d'initiative législative à part entière. Il propose également d'élargir les compétences de l'UE. En particulier, il est recommandé que l'environnement et la biodiversité deviennent des compétences exclusives de l'Union, et que les compétences de celle-ci en matière d'énergie, de sécurité et d'affaires étrangères soient considérablement élargies. Enfin, il est suggéré la mise en place de référendums à l'échelle de l'Union sur l'organisation ou les politiques de celles-ci.

Le Parlement européen propose donc une évolution forte vers l'Europe fédérale.

L'UEF-France demande aux représentants de l'État français (les ministres et le Président) de soutenir les propositions du rapport du Parlement pour une Europe plus forte et plus démocratique lors des réunions du Conseil des ministres (« Sénat » de l'Union européenne) et du Conseil européen du 14 décembre (réunion des chefs d'État ou de gouvernement des États-membres).

Dans l'immédiat, la France doit peser pour discuter ces propositions lors de la réunion du 12 décembre du Conseil des affaires générales (CAG), réunion des ministres des affaires européennes qui prépare les travaux du Conseil européen.

L'UEF adresse un courrier en ce sens à Mme Laurence Boone, secrétaire d'État chargée de l'Europe

L'Europe issue du Traité de Lisbonne a montré toutes ses limites de fonctionnement. Pour répondre aux enjeux notamment sécuritaires et environnementaux qui se dressent devant nous, il importe désormais d'évoluer vers une Europe plus démocratique, plus efficace et plus unie : une Europe fédérale.

Madame la secrétaire d'État chargée de l'Europe,

La Conférence sur l'avenir de l'Europe, première expérience de démocratie participative de l'Union européenne, à laquelle ont participé des citoyens européens ainsi que des

Le monde a changé et il est désormais nécessaire de réformer l'Union européenne pour la rendre plus démocratique, plus efficace et apte à fonctionner avec un plus grand nombre de membres, à la lumière de l'importance renouvelée de la question de l'adhésion de nouveaux pays à l'Union.

Nous soutenons la convocation d'une Convention européenne pour la réforme des traités, comme le prévoit l'article 48 du traité sur l'Union européenne. Ceci permettra de discuter les propositions du Parlement dans un contexte impliquant les parlements et les gouvernements des États en plus du Parlement et de la Commission. Ce processus doit également permettre d'associer la société civile dans une discussion délibérative de grande ampleur.

Si nous voulons que l'Union soit capable de répondre aux attentes des citoyens, la proposition du Parlement européen adoptée le 22 novembre 2023 doit être discutée lors du Conseil Affaires générale. Nous souhaitons que la France soutienne la transmission de ces propositions au Conseil européen.

représentants des parlements et des gouvernements des États membres et des institutions de l'Union européenne, a élaboré des propositions concrètes d'amélioration ou de changement des politiques européennes.

Le service juridique du Conseil de l'Union a rendu une analyse quant à ces propositions indiquant qu'elles nécessitent des modifications des traités européens pour être mises en œuvre. Le Parlement européen, également sur la base de cette analyse, a préparé une réforme globale de l'Union, consistant en une série de modifications du traité sur l'Union européenne et du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, qu'il a approuvée le 22 novembre 2023, sur la base des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 48 du traité sur l'Union européenne.

La dernière réforme des traités européens a eu lieu il y a plus de 15 ans, dans un contexte totalement différent, avant la crise financière, la pandémie, l'invasion russe de l'Ukraine, l'érosion de l'ordre international, et à un stade très différent du développement de la Chine et de son rôle dans le monde.

Si nous voulons que l'Union soit capable de répondre aux attentes des citoyens, la proposition du Parlement européen adoptée le 22 novembre 2023 doit être discutée lors du Conseil Affaires générale. Nous souhaitons que la France soutienne la transmission de ces propositions au Conseil européen.

Notre pays a eu la capacité de mener à la mise en place du premier emprunt européen avec la facilité pour la reprise et la résilience, aussi appelée Next Generation EU, il doit être moteur pour mener à une réforme des traités pour une Europe plus démocratique, plus efficace et plus unie, capable de répondre aux défis du 21ème siècle.

Nous sommes à votre disposition pour vous présenter plus en détail nos analyses et nos propositions pour l'avenir de l'Europe.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Secrétaire d'État, de l'expression de nos salutations respectueuses.

Towards the 2024 Vote: the European Power Struggle Has Begun

Alberto Majocchi

Environmental economy professor, University of Pavia (IT)



After the dramatic withdrawal of the United States from Afghanistan - which symbolically marked the end of the attempt by the United States to impose a unilateral government on the world system of states the Russian invasion of Ukraine represents an extreme attempt by the government in Moscow to have a role in the unfolding global balance of power. The crisis affecting the world system of states shows that a unilateral government of the world is inconceivable at present, not only due to the assertion of power by the Chinese, but above all due to the rise of a significant number of other countries, in Asia, Africa and Latin America, who no longer accept being subjected to the decisions of the superpowers, and firmly ask to participate in constituting a multilateral global power structure. In this context, a decisive role can be played by Europe, whose "raison d'état" implies that the primary objective of its foreign policy must be the pursuit of peace.

In general, the possibility that a country adopts a strategy in international politics aimed not at increasing its own power, but at promoting a situation of balance at the global level, with a view to guaranteeing the permanence of democratic institutions internally, is historically linked to a situation of insularity: this is what happened for the United Kingdom in the context of the European system of states and for the United States until the time when it assumed a decisive role in the world system of states. But when the European Union has the necessary tools to autonomously carry out its own foreign and security policy, it will in any case be included in the international balance of power and, therefore, will have to take into account the structures of power at a global level.

The ultimate goal of perpetual peace can be achieved, as theorised by Immanuel Kant, only when relations between states worldwide are based on law and not on force, and this will only be possible with a world federation. Europe's task is to promote the transition toward this goal. Today the world is evolving towards multipolarity with great difficulty, but this system is more unstable than a bipolar system, which, with a "balance of terror", was able to guarantee a relatively peaceful order during the confrontation between the United States and the Soviet Union. To achieve a more peaceful order at this historical stage, multilateral institutions must be strengthened - and not weakened, as superpowers in crisis do- and herein lies Europe's specific responsibility, before the logic of power politics prevails, even in the Union.

These developments will be possible if Europe is able to complete the unification process, granting the Union with decision-making power in the area of foreign and security policy, with a clear outline of economic policy and with a Financial Plan that distributes resources equitably between the different levels of government. These issues will be at the heart of the campaign for the next European elections in 2024, which could be the starting point of a constituent phase in which there is an irreversible transfer of power from the states to Europe.

To achieve a more peaceful order at this historical stage, multilateral institutions must be strengthened - and not weakened, as superpowers in crisis do- and herein lies Europe's specific responsibility, before the logic of power politics prevails, even in the Union.

In his book, *Europe: A Gentle Force*, Tommaso Padoa-Schioppa clearly agreed with Albertini's thinking on the issue of transferring powers from Member States to Europe: "I am convinced that the point of no return can only be properly political; not economic or monetary, or even institutional. I remember, and I carry with me, an observation made by Mario Albertini in a conversation in which I had the good fortune to participate, as he was developing his decision on Monetary Union. 'The point of no return', he said, 'is neither in powers nor in institutions: it is the moment when the political struggle becomes European, when the abject for which men and parties fight will be European power. That will be the moment when the revolution will have finished its task and the new orders created will be occupied by ordinary political forces, which will make it the theater of their contention. In a civilized political society, iron and blood are replaced by electoral struggle, armies by political formations'".

In the campaign for the European elections, the parties vying for seats in the Strasbourg Parliament will have to

take a position, which is fundamental not only for the future of Europe, but also for the world, with a view to

In the campaign for the European elections, the parties will have to take a position, which is fundamental not only for the future of Europe, but also for the world, with a view to giving the Union an institutional structure of a federal nature.

giving the Union an institutional structure of a federal nature. This will involve favouring the strengthening of competencies in security, foreign, economic and fiscal policy, but above all guaranteeing the possibility of majority decisions in these crucial areas, with federal institutions managing a shared sovereignty between the European level and the Member States, to ensure unity in diversity, according to Kenneth Wheare's classic definition, and to promote a new multipolar world order capable of ensuring peace and sustainable development of the entire planet.

On the point of majority decision-making, an important first step is the German Chancellor Olaf Scholz's proposal to adopt qualified majority voting (55 per cent of the members of the Council of Ministers, representing

countries comprising at least 65 percent of the EU's population) for foreign and fiscal policy decisions. This proposal has already been endorsed by eight other countries (France, Spain, Italy, the three Benelux countries, Finland and Slovenia). Above all, however, the manoeuvres in the formation of the alignments that will compete in the 2024 European elections appear to be relevant. The first fact to note -which also directly affects Italian politics - is the attempt by the Lega and Fratelli d'Italia parties to move in the direction of the EPP disengaging from those political formations that are more sovereignist and hostile to completing a federal evolution of the Union, in order to shift the political balance at the European level towards the center-right. This attempt is firmly opposed by those in the EPP who are aiming for a reconfirmation of the coalition that led to the appointment of Ursula von der Leyen as Commission President. The outcome of this process is still uncertain, but these manoeuvres nonetheless show that the struggle for European power has now begun and that future developments in the Union will largely depend on the outcome of this struggle.

Édito du Manifeste commun du Mouvement européen, des Jeunes Européens et de l'Union des fédéralistes européens pour les élections du 9 juin 2024

Hervé Moritz, président du Mouvement Européen - France

Laure Niclot, présidente des Jeunes Européens - France

Chloé Fabre, présidente de l'Union des Fédéralistes Européens - France



De gauche à droite : Chloé Fabre, Laure Niclot et Hervé Moritz lors du Dialogue européen du 2 décembre 2023 à Paris

Nous arrivons au terme d'une législature du Parlement européen et d'un mandat de la Commission marqués par des crises multiples qui ont donné naissance à d'ambitieuses initiatives. Ces initiatives ont permis des avancées majeures pour l'intégration européenne : la pandémie de COVID-19 a donné lieu à l'achat groupé de vaccins et de matériel médical ; la crainte d'une récession, au premier emprunt commun (Next Generation EU) ; les incendies meurtriers à un mécanisme de protection civile européenne (RescEU) ; la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine à un soutien considérable à l'Ukraine, notamment militaire, et à la mise en place d'un nombre important de sanctions. Des avancées significatives dans le combat contre le réchauffement climatique et la protection de l'environnement ont rythmé ces derniers mois avec l'adoption de plusieurs lois du Pacte vert pour permettre à l'Union d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. L'Union a manifesté un réengagement sans pareil en faveur de

l'élargissement. La guerre en Ukraine et la déstabilisation opérée par la Russie dans les pays voisins a conforté le désir de ces derniers de rejoindre l'espace démocratique qu'est l'Union européenne. **La perspective d'accueillir de nouveaux États membres est l'un des enjeux majeurs des débats et des décisions de la mandature à venir.**

Pour répondre aux enjeux présents et à venir, l'Union européenne doit continuer de se démocratiser, de se renforcer et de s'élargir pour déployer des politiques à la hauteur des préoccupations de ses citoyens. A l'heure où la crise de confiance politique continue de progresser, une meilleure intégration européenne, passant en premier lieu par le renforcement des pouvoirs du Parlement européen, est le meilleur moyen de répondre aux attentes des citoyens. C'est tout l'enjeu des élections européennes qui se tiendront du 6 au 9 juin 2024 dans l'Union et le 9 juin en France.

L'une des dérives de ces élections qui, bien qu'européennes, sont d'abord basées sur un scrutin, des listes et des campagnes nationales, serait de les aborder simplement comme un vote de confiance ou de défiance envers le gouvernement actuel ou comme la préparation de prochaines échéances nationales. **Ne tombons pas dans ce piège : l'Europe mérite une vraie campagne, les enjeux qui se posent à l'Union méritent un vrai débat.** Celles-ci doivent permettre aux citoyens français et européens de décider de leur avenir, et de choisir les priorités de l'Union pour les années à venir. Le débat n'est plus celui d'un clivage pour ou contre l'Europe : Il s'agit de choisir l'Europe dans laquelle nous voulons vivre. L'Europe, c'est pour de bon ! Nous ne voulons pas de retour en arrière, pas de remise en cause de ses principes fondateurs. Face à la montée des nationalismes et des populismes, les élections européennes sont l'opportunité de faire entendre les revendications exprimées par les citoyens, en particulier les plus jeunes, dans le cadre de la Conférence sur l'avenir de l'Europe qui a rendu ses conclusions au printemps 2022. Ce manifeste témoigne de ces revendications et a vocation à mettre à disposition ces propositions aux parties prenantes de la campagne européenne.

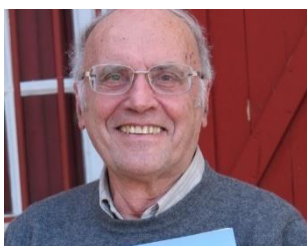
Théorie du fédéralisme : L'occitanisme politique selon Robert Lafont

A l'occasion du centenaire de la naissance de l'écrivain, chercheur et militant occitaniste Robert Lafont, et des très nombreux hommages qui lui ont été rendu, nous vous invitons à découvrir son œuvre politique authentiquement fédéraliste.

L'action et l'actualité politique de Robert Lafont

Gérard Tautil

Professeur de philosophie émérite et écrivain. Membre du Partit occitan
Texte d'une contribution à une table ronde lors d'un hommage à Robert Lafont à Nîmes
Traduction de l'occitan par Jean-Francis Billion, revue par l'auteur



Vu que nous sommes réunis ici pour le centenaire de la naissance de Robert Lafont (1993-2009), nous ne pouvons évoquer sa pensée sans rappeler la dimension sociopolitique de son œuvre, la recherche historique - en liaison avec la création littéraire, l'enseignement de la langue-culture et la recherche en sociolinguistique. Son œuvre est un tout. Son engagement socio-politique est au cœur d'une œuvre diversifiée. Vous m'excuserez de faire référence à des textes qui me semblent fondamentaux de sa pensée politique et de faire un choix qui n'engage que moi et qui de toute façon ne pourrait être que réducteur. Mais je peux parler de ce vécu. Donc, j'essaierai de lister en suivant quatre points de la pensée politique de R. Lafont :

- la question du centralisme et ses conséquences « régionales » ;
- l'Europe et l'interrégionalité ;
- l'Occitanisme au contact ;
- la question de l'altermondialisme.

Pour lui, tout d'abord, l'unitarisme français est la suite de l'Ancien Régime parce que la suppression des corps intermédiaires était nécessaire pour laisser la place à la conception individualiste de l'État. Nous trouvons la même idée dans le jacobinisme original

Quelle critique du centralisme d'État ?

Dans l'œuvre de Lafont la question du centralisme d'État est majeure. L'occitanisme, tant culturel que politique en fit une critique de fond dès sa formation. Lafont a su analyser le processus actuel mais surtout y apporter des réponses dans ses deux livres, *La révolution régionaliste* (1967) et *Autonomie, de la région à l'autogestion* (1976). Les situations socio-économiques et politiques ont changé, mais les réformes administratives se sont mises à jour, le paradigme centraliste n'a pas changé profondément et s'est encore renforcé.

Pour lui, tout d'abord, l'unitarisme français est la suite de l'Ancien Régime parce que la suppression des corps intermédiaires était nécessaire pour laisser la place à la conception individualiste de l'État. Nous trouvons la même

idée dans le jacobinisme original. C'est ce que résume très bien Lafont : « **Mais si le pouvoir revient au peuple, le centralisme devient une arme aux mains de ce peuple** » (*La révolution régionaliste*, p 26). Tout est dit, le péché originel est dans le fruit ; et donc, l'aspiration démocratique ne peut pas exister sans un usage « démocratique » du centralisme. C'est toujours cette erreur historique que le pouvoir d'État traîne derrière nous... C'est ce processus concentré d'idéologie centraliste qui nous fait comprendre que l'idée de nation ne peut pas naître sans l'État, c'est l'État qui fait la nation, c'est l'État qui définit le contenu de l'idée républicaine. Telle est l'impasse.

Puis, l'actualisation de ce principe trouve sa place dans le développement du capitalisme moderne et la concentration économique que nous connaissons dans le cadre de la mondialisation. Lafont répond que le **colonialisme intérieur et extérieur** est en train de laminer les pays occitans. Mais ces situations ont évolué.

• Qu'est-ce que le « colonialisme intérieur » ?

C'est surtout une façon de combiner centralisme administratif et domination territoriale. Avec toutes les conséquences qui en résultent au niveau idéologique et culturel.

Dans les années soixante du XIXème siècle (à la suite du Second Empire et de la Troisième République) ce concept rompt avec les courants culturalistes qui avaient marqué la Renaissance provençaliste et occitaniste de l'après-guerre. Pour Lafont c'est la dépossession industrielle et l'investissement colonisateur, l'extraction des ressources naturelles sans transformation, la dépossession du domaine agricole, la perte des circuits de distribution et la dépossession des ressources touristiques : tout cela fait de l'Occitanie des territoires dépendants d'une économie exogène. **Cette expression n'est ni un étendard facile de révolte, ni un moyen d'attirer l'attention par le scandale.** (*La révolution régionaliste*, 1967, p.140 et ss.). Et d'ajouter (p. 183) : « **Nous croyons à la réalité d'un néo-colonialisme qui apprend à cohabiter en Afrique et en Asie avec l'indépendance nationale, et qui s'enveloppe en Europe de plans de développement régionaux. Les bonnes intentions qu'il manœuvre ne sont que des outils pour lui.** » Et de préciser : « **Nous ne croyons pas que le colonialisme intérieur puisse être arrêté par un réformisme de façade.** »

Cette analyse socio-économique a des conséquences dans l'action de l'occitanisme.

La critique occitane du centralisme ouvre la route à une pensée qui se réclame d'une véritable « régionalisation ».

Pour lui, toutes les versions pour présenter les réformes comme une déconcentration du pouvoir d'État ne sont qu'embrouillamini, de la Région programme (1964) à la Loi Defferre (1981), R. Lafont ne se laisse pas prendre au piège d'une déconcentration du pouvoir d'État sur des territoires qui sont des relais préfectoraux et des découpages départementalisés du pouvoir. Il y voit une solution dans une autonomie régionale et interrégionale, dans le contexte d'une autre constitution que celle de la Cinquième République. Ce qui permettra de mettre en place la structure territoriale qui tourne le dos à la conception technocratique de la Région-Programme et surtout propose l'idée d'interrégionalité.

« Une autre idée qu'il faut promouvoir est le contrat interrégional, pour étioier l'actuelle compétition frontalière qui se développe curieusement alors que les régions n'ont pas de frontières, seulement des limites administratives. Nous n'entendons pas construire des frontières, mais une autonomie régionale donnera certainement aux limites une signification plus nette. Il faut donc que le mouvement s'accompagne de la possibilité pour les régions d'envisager les imbrications de leur développement. Le contrat interrégional peut servir à cela. » (Autonomie : de la région à l'autogestion, p. 102 et ss.).

Et pour ne pas conclure sur cela, disons que le problème reste entier.

La loi NOTRe (2015) a renforcé la concentration administrative, et fait des régions des nains économiques et politiques dans la logique centraliste alors que des formes d'autonomie sont en train de se forger dans l'Europe des États : Catalogne, Pays basque, Écosse et ailleurs... La contradiction entre l'Europe des États et l'Europe des régions est évidente. L'Europe des régions est un engagement occitaniste. Utopie ou réalité ? Quelles solutions politiques ? La solution passera également par l'Europe. Mais quelle Europe ?

Une Europe a minima ? Une solution contre le centralisme d'État ?

Question posée par Laurent Pech, journaliste (Radio Occitania) à Nîmes (*Universitat Occitana d'Estiu*, UOE, 8 juillet 2023). En introduction d'un article du Monde diplomatique, titré « [L'illusion du nationalisme européen](#) » (mars 2023), le sociologue Frédéric Lebaron parle avec sévérité d'une Europe qui « revendique sa souveraineté et les valeurs qu'elle se doit de défendre contre les adversaires désignés que sont la Russie et la Chine... Une posture qui cache mal une vassalisation croissante aux États-Unis ». Et pour Lafont, une Occitanie véritable s'appuiera sur une Europe véritable qui s'appuiera à son tour sur les Régions.

Qu'est-ce qui empêche la formation de l'Europe des Régions, d'après vous ? L'espoir dans l'Europe serait l'illusion de Lafont ?

• *L'Europe que nous avons aujourd'hui ressemble-t-elle à celle qu'espérait Robert Lafont ?*

Bien sûr, l'Europe que nous avons n'est pas l'Europe que voulait Lafont. Il a dénoncé clairement le traité imposé de 2005 qui est le contraire d'un vote citoyen et démocratique. Parler de vassalisation aux États-Unis, comme il le disait déjà,

n'est pas faire preuve de rhétorique : le marché mondialisé reste sous domination américaine et la contradiction avec l'Europe du marché est la réalité que nous connaissons. D'un autre côté, nous ne pouvons pas ignorer la montée commerciale de la Chine et de la Russie qui reprennent de plus en plus le modèle capitaliste dominant. La complexité des concurrences vient s'ajouter à la seule domination des États-Unis. Et si certains parlent de « l'émergence d'une nouvelle idéologie nationale » pour l'Europe (Monde diplomatique de mars 2023), c'est surtout dans le contexte de la guerre entre l'Ukraine et la Russie. Dans ces circonstances, la souveraineté européenne revendiquée surtout par Macron, cache mal le rapport des forces économiques qui commandent à la démarche de cette construction.

La question est à nouveau posée pour nous :

Pour Lafont c'est la dépossession industrielle et l'investissement colonisateur, l'extraction des ressources naturelles sans transformation, la dépossession du domaine agricole, la perte des circuits de distribution et la dépossession des ressources touristiques : tout cela fait de l'Occitanie des territoires dépendants d'une économie exogène.

Que serait – disait déjà Lafont –, une Europe à minima, c'est-à-dire, une Europe qui ne serait pas un État mais qui chercherait des solutions fédérales ouvrant la porte à de possibles processus de démocratisation de l'Europe des États ? Il est évident que la situation catalane ouvre un chantier et pose la question de la responsabilité de l'Europe. Mais nous pouvons dire que le paradigme des entités territoriales aux identités fortes nous rappelle que, plus nous aurons de Catalogne, plus se renforcera une Europe différente. **Le fédéralisme pour Lafont, n'est pas que l'application de la monnaie unique. La question sociale, la démocratie citoyenne et le pluralisme culturel et linguistique dans le cadre de la diversité territoriale se posent toujours dans cette Europe marchande. Comme elle se pose dans toute société engagée dans un processus d'autodétermination et d'émancipation.**

Donc, la transformation de l'Europe en **Europe des interrégions** pourrait se faire si les États jouaient le jeu de la transnationalité – ce qui n'est pas pour demain –, surtout celle des alliances interrégionales. « (...) **Non pas celle d'une Europe des régions, demeurée confuse et, il faut le dire, compromise à droite par les États du nord, mais celle des espaces et des relations, (...) l'Europe des Interrégionalités frontalières, appuyée sur les programmes déjà engagés, soutenue par des forces socio-économiques favorables** et en substance destructrices du **territorialisme étatique** » (texte de 2007). Encore faudrait-il que se mette en place un véritable **Sénat des Régions** à la place du Comité des Régions qui est une chambre consultative. Ce serait offrir aux régions qui la composent une fonction à la fois économique et politique qu'elles n'ont généralement pas, sinon partiellement et permettre des dynamiques inconnues. L'Europe des États ne sera-t-elle jamais que la prison des peuples ? Lafont serait encore plus déçu s'il voyait son développement actuel.

Pour comprendre cette évolution, faisons un peu de politique concrète. Au niveau de l'hexagone, il est

intéressant de suivre l'évolution de la situation de la Corse à deux niveaux. Vous verrez que nous avons déjà la réponse à cette Europe.

En premier, la question d'un statut particulier que l'on appelle l'« autonomie » est posée, malgré la logique Macron - Darmanin qui se sont embourbés dans le mouvement des retraites et qui tarderont à répondre aux propositions de l'assemblée de Corse. Si ce statut particulier est déposé aujourd'hui et, s'il passe, il nous aidera à demander l'équivalent pour les autres territoires à fortes identités et à mettre un pied dans la porte. Mais il faudra passer ensuite par une troisième rencontre de concertation à Paris avec la réunion du Congrès à Versailles. Nous sommes au pied du mur et, comme de coutume, il faudrait un miracle !

Le fédéralisme pour Lafont, n'est pas que l'application de la monnaie unique. La question sociale, la démocratie citoyenne et le pluralisme culturel et linguistique dans le cadre de la diversité territoriale se posent toujours dans cette Europe marchande. Comme elle se pose dans toute société engagée dans un processus d'autodétermination et d'émancipation.

En second, la politique des territoires méditerranéens qui doit être discutée en partant de l'Europe ? C'est un projet de François Alfonsi, député européen de l'ALE et président de Régions et Peuples Solidaires. Il s'agit de reprendre une construction politique initiée en 2011 (le siège de l'organisme 'L'Union pour la Méditerranée' est en Catalogne) et de façonner une coopération interrégionale, qui s'étende sur 50% du bassin méditerranéen. Nous retrouvons ici l'idée de Lafont de donner à l'Occitanie un axe ancré au sud de l'Europe. Comme il le disait, « Pas d'Occitanie sans une Europe véritable ». Nous sommes dans l'actualité de cette pensée, la difficulté étant de répondre à la réalité des rapports de force. L'utopie et l'imaginaire d'une autre Europe sont ici dans le tourbillon géopolitique qui s'ouvre en Sardaigne, en Sicile, tout autant qu'en Occitanie. Sans parler du principe d'autodétermination déjà posé pour le Pays de Galles, l'Écosse, la Flandre, la Catalogne et plus. Donc l'interrégionalité dans toute l'Europe. Bien sûr, personne ne peut parler à la place des peuples, mais la solution fédéraliste est assurément la solution pour desserrer l'étau centraliste qui est le nôtre et affaiblir les retours d'États et de centralités toujours à l'affût. Le nationalisme espagnoliste et la mise en question des autonomies en donnent l'exemple. Pour l'Occitanie cette redéfinition d'une Europe mieux géocentrée est capitale. « (...) Se dessine un espace qui, si l'on ajoute les pays catalans aux pays occitans, se recourbe pour enfermer, avec ses deux face-à-face, l'italien et le maghrébin, le bassin maritime où nagent deux archipels. C'est la grande interrégion, un espace à l'échelle du monde. » (Vingt lettres sur l'histoire, p. 130).

Tout ceci pour dire que l'espoir de Lafont sur l'Europe et des solutions différenciées n'est pas qu'illusions. Le pragmatisme et la théorisation de nos situations ne sont pas opposées ; mais une dialectique de construction de solutions différentes, différenciées s'impose. Parions-nous sur l'espérance ? Oui, disons que ce sera le temps de la politique, et que ce temps est toujours trop lent.

Il y a dans cette pensée un rappel au pragmatisme proportionnel en relation avec la théorie de désaliénisation, un refus de l'impatience nationaliste qui est une impasse dans la classe politique française, et qui empêche l'occitanisme d'aujourd'hui de penser un projet politique d'émancipation passant par une construction longue et qui puisse surtout sortir de l'esprit de système né de la formation unitaire des États jusqu'alors.

L'Occitanisme au contact

J'ai rappelé cette période du début des années 2000 dans mon dernier livre, *Contretemps. Lettres sur l'Occitanie et l'occitanisme*. J'y ai noté **quatre événements centraux** qui répondent à cette **préoccupation de terrain** et qui sont toujours présentes dans la pensée et l'action occitanistes.

- **La Convention occitane**

La **Convention occitane** de Béziers (2002) et le **Congrès occitano-catalan** (Barcelone Narbonne, Toulouse, Marseille, 2000) ; également la recherche d'un mouvement citoyen qui parle justement de et à la société, pour reprendre la formule de J.-L. Benet à la Convention occitane.

La **Convention occitane** qui s'est tenue au Cirdoc fut une réunion importante avec de nombreux représentants de l'occitanisme. Robert Lafont était présent et venait d'adhérer au Partit occitan, il nous avait demandé de faire le point. J'en retiens surtout l'idée centrale qui est toujours actuelle d'une recherche de parole concrète qui puisse relier les mouvements sociaux à la question occitane, tout en s'adressant directement à la société. Mais surtout pour lui parler d'une manière globale, dit J.-L. Blenet. Cette idée centrale a rarement été mise en pratique pour de nombreuses raisons : droitisation de la société écrasée par un néolibéralisme triomphant, dispersion du mouvement socio-politique occitaniste, priorité donnée à la question culturelle, parmi d'autres.

- **Le Congrès occitano-catalan**

Le **Congrès occitano-catalan** qui a suivi est une grande idée de Lafont. Elle s'est heurtée à un empêchement majeur : l'écart entre une société catalane engagée dans un projet d'autodétermination plus que d'autonomie, et sous la pression d'un développement économique en progression depuis la fin du franquisme. Et d'autre part, une impossibilité de faire bouger la société occitane et les élus régionaux à la tête farcie d'idéologie républicano-centraliste. France, France et encore France ! Pour moi, la rencontre de Marseille a été significative des propositions surtout commerciales, faites par les entrepreneurs catalans, et des questionnements décalés des occitanistes présents. Notre ami Guy Martin, malheureusement décédé, y participait. Lafont reconnut que « **La réponse a été enthousiaste en Catalogne, moindre, comme il fallait s'y attendre en Occitanie, les Occitanistes eux-mêmes n'ont pas raté l'occasion de se rencogner en Hexagonie.** » (20 lettres sur l'histoire, p131). C'est ce mélange de consciences que Lafont appelait, bel euphémisme, « le grand retard français ». Tout le monde concerné, la classe politique tout comme nous, occitans et occitanistes...

- **Une activité socio-politique dans le sens de l'histoire**

Une activité socio-politique qui va dans le sens de l'histoire. La politique pour Lafont ne sera jamais sans recherche de pratiques : le travail théorique, écrit surtout en français, est fait pour aller à la rencontre des corps sociaux. Lafont est à La Salle (Decazeville), sur le Larzac avec les petits paysans, avec les Lip, avec le grand mouvement des viticulteurs languedociens, et au dépôt du drapeau occitan au fond de la mine de l'Adrech proche d'Alès. Il n'a pas voulu manquer ces rendez-vous de l'histoire.

Que signifie pour lui avancer dans la conquête de l'idée occitane ? C'est confronter son discours aux réalités de terrain. C'est comme cela que la diffusion des écrits et de prises de positions publiques influencera en partie la gauche. La décentralisation de 1981 sera dans la suite de ces idées.

Mais la récupération des idées par la gauche n'ira pas loin. La question de l'organisation politique occitane **autonome** se posera bien après *Volèm Viure al País*¹⁴ et sera une question toujours présente pour lui avec toutes les difficultés d'une telle construction.

- **Les tentatives de réunion des occitanistes**

Puis sur le plan civique et associatif, R. Lafont tente de réunir des occitanistes pour lancer un mouvement élargi à la société. Chaque « sujet d'histoire » comme l'Occitanie, dit-il, n'est rien et ne peut rien sans les citoyens qui le font vivre : « **Nous ne sommes rien sans la société pour laquelle nous nous engageons** », dit-il. Cette idée traverse l'œuvre politique de Lafont. La théorie et la pratique, comme l'on dit, ne peuvent pas être dissociées.

L'initiative OC CIUTADANS ! OUI CITOYENS ! sur la fin de son engagement citoyen et politique, confirmera la Convention occitane de Béziers (2002) ; il essaiera de faire passer cette idée sans que cela soit toujours compris par beaucoup d'occitanistes pour qui l'engagement politique **autonome** n'est pas évident. Cette stratégie souhaite relier à ce que Lafont appelle « l'audace intellectuelle » dans un de ses derniers textes : « 2007, Nous proclamons l'année 2007 « année de l'Occitanie, opération pas seulement de bavardage publicitaire (qu'il faut aussi plus d'engagement et d'audace, et d'ambition, dans une conscience collective. L'avènement du « sujet d'histoire » peut passer par là. Tous ensemble pensons-y. Et de conclure en disant « Et n'oubliez pas en chemin vos élus ». »¹⁵

Il faut le dire, cette initiative n'a pas reçu beaucoup de retours, et une fois de plus, l'initiative n'a pas été comprise comme une volonté d'ouvrir à plus de monde la discussion sur une société occitane en recherche d'elle-même.

Ici donc, quatre exemples pour l'action et l'initiative présentés par Robert Lafont.

Reste la question des mouvements sociaux, question vécue par Lafont dans le cadre d'une société insérée dans la société française.

La difficulté rencontrée est toujours la même : la mobilisation citoyenne des occitanistes comme moteur d'un mouvement

social est très rare, sauf les exemples que nous avons pu citer. D'autre part, la participation plus forte en Occitanie aux mouvements sociaux qui secouent la société française est variable dans son ensemble, car nous avons une Occitanie soumise à des conditions sociales uniformes. Le mouvement des retraites en est un témoignage. Toutefois c'est ici que nous vivons, donc c'est ici que nous rencontrons des questions communes s'imposent concrètement à nous.

Ce mouvement ne sait-il pas s'adresser à la société dans laquelle il vit ?

En effet, il est aisé de répliquer aux questions d'environnement et d'écologie qui sont des questions à la fois

« Retrouver le grand souffle de l'histoire, ce qui fut son appel initial, pour être à la fois mouvement d'opinion civique et politique. »

globales et localisées, la question des retraites a été un mouvement social ample dans lequel l'intervention des occitanistes a été plutôt faible. À part la question langue-culture qui trouve des réponses partielles et régionales dans le blocage de l'État, l'occitanisme peine à trouver une stratégie globale. Il est temps de reprendre l'initiative, pour engager une nouvelle dynamique, avancer des propositions et sortir de la réserve. Nous pouvons dire que depuis les rappels de Robert Lafont de la nécessité de conjuguer ces deux niveaux de la réalité occitane, culture-langue et les questions de société, l'occitanisme, malgré la réussite des *Calandretas*¹⁶, s'est replié en partie sur lui-même.

À luttes nouvelles, changeons de pied ! C'est là que nous sommes, et c'est là que la parole de Lafont pourrait être résumée ainsi : « Retrouver le grand souffle de l'histoire, ce qui fut son appel initial, pour être à la fois mouvement d'opinion civique et politique. »

Je crois que l'actualité de Robert Lafont est toujours là.

Manuel d'altermondialisme

(C'est un dernier point que je voudrais aborder, à côté de l'intervention de Jean-Louis Escafit, cofondateur de *Gardarem la Terra*¹⁷. Clément Pech, journaliste, demande si sur cette question R. Lafont n'est pas dans l'air temps. Quelle est la dimension occitane sur cette question ?)

L'air du temps est certainement un baromètre empirique mais il n'est rien qu'un baromètre. Qui ne le comprend pas, passe à côté de quelque chose qui demande à être approfondi. Dans chaque contexte, c'est un signe qu'il faut déchiffrer. Mais qu'est-ce que l'altermondialisme ?

L'altermondialisme est la conscience des contradictions qui nous sont imposées dans le cadre de la globalisation néolibérale, dernière forme du système capitaliste. La question n'est pas de passer à côté de ce champ d'intervention mais de connaître les possibilités concrètes pour aller plus loin. Là est la difficulté, car nous savons que l'altermondialisme est, surtout en Hexagone, plutôt un mouvement pédagogique et d'éducation populaire qu'un parti structuré. *Gardarem la Terra*,

¹⁴ VVAP, mouvement autonomiste et socialiste occitan fondé en 1974.

¹⁵ In Gérard Tautil, *Robert Lafont et l'occitanisme politique*. Document 6, Confession actualizada d'un vièlh occitan esperançós. Una idèa per 2007, p. 153 et ss.).

¹⁶ Écoles maternelles et primaires, collèges et actuellement un lycée immersifs en langue occitane

¹⁷ Sur le Manifeste « Gardarem la Terra » et le mouvement homonyme, cf. *Fédéchoses-Pour le fédéralisme*, n° 121 et n° 122, 2^e et 3^e trimestres 2003 ainsi que l'article de Robert Lafont, « Nous garderons le Larzac à Seattle », *Fédéchoses-Pour le fédéralisme*, n° 108, 2^e trimestre 2000. (Ndlr).



dont Lafont a rédigé le Manifeste altermondialiste, se réclame du combat commun des paysans du Larzac et du « Peuple de la Terre ». Pour autant, nous ne pouvons pas lui reprocher de minimiser la dimension occitane. Et les réponses aux mouvements sociaux sont nécessaires, en liaison avec elle, pour dépasser les situations imposées par l'État. Car le but est bien d'« **instaurer la démocratie mondiale contre le tribalisme étatique, c'est-à-dire l'autonomie universelle** ». Nous devons nous poser la question : pourquoi cette initiative heureuse de *Gardarem la Terra* est-elle restée sans suite

pan-occitane plus visible ? Dire que Lafont était en avance répond en partie à la question (Jaume Costa, in *Aquò d'Aquí*, n° 327). Tout combat nouveau implique des stratégies de terrain dont les applications sont toujours difficiles à mettre en place, le phénomène n'est pas nouveau. Une idée comme une structure nouvelle se déroule dans le temps. Elles ont besoin d'être portées par des forces sociales ou de les représenter de toute façon.

Tel est le premier ressort des mouvements qui réussissent ou qui échouent. Ce n'est pas pour cela que l'évolution Occitanie – Europe – Monde ne peut pas voir réussir des mouvements sociaux plus implantés et organisés. C'est dans cette logique de construction longue d'un mouvement que *Gardarem la Terra*, va exister, et creuser son sillon. Selon les conditions politiques générales du champ politique hexagonal et plus.

Est-ce là que se trouve la solution ou y a-t-il quelque chose d'autre ?

Pour terminer, je crois que c'est toujours dans la résistance à l'adversité coloniale, celle des empires, petits et grands, que tout mouvement d'émancipation trouve ses solutions. Robert Lafont y a donné des réponses plurielles et ouvertes. C'est à nous à présent de sortir de l'imbraglio occitano-français. Ce qui est plus compliqué si nous n'estimons pas la portée de cette pensée, sa traduction et son actualité. Et n'oublions surtout pas ce rappel :

Car le but est bien d'« instaurer la démocratie mondiale contre le tribalisme étatique, c'est-à-dire l'autonomie universelle ».

« La causa occitana es pas provinciala, es lo partit de l'òme. »

La cause occitane n'est pas provinciale, elle est le parti de l'homme. »

En 2011, les éditions Fédérop publiaient en partenariat avec Presse fédéraliste dans la collection « Minorités nationales » l'ouvrage de Gérard Tautil, *Robert Lafont et l'Occitanisme politique*. L'auteur y expose sur près de 200 pages la pensée politique du grand théoricien, décédé en 2009, de l'Occitanisme politique et de « l'Occitània » comme réalité dans une Europe fédérale et régionalisée, et même au-delà.

« Citoyen idéaliste », c'est par cette expression que le journal *Le Monde*, par la plume de Philippe-Jean Catinchi, qualifia Robert Lafont au lendemain de sa mort, le 24 juin 2009. Le principal intéressé n'eût peut-être pas renié ce mot, lui qui considéra qu'il fallait rêver à une autre société pour ne pas disparaître (« l'utopie ou la mort »).

Robert Lafont, ce fut ce genre d'intellectuel prolifique, presque polymathe, tant ses ouvrages touchaient à de nombreuses disciplines (l'histoire, la géographie, l'économie, et bien sûr la langue et la littérature occitane ; il écrivit également nombre de poèmes ; nouvelles ou romans). Il n'est donc pas aisé de saisir l'homme dans son entièreté pour les profanes intéressés par la cause occitane, au premier rang desquels l'auteur de ces modestes lignes. C'est

là que vient l'ouvrage de Gérard Tautil pour combler nos lacunes. Les pages retracent la vision de R. Lafont sur l'histoire du courant occitaniste depuis les années du Félibrige au XIX^{ème} siècle jusqu'à l'aube du XXI^{ème} siècle, en passant par les soubresauts, les contradictions et les espoirs, déçus pour certains, du siècle intermédiaire. Des textes originaux concluent le livre, dont le fameux *Les trois cibles du temps trois*. L'originalité de Robert Lafont réside dans le fait qu'il fut, des décennies durant, l'infatigable promoteur de l'Occitanisme comme projet global, d'essence humaniste : « *La causa occitana es pas provinciala, es lo partit de l'Omè* »¹⁸. La dimension politique de l'Idée devait prendre le pas sur le simple fait culturel, différente en cela du Félibrige de Frédéric Mistral et du communisme de Félix Castan. De par son refus de tout nationalisme et d'indépendantisme inconsideré, M. Lafont se distançait également d'un François Fontan ethniste et du *Partit de la Nacion Occitana*. Le tout dans une fédération démocratique européenne, articulée autour d'un espace occitano-catalan (les Occitans et les Catalans, des « frères » dont le destin a longtemps été séparé, sujet par ailleurs d'un autre article publié dans la présente revue).

Tels sont les principaux éléments de la pensée lafontienne que M. Tautil, puis l'auteur de ces lignes, vous donnent à lire.

L'Occitanisme politique à l'assaut du centralisme français

Pour bien saisir l'objet premier de l'ouvrage, il semble nécessaire de revenir sur quelques éléments croisés des

histoires de France et d'Occitanie, et dont Gérard Tautil ne fait du reste pas l'économie.

Forte d'une civilisation brillante (les Troubadours, pour n'évoquer que ces figures tutélaires) et de territoires prospères et avant-gardistes, matérialisés par les villes autonomes, l'Occitanie médiévale fut victime au XIII^{ème} siècle de la croisade religieuse puis politique que lui firent subir la papauté et les rois capétiens. Les hérétiques cathares n'étaient finalement qu'un prétexte pour faire tomber les terres méridionales dans l'escarcelle du domaine royal. L'Occitanie ne s'en releva jamais. Le recul de l'usage administratif, puis social de la langue occitane et de ses dialectes marquèrent les siècles suivants, accéléré par l'essor du centralisme français post-Révolution française et le « colonialisme intérieur » des gouvernements parisiens.

Forte d'une civilisation brillante (les Troubadours, pour n'évoquer que ces figures tutélaires) et de territoires prospères et avant-gardistes, matérialisés par les villes autonomes, l'Occitanie médiévale fut victime au XIII^{ème} siècle de la croisade religieuse puis politique que lui firent subir la papauté et les rois capétiens.

Il fallut attendre le milieu du XIX^{ème} siècle pour voir une première Renaissance « provençale » autour du Félibrige de Frédéric Mistral, l'un des premiers prix Nobel de littérature. Sans dénigrer la valeur littéraire de ce mouvement, Robert Lafont regretta toutefois son caractère purement culturel, la confusion induite par l'introduction de la norme écrite mistralienne (vivaro-alpine), et le manque d'ambition politique d'un Félibrige tombé dans l'anathème après l'épisode collaborationniste de la France de Vichy.

Gérard Tautil se concentre pour autant sur le XX^{ème} siècle et les années que Robert Lafont a vécues en tant que militant. Alors que l'Occitanisme politique naquit dans les années 1930, l'Après-Guerre et en particulier les années 1960 et 1970 virent une deuxième Renaissance, avec la naissance et le développement de multiples initiatives politiques, parmi lesquels l'*Institut d'Estudis Occitans*, le *Comitat Occitan d'Estudis e d'Accion* puis son successeur *Lucha Occitana, Volèm Viure Al Pais...* Robert Lafont fut fondateur ou membre de la plupart de ces organisations marquées à gauche socialiste et s'attela à dénoncer un certain pendant droitiste et nationaliste de l'Occitanisme, comme le *Partit de la Nacion Occitana* de François Fontan. Pour R. Lafont pourtant, l'Occitanisme politique se devait de transcender les clivages partisans (il tenait ainsi en estime Pierre-Louis Berthaud, figure de la droite occitane et Résistant, et collabora un temps avec le Communiste Félix Castan).

Un transpartisanisme d'autant plus important pour combattre le centralisme français, l'avatar le plus extrême de l'État-nation, que la gauche mitterrandienne triomphante de 1981

¹⁸ « La cause occitane n'est pas provinciale, c'est le parti de l'homme ».

suscita bien vite des déceptions. Quelques années après, ç'en fut fini de la deuxième Renaissance occitane, malgré la fondation en 1987 du *Partit Occitan*. L'Occitanisme politique de Robert Lafont n'était pas pour autant enterré, lui qui continua de produire une réflexion jusqu'à la fin des années 2000.

Le projet occitan doit être humaniste, universel, et particulièrement ancré dans les luttes populaires contre le centralisme parisien, de la révolte des vigneron biterrois en 1907 aux grandes manifestations populaires des années 1970, où fleurirent de nombreux drapeaux occitans. Le mouvement du Larzac de 1973 en est l'archétype

Articuler le local et le global, « quand le Larzac annonça Seattle »

Voici une autre idée-pivot de Robert Lafont, relatée par Gérard Tautil. Le projet occitan doit être humaniste, universel, et particulièrement ancré dans les luttes populaires contre le centralisme parisien, de la révolte des vigneron biterrois en 1907 aux grandes manifestations populaires des années 1970, où fleurirent de nombreux drapeaux occitans. Le mouvement du Larzac de 1973 en est l'archétype : la convergence des courants politiques et militants sur ce plateau du Massif Central marqua, selon R. Lafont, le début de révoltes face au capitalisme mondialisé, préfigurant l'altermondialiste de Seattle ou de Porto-Alegre au tournant du millénaire. Le « Gardarem lo Larzac », scandé uniquement en occitan, sembla être aux yeux de l'intellectuel la preuve de l'aspiration profonde de l'Occitanisme politique pour une nouvelle société, luttant contre ce « colonialisme intérieur » et plus respectueuse des langues-cultures opprimées et de la nature exploitée.

La mondialisation d'essence libérale fut considérée par Robert Lafont, à l'instar de la génération de militantes et militants dans laquelle il s'inséra, comme la cause profonde des désordres mondiaux, le maintien des États-nations dépassés, et la raréfaction des ressources naturelles indispensables à la subsistance humaine. Trente ans après l'épisode de 1973, c'est en août 2003, sur le même plateau du Larzac que le slogan « Gardarem la Terra » fut lancé par lui, en pleine canicule meurtrière amplifiée par le dérèglement climatique. Signe que l'inquiétude devint urgence absolue en l'espace de quelques décennies seulement. L'année précédente, la *Convention Occitane* rappela également tous les méfaits de la mondialisation pour la paix mondiale et l'environnement.

Afin de freiner les ravages de la destruction néolibérale, et par la même, empêcher la destruction de l'humanité, R. Lafont préconisa un changement radical de gouvernance locale et globale, comme deux échelles interconnectées. Une subsidiarité concernant les « pays » (au sens originel latin de *pagus*) jusqu'au monde entier devait offrir un cadre de gouvernance et de paix globales dans lequel les territoires occitans pouvaient pleinement s'épanouir. Tel fut l'objectif de

Volèm Viure Al Pais, lancé à la suite de l'échec de la candidature de Robert Lafont aux élections présidentielles de 1974.

L'idée fédérale au cœur du projet politique occitan

Les quelques lignes précédentes confirment donc l'intuition des lectrices et lecteurs attentifs : subsidiarité et élévation de la paix comme valeurs cardinales, voilà l'essence du fédéralisme. Robert Lafont en fut un des partisans les plus prolifiques de la deuxième moitié du XXème siècle. L'Occitanie ne pouvait pas exister sans une Europe démocratique, fédéraliste, s'appuyant sur les entités territoriales, en particulier interrégionales, afin d'œuvrer pour un « fédéralisme pluriel et complémentaire ». L'Europe tint une place importante dans l'un des derniers écrits de R. Lafont, *Proposition pour un programme occitan du 1^{er} janvier 2006* (également présenté dans l'ouvrage de G. Tautil), il y rappela la nécessaire relation entre l'Europe et les régions, et la subsidiarité effective dans un cadre géographique repensé.

En évoquant cette dernière chose, il est évident que Robert Lafont s'attaquait à l'Europe actuelle des États-nations, une Union européenne permettant « un renouvellement dangereux du nationalisme pré-1939 », favorisé, encore une fois, par la mondialisation néo-libérale. Une Union européenne de Maastricht ou du Traité constitutionnel européen, ce dernier rejeté par Robert Lafont (malgré le soutien du *Partit Occitan*). Les lectrices et lecteurs l'auront compris, il faut un changement d'échelle pour construire une « Europe véritable ». Pour Robert Lafont et de nombreux autres Occitanistes, le lien séculaire et confraternel entre les Occitans et les Catalans doit être au cœur du projet. Ce point est particulièrement intéressant, tant l'histoire croisée de ces deux peuples est méconnue. Un rappel dans l'ouvrage est donc salutaire, pour mieux montrer aussi l'avance prise par les Catalans dans la valorisation de leur conscience nationale, et ce faisant, de leur autonomie au sein de l'État espagnol. Robert Lafont fut l'un des initiateurs du congrès occitano-catalan en 2001, où fut engangée l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée.

« Pour ne pas conclure »

En faisant une allusion explicite à une partie du livre de Gérard Tautil, je me permets donc cette « conclusion/non-conclusion » d'article en encourageant un plus large public possible à se plonger dans cet ouvrage essentiel pour comprendre les principaux jalons de la pensée lafontienne, centrale dans l'Occitanisme politique durant près de 50 ans. Une pensée dont les jeunes militants doivent se nourrir (car elle leur est finalement dédiée) pour enrichir leur réflexion, pour ne pas la ranger dans les rangs des bibliothèques. « Parce que rien n'est acquis ni figé ».

Notre lectorat, Gérard Tautil et feu Robert Lafont m'excuseront également cette recension qui peut s'avérer imparfaite, tant il est peu aisé de résumer l'objet conséquent de ce livre. Tant de détails ont été passés sous silence pour les besoins de la présente synthèse. Toutefois, quel meilleur aveu pour inciter à lire et apprécier l'ouvrage !

Médias et dialectes alsaciens : les grands paradoxes

Théo Boucart

Ancien co-rédacteur en chef du *Taurillon*, membre du comité de rédaction de *Fédéchoses*

Les Entretiens de Strasbourg organisés du 1^{er} au 3 décembre 2023 auront pour thématique la couverture des sujets européens dans les médias français, allemands, suisses et transfrontaliers. Un programme des plus alléchants, tant ces thématiques font l'objet de nombreux questionnements dans les opinions publiques. Toutefois, un autre aspect pourrait être évoqué : quel est le rôle des médias dialectophones en Alsace dans l'émergence d'une sphère publique trinationale dans le Rhin supérieur ?

On ne compte plus les multiples initiatives sur la rive gauche du Rhin pour « sauver l'alsacien ». La Collectivité européenne d'Alsace, créée en 2021, s'en fait le héraut, par la voix de son Président Frédéric Bierry qui n'hésite pas à écrire quelques mots de dialecte (strasbourgeois, a priori) dans ses posts publiés sur les réseaux sociaux.

Cette politique semble compléter les actions de terrains des acteurs associatifs pour tenter de lutter contre un état de fait : la pratique des parlers dialectaux en Alsace ne cesse de chuter. Selon les derniers sondages, un peu moins d'un Alsacien sur deux en aurait une connaissance. Si le chiffre peut faire pâlir d'envie les militants du breton, du basque, du catalan, et surtout de l'occitan ou du flamand occidental, il doit être nuancé dans la mesure où différents degrés de maîtrise, toute catégorie d'âge confondues de surcroît, sont représentés. En outre, la période du 2^{ème} Reich (1871-1918) joue encore un rôle dans le décalage temporel avec la situation des langues dites régionales ailleurs en France.

Il faut dire que les parlers dialectaux alsaciens sont confrontés à des obstacles que ces dernières n'ont pas. En premier lieu, leur statut : les circulaires rectores (nécessaires pour comprendre l'enseignement des langues) mentionnent clairement à ce sujet « l'allemand standard et dialectal ». D'un point de vue linguistique, le lien est largement vrai. L'allemand standard qui a émergé et s'est diffusé à la fin du XIX^{ème} siècle est un mélange de dialectes parlés sur les territoires germanophones (dont les dialectes alsaciens du Rhin supérieur). En revanche, l'assertion pose plus de problème d'un point de vue sociolinguistique : hormis la période d'annexion allemande précitée, les parlers dialectaux alsaciens sont coupés de l'évolution de l'allemand depuis le milieu et la fin du XVII^{ème} siècle, avec une accélération à la Révolution française. Si bien qu'aujourd'hui, l'intercompréhension entre les deux codes est des plus délicates. L'auteur de ces lignes est un *Hergëllofener* parlant couramment l'allemand standard, mais ayant dû apprendre l'alsacien strasbourgeois pour se rendre compte de ces différences. Autrement dit, les services de l'État ne reconnaissent pas entièrement l'alsacien comme la langue « régionale » de l'Alsace.

En second lieu, quand le même auteur de ces lignes écrit « parlers dialectaux alsaciens », ce n'est pas pour faire des *Schnirichle* (fioritures). Il n'existe actuellement aucune norme officielle pour écrire et parler l'alsacien. Cela met de l'eau dans

le moulin de celles et ceux qui pensent que « ce n'est pas une vraie langue ». Qu'on soit bien clair ici : si l'alsacien n'est pas une langue, alors qu'est-ce que c'est ? (La formule est de Pascale Erhart, directrice du département de dialectologie à l'Université de Strasbourg). Un dialecte est une langue, mais une langue n'est pas forcément un dialecte. En d'autres termes, les parlers dialectaux alsaciens sont marqués par la variation géographique et aucune variété, pas même la strasbourgeoise, ne semble à même de faire office de « norme ».

Le paradoxe de l'offre et de la demande médiatiques

Toute cela a naturellement une influence sur la production médiatique en dialectes alsaciens. Le début de cette production peut être datée du début du XX^{ème} siècle, dans le sillage, à l'époque allemande, du renouveau de la littérature dialectale comme marqueur identitaire distinct. Entre 1930 et 1939, le grand poète et artiste Gustave Stoskopf animait des soirées radiophoniques alsaciennes.

La production s'est accrue à partir des années 1980, à la faveur de l'espoir permis dans un premier temps par l'élection de François Mitterrand. De nombreuses émissions de télévision, comme *Heissi Ise*, ont émergé (on peut y retrouver sur Youtube une interview assez fascinante de Tomi Ungerer par Germain Muller). Si de très nombreuses émissions ont disparu depuis, on retrouve encore aujourd'hui des émissions télévisées comme *Sündi's Kàter* ou encore *Rundum*. Du côté de la radio, France Bleu Elsass diffuse de nombreux programmes en alsaciens (les plus motivés pourront se lever à 6h28 pour suivre la matinale).

On peut voir ici un premier paradoxe, la production dialectale est réelle, mais s'adresse à une dialectophonie de plus en plus âgée et restreinte.

Diglossie alsacien-allemand

La presse écrite est confrontée à une situation bien particulière : la diglossie entre une production orale susmentionnée en dialecte, et une production écrite en allemand standard. Si le concept de diglossie est bien connu des Suisses alémaniques qui écrivent largement en allemand standard et s'expriment à l'oral dans leurs dialectes haut-alémaniques, la diglossie a disparu en Alsace : quasiment plus personne ne s'exprime quotidiennement en alsacien et n'écrit en allemand standard. Pourtant, la presse écrite régionale est bilingue français-allemand, lorsqu'elle n'est pas unilingue français. Les derniers suppléments bilingues des *Dernières Nouvelles d'Alsace* et de l'Alsace ayant disparu au cours des années 2010, le supplément *Rheinblick* fait désormais office de publication en allemand à vocation transfrontalière, de même que le désormais peu diffusé *Ami Hebdo*. Certaines publications associatives très

confidentielles, comme *Heimetsproch à Tradition*, publient toutefois en français-alsacien.

Un deuxième paradoxe est ici mis en exergue : beaucoup de gens veulent le maintien de l'alsacien, mais son absence dans les grands médias écrits peut être un obstacle à sa diffusion.

Une question idéologique

Une dernière chose avant de vous laisser à vos réflexions, chers lecteurs. Puisqu'il était question en début de propos de variation géographique, il faut mentionner sa politisation (dans une certaine mesure) entre les tenants d'une variété ou

d'une autre. Pour faire très simple, il existe deux grands ensembles dialectaux en Alsace : le bas-alémanique du Nord et le bas-alémanique du Sud. Pour faire encore plus simple, ces ensembles dialectaux se caractérisent notamment par la plus grande présence du « e » ou du « a » (pensez un instant aux querelles de clocher entre le « Mänel » et le « Manala »).

Ces différences peuvent être facteur d'enrichissements quand les différentes variétés sont présentes au sein d'un même média, mais peuvent empêcher aussi la convergence (si tant est qu'elle soit souhaitée ?) des parlers dialectaux pour utiliser une norme commune (et non unique !) diffusable à plus grand échelle dans les médias.

Outre-mer : l'autonomie pour quoi faire ?

Michel Herland

Professeur des Universités honoraire

Dans un entretien publié dans *France Antilles* le 27 janvier 2023, le professeur Justin Daniel est revenu sur « l'Appel de Fort-de-France » lancé lors de la Conférence des présidents des régions ultrapériphériques de l'Union européenne, Huguette Bello, présidente de la Région Réunion, Ary Chalus, président de la Région Guadeloupe, Serge Letchimy, président de la Collectivité territoriale de Martinique, Guy Losbar, président du Département Guadeloupe, Louis Mussington, président de la Collectivité de Saint-Martin, Ben Issa Ousseni, président du Conseil départemental de Mayotte et Gabriel Serville, président de la Collectivité territoriale de Guyane, le 16 mai 2022. Cet « appel solennel » mentionnait trois orientations :

- refonder la relation entre nos territoires et la République par la définition d'un nouveau cadre permettant la mise en œuvre de politiques publiques conformes aux réalités de chacune de nos régions,
- conjuguer la pleine égalité des droits avec la reconnaissance de nos spécificités, notamment par une réelle domiciliation des leviers de décision au plus près de nos territoires,
- instaurer une nouvelle politique économique fondée sur nos atouts notamment géostratégiques et écologiques.

Il s'agit d'intentions, comme on le voit, nullement d'un programme. On se demande bien pourquoi ces élus ont éprouvé le besoin de publier un texte pareil alors que, depuis les révisions constitutionnelles de 2003 et 2008, ils sont déjà habilités non pas seulement à demander des adaptations des règles existantes comme les départements de Métropole mais à *fixer eux-mêmes les règles* applicables sur leur territoire dans les domaines économiques et sociaux. Sont simplement exclues, en effet, les règles portant sur « la nationalité, les droits civiques, les garanties des libertés publiques, l'état et la capacité des personnes, l'organisation de la justice, le droit pénal, la procédure pénale, la politique étrangère, la défense, la sécurité et l'ordre publics, la monnaie, le crédit et les changes, ainsi que le droit électoral ». Seule la Réunion est privée de ce dispositif en raison de l'amendement Virapoullé adopté par le Congrès en 2003. Tous les autres territoires dont les présidents étaient réunis à Fort-de-France ont donc déjà une très vaste latitude pour décider eux-mêmes de ce qui les concerne.

Puisque la capacité de décision est déjà là, le véritable but de cet appel semble surtout de demander des moyens supplémentaires à l'État. C'est ainsi qu'il faut entendre la conclusion de l'Appel par laquelle les signataires rappellent «

la gravité et l'urgence de la situation » et « réclame[nt] un dialogue responsable et exigeant avec le Président de la République ».

Rien de nouveau sous le soleil donc. Et le professeur Daniel a incontestablement raison de souligner qu'il ne sert à rien de demander des compétences (et des moyens) supplémentaires si l'on n'a pas une idée claire de la manière dont on peut les utiliser pour le développement. À la Martinique, par exemple, les élus réunis en congrès ont planché sur ces questions depuis le mois de juillet 2022. Lors de la plénière du 21 décembre 2022, certaines préconisations ont été mises sur la table, concernant en particulier deux grandes thématiques, « la résilience et la gestion durable du territoire » et, qui s'y rattache, « le défi de l'autonomie alimentaire ».

Gouverner c'est prévoir et ces préconisations en effet s'imposent. Les anciens se souviennent des pénuries alimentaires de la Deuxième Guerre mondiale, alors que la Martinique était encore principalement rurale. Que se passerait-il aujourd'hui alors qu'il reste moins de 3 000 agriculteurs (souvent à temps partiel) pour quelques 350 000 habitants ? Quant à l'énergie – électricité, carburants – elle est devenue indispensable pour la moindre activité : qu'elle vienne à manquer et il n'y aura d'autre solution que de réinventer péniblement les techniques rudimentaires du XVIII^e siècle.

Dépendances

• Alimentation

Selon les derniers chiffres de l'INSEE (2019), la Martinique a importé pour 429 millions € de produits alimentaires et en a exporté 86 millions. Le déficit de quelques 343 millions, soit environ 950 € par année ou 80 € par mois en moyenne pour chaque Martiniquais donne la mesure du problème. Plus concrètement, selon des chiffres fournis par la DAF, entre 80 et 90% de la viande, des poissons et fruits de mer consommés localement sont importés. Il en va de même pour 75% des fruits, 65% des légumes et tubercules. Plus stupéfiant encore, ce chiffre atteint 95% pour le sucre. Alors l'autosuffisance est-elle possible ? Les chiffres sont à prendre avec précaution, mais l'on estime à 10 000 ou 11 000 ha la surface cultivable en friche (hors chlordécone). Supposons que l'on cherche l'autosuffisance pour les légumes et tubercules : de nos jours le maraîchage occupe entre 2 200 et 3 000 ha (les estimations divergent) pour satisfaire 35% des besoins ; en retenant le chiffre le plus élevé, une simple règle de trois indique qu'il

faudrait mettre en culture 5 600 ha supplémentaires pour satisfaire les besoins. Ce serait donc possible, d'autant que ce mode de calcul doit plutôt exagérer le résultat. On n'atteindrait certes pas ainsi l'autonomie alimentaire puisqu'il faudrait encore multiplier par 4 la production fruitière et produire toutes les céréales aujourd'hui importées ou leur substituer autre chose[1] (1) mais un grand pas serait déjà fait.

Le coût, évidemment, ne serait pas nul puisque les fruits et légumes importés par les grandes surfaces sont en général moins cher que ceux que l'on trouve (difficilement) sur les marchés. La surface agricole moyenne des exploitations maraîchères atteint moins de 5 ha, ce qui rend évidemment notre agriculture peu compétitive par rapport aux gros producteurs internationaux. D'un autre côté, la production de nos maraîchers pourrait être bien plus intensive, comme on s'en convainc rapidement en parcourant la campagne martiniquaise. L'équation a certes bien d'autres inconnues, les intrants de l'agriculture et de l'élevage, la substitution éventuelle de cultures vivrières à la canne, etc., mais enfin si la Martinique se trouvait brutalement coupée du monde elle serait encore en mesure de se nourrir, à condition, évidemment, d'avoir su anticiper une telle situation suffisamment à l'avance.

• **Énergie**

L'indépendance énergétique paraît plus aisément atteignable bien que la Martinique dépende encore à 90% d'énergies importées et que la part des renouvelables dans la production d'électricité n'atteigne pas 25% (dont 5,6% pour le photovoltaïque, 2,8% pour l'éolien) contre 30% environ à la Réunion.

Quand on considère la situation géographique de cette île battue par les vents pendant une grande partie de l'année et bénéficiant d'un ensoleillement optimal, on a beaucoup de peine à comprendre qu'elle ne fasse pas mieux. Selon le directeur de l'entreprise Tecsol cité par le magazine *Antilla*, le coût de la production sur place de 1 MWh des centrales au fioul se situerait entre 300 et 400 € contre 80 à 150 € pour la production par les sources d'énergie renouvelables, un écart au moins du simple au double. EDF qui a reconstruit à grands frais la centrale de Bellefontaine (pour quelque 500 millions €) n'aurait-elle pas dû plutôt pousser la production d'électricité renouvelable ? Et quel rôle ont joué les pouvoirs publics dans cette décision qui paraît à contre-temps ? En attendant une réorientation majeure de la politique énergétique, les toits resteront exempts de panneaux solaires, même si les chauffe-eaux solaires ont fleuri grâce, dans ce cas, à des encouragements financiers significatifs, et les Martiniquais continueront à faire la queue dans les stations-services. L'OTTEE comptabilisait 64 000 chauffe-eaux solaires en 2020 pour une production « évitée » de 102 GWh sur une production totale de 1 500 GWh, un total dont il convient de prévoir la forte croissance avec le passage au tout électrique dans les transports.

• **Résilience**

Le groupe de travail de la Collectivité territoriale de Martinique associe résilience et gestion durable. D'autres auraient parlé de développement « soutenable ». Mais les mots ont leur importance et « résilience » n'est pas seulement un mot à la mode. Il indique clairement que la petite Martinique

devrait être capable d'assurer la survie de ses habitants, y compris lors d'une crise majeure qui la couperait du reste du monde. Assurer l'autosuffisance alimentaire et énergétique en serait une première condition. Pour ne prendre qu'un exemple, si tous les véhicules étaient électriques et toute l'électricité produite avec des ressources locales (donc renouvelables), les Martiniquais pourraient continuer à se déplacer. La Martinique ne sombrerait pas, en effet, si elle n'avait plus la possibilité d'importer plus de 1 000 véhicules neufs tous les mois comme elle le fait depuis des années !

La résilience, cependant, ne se résume pas à cela. Les plantes ne poussent pas toutes seules et les machines ne se réparent pas non plus toutes seules. De même que les dossiers administratifs ne se traitent pas tout seuls. Les entreprises et

Les élus martiniquais n'ont aujourd'hui qu'une compétence très limitée en matière éducative, les programmes, les méthodes, les nominations des enseignants demeurant du ressort de l'État.

les administrations sont gérées de façon plus ou moins efficace et cela fait toute la différence entre une société bien réglée et une société où règne le *i bon kon sa* (c'est bon comme ça). Or l'inertie et l'incompétence sont hélas trop fréquentes tant dans la fonction publique que dans les entreprises. Il ne suffit pas en effet d'aligner des personnes devant les postes à remplir (voire d'en mettre un peu plus qu'il n'en faudrait normalement) pour atteindre la qualité de service attendu par les consommateurs ou usagers. Est-ce faire insulte aux élus que de remarquer ici que la population s'interroge sur la façon dont sont gérées les compétences qu'ils ont déjà (comme les transports, l'eau, les déchets) et par voie de conséquence sur la manière dont seraient gérées des compétences nouvellement acquises ?

Un dernier mot : les élus martiniquais n'ont aujourd'hui qu'une compétence très limitée en matière éducative, les programmes, les méthodes, les nominations des enseignants demeurant du ressort de l'État. Il n'y a pas si longtemps, on entendait couramment vanter la qualité de l'enseignement martiniquais par rapport au reste de la Caraïbe : c'était, disait-on, l'un des atouts de cette île... On n'entend plus ce discours tant il est patent aujourd'hui que le niveau a sombré ici comme en Métropole (les comparaisons internationales sont sans pitié !). On pourrait espérer une réaction de nos élus contre une telle dégringolade, mais y en a-t-il un qui se soit insurgé, par exemple, contre les résultats trop flatteurs du baccalauréat ? Et qui proteste quand on pérennise certains enseignants recrutés hors concours et sans autre raison que leur appartenance à tel ou tel réseau (local voire familial), même s'ils ont démontré leur incompétence ou leur manque de motivation ? Simple exemple, à nouveau, et l'on n'en dira pas davantage mais la multiplication de cas de ce genre, pas uniquement dans l'enseignement évidemment, fait douter la population, qui n'est pas dupe et qui s'interroge, tout en cherchant à tirer sa part du gâteau dans cette société de connivence.

On entend bien « l'Appel » des présidents et l'on est tout autant convaincu de la nécessité de changer l'ordre des choses. Mais il y a cette inquiétude bien présente qu'il ne s'agisse simplement que de tout changer pour que rien ne change.

La nouvelle Nouvelle-Calédonie est née il y a 35 ans, en 1988, lors des Accords dits Matignon Oudinot. Elle revenait de loin, après des années de violences confinant à la guerre civile et aboutissant aux tueries d'Ouvéa, à la veille de l'élection présidentielle de cette même année 1988. À ce moment, devant tout le sang versé, le chef des indépendantistes, Jean-Marie Tjibaou et celui des partisans de la France, Jacques Lafleur, avec l'arbitrage du Premier ministre de la République,

Les convictions au sein de chacun des deux camps n'ont connu aucun affaiblissement, marqué aucun recul, les oppositions se situent désormais sur le plan du débat intellectuel, dans le dialogue et le respect mutuel

Michel Rocard, se sont entendus pour proclamer : plus jamais ça ! Et pour se serrer la main. Et en effet, si, depuis, les convictions au sein de chacun des deux camps n'ont connu aucun affaiblissement, marqué aucun recul, les oppositions se situent désormais sur le plan du débat intellectuel, dans le dialogue et le respect mutuel, tout au long des années qui s'écoulent. Depuis 1988, la Nouvelle-Calédonie est un pays en paix et qui entend bien le rester, quand bien même la faille politique majeure qui la traverse n'est jamais réduite. Les anciens ont la volonté résolue de ne plus risquer de revivre les drames de leur jeunesse ; et ceux qui ont vingt ans veulent garder enfouis ces événements qu'ils n'ont pas vécus et qu'ils ne veulent en aucun cas affronter. La Paix léguée par les Accords Matignon est le bien précieux que tous sont résolus à sauvegarder.

À la recherche de la démocratie consensuelle

Et pourtant : comment vivre ensemble alors que les populations se divisent en deux parties idéologiquement opposées ? Comment la belle formule du « destin commun » peut-elle être évoquée avec persévérance alors que se contredisent ceux qui croient en la France et ceux qui attendent Kanaky ? Comment la Nouvelle-Calédonie a-t-elle pu en 2010 se donner comme devise « Terre de parole, terre de partage » ? Comment, la même année, impuissante à se doter d'un drapeau commun consensuel, a-t-elle pu décider de manière originale de vivre sous deux drapeaux, celui de la République à côté de celui du Front de libération nationale kanak et socialiste, requalifié drapeau identitaire kanak (au grand dam des Kanak partisans de la France)

La démocratie classique, c'est-à-dire majoritaire, ne pouvait résoudre cette césure calédonienne, puisque les deux camps sont de poids politique, électoral, sociologique, ethnique, comparables, mais avec un avantage pour les partisans de la France. Dans ce contexte, les indépendantistes ne pouvaient qu'être condamnés à jouer perdant, et les non-indépendantistes ne pouvaient qu'être réticents à faire des concessions à leurs adversaires minoritaires. Les Accords Matignon ont pu être qualifiés de miraculeux en sachant enfin trouver une approche majoritaire à l'égard du groupe globalement minoritaire. Ce fut l'invention géniale des provinces, capable de satisfaire les indépendantistes minoritaires par le partage de l'archipel en territoires

provinciaux disposant de deux provinces majoritairement indépendantistes. Les indépendantistes ont enfin acquis des lieux provinciaux de pouvoir tout en laissant les partisans de la France garder leur majorité non seulement dans leur propre province, la plus peuplée, mais aussi au niveau de l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie. C'était une solution fédérale (consacrée expressément comme telle par le texte des Accords Matignon).

Dans ce schéma, chaque province élit une assemblée délibérante. Il existe une inégalité de représentation entre les deux provinces indépendantistes (Nord et Îles Loyauté) et la province non indépendantiste (Sud), celle-ci étant sous-représentée par rapport à celles-là. L'addition des trois assemblées de province forme le congrès, organe délibérant du territoire. Pour éviter d'instituer un gouvernement majoritairement acquis à l'une des deux sensibilités politiques du pays, le statut « Matignon » attribue l'exécutif calédonien au représentant de l'État, assisté d'un conseil consultatif, représentatif des provinces.

Des Accords Matignon à l'Accord de Nouméa

Cependant cette avancée fondamentale pour les indépendantistes n'était pas pour eux la réalisation finale de leur projet politique. Celui-ci restait bien l'indépendance pleine et entière de la Nouvelle-Calédonie et ils ne considéraient le fédéralisme provincial que comme une étape sur le chemin de l'indépendance. Dès les Accords Matignon, le sens du nouveau statut était d'aboutir à l'autodétermination, terre promise des indépendantistes. Ces Accords instauraient une période de dix ans de remise en ordre du territoire enfin en paix débouchant, en 1998, sur un référendum d'autodétermination. Mais un consensus général s'est réalisé en 1998 au bout de dix ans d'efforts communs pour le progrès dans la paix, afin de reculer l'autodétermination.

Celle-ci en effet risquait de provoquer des affrontements capables de faire s'écrouler tout l'édifice commun patiemment élaboré et non terminé visant à un développement harmonieux du pays.

Ce fut, en 1998, la signature par les trois parties prenantes, de l'Accord de Nouméa, remplaçant le référendum d'autodétermination prévu par les Accords Matignon par une procédure étalée sur 20 nouvelles années et clairement orientée vers une autodétermination devant aboutir à l'indépendance (désignée comme « l'émancipation »). L'idée (méritoire) de l'Accord de Nouméa était d'éviter l'indépendance non préparée, connue dans les années 60, faisant basculer un pays dans l'inconnu du jour au lendemain, ce qui était inévitablement source de graves désordres. Le nouvel accord instaurait un régime d'attribution progressive sur cette période de 20 ans des compétences de gestion de l'État à la Nouvelle-Calédonie jusqu'à ce qu'il ne reste plus à l'État que les compétences de souveraineté : leur transfert serait alors soumis à approbation populaire, par référendum d'autodétermination.

Le nouveau statut reconduit le schéma du congrès constitué de l'addition des assemblées de province, en lui attribuant désormais un véritable pouvoir législatif (totale innovation dans la République au bénéfice de l'assemblée d'une collectivité territoriale). Quant à l'exécutif calédonien il est confié à une structure très originale : un gouvernement constitué à la représentation proportionnelle des groupes d'élus au congrès. On ne peut plus vraiment dire que la minorité est dans l'opposition puisqu'elle participe au gouvernement. Cette construction a connu bien des vicissitudes.

Le recul de l'esprit fédéral

Cette nouvelle mise en scène soulève des interrogations. Autant la progressivité de l'attribution des compétences de l'État à la Nouvelle-Calédonie est positive en ce qu'elle permet de prendre le temps de former les futurs gestionnaires du pays et d'organiser l'avenir, autant il est déplorable que les provinces, dont l'invention a su partager le pays dans le respect mutuel, soient éludées dans le nouvel accord : en effet ce ne sont pas elles, mais la Nouvelle-Calédonie qui bénéficie intégralement des transferts de compétences. C'est donc un recul de l'esprit fédéral des Accords Matignon et la voie d'indubitables blocages.

Par ailleurs on est aussi surpris de voir les mêmes négociateurs qui avaient compris le caractère nocif et brutal de la procédure référendaire en décidant de la supprimer à la fin de la période des Accords Matignon, se résoudre à y recourir à la fin de la période de cet Accord de Nouméa. Après trente ans de dialogues et de négociations de chaque jour, le nouvel accord a prévu l'affrontement camp contre camp, tournant le dos à la recherche en commun de solutions médianes, de compromis seuls capables de sauvegarder un avenir dans la paix pour la Nouvelle-Calédonie. Comment imaginer un seul instant que la solution « couperet » repoussée naguère serait porteuse de solutions dans le contexte calédonien ? Le résultat, quel qu'il soit, ne pouvait qu'aboutir au vif mécontentement d'une moitié des populations concernées. Tous les efforts de trente ans ne pouvaient malheureusement que sombrer dans un enlèvement final. Le processus prévu a même atteint le comble de la confusion en prévoyant d'impliquer jusqu'à trois référendums d'autodétermination tant que « la bonne réponse » (l'indépendance) n'était pas donnée. Alors qu'on avait pu croire que la Nouvelle-Calédonie était le pays où les subtilités de la démocratie consensuelle savaient l'emporter sur la loi injuste de la majorité, on a assisté au bégaiement, en 2018, 2020 et 2021 du mécanisme du couperet rejetant trois fois « la pleine souveraineté ». Le dialogue de bonne volonté a été forcément banni de ce déplorable final puisque les trois référendums si rapprochés ont consisté à répondre à une question identique clivante, excluant toute possibilité d'interprétation souple : on ne pourrait que trancher par oui ou par non l'option extrême de la souveraineté pleine et entière. Évidemment on allait s'acheminer vers l'impasse puisque, on l'a dit, les partisans de la France sont majoritaires (et ils l'ont été quand bien même le corps électoral a été restreint, afin de privilégier les partisans de l'indépendance, au point de ne plus pouvoir parler de suffrage universel...). Le troisième et dernier référendum s'est même livré à un total cafouillage lorsque les indépendantistes, qui avaient eux-mêmes actionné la procédure de mise en œuvre de ce référendum, ont finalement décidé de ne pas y prendre part...

L'accord de Nouméa affirme – hommage du vice à la vertu ! – qu'en cas de refus ainsi réitéré de l'indépendance, « les

partenaires politiques se réuniraient pour examiner la situation »... examen qu'il aurait été certainement plus sage et sérieux de pratiquer avant tous ces errements inutiles et nocifs. Voilà où nous en sommes actuellement... Au demeurant, les indépendantistes estiment qu'il n'y a pas grand-chose à

Leur projet politique restait bien l'indépendance pleine et entière de la Nouvelle-Calédonie et ils ne considéraient le fédéralisme provincial que comme une étape sur le chemin de l'indépendance.

examiner puisqu'ils sont... indépendantistes. Ils sont toujours partisans de la pleine souveraineté et demandent quand se tiendra le prochain scrutin d'autodétermination ! Ils repoussent avec indignation l'évocation du gouvernement français d'attendre maintenant pour cela « une ou deux générations »...

Il est pourtant nécessaire de déterminer un nouveau statut, tenant compte des réponses majoritaires réitérées par les trois référendums. La Constitution française, dont le titre XIII est intitulé depuis 1998 « Dispositions transitoires relatives à la Nouvelle-Calédonie » doit être révisée. Il est en tous cas indispensable d'y revenir au suffrage universel et donc d'effacer la déplorable révision constitutionnelle de 2007 qui osait l'effacer dans ce territoire de la République.

Les problèmes économiques et sociaux

Il est urgent malgré l'ornière institutionnelle dans laquelle la Nouvelle-Calédonie a été conduite comme nous venons de le rappeler, de se préoccuper de ses problèmes économiques et sociaux, qui sont têtus et concrets pour tous les Calédoniens. Rappelons ici la situation de grave crise générale de la richesse essentielle de la Nouvelle-Calédonie : le nickel (voir le rapport du 1^{er} août 2023 de l'inspection générale des finances et du conseil général de l'économie sur l'avenir de la filière du nickel). L'Accord de Nouméa avait réussi à lever ce que les indépendantistes appelaient « le préalable minier ». Ils estimaient que le sens de la provincialisation était de leur permettre d'accéder à la richesse minière, mettant fin au monopole de l'entreprise séculaire, la SLN (Société Le Nickel). Cela fut réalisé par les négociations dites « accord de Bercy » attribuant à la province Nord, indépendantiste, le massif nickélifère du Koniambo. Ce fut la création de l'usine du Nord : l'entreprise KNS. Et une nouvelle usine fut créée en province Sud : Goro Nickel, devenue Vale puis Prony Ressources. Aujourd'hui les trois usines sont en grave crise et ne peuvent envisager de redressement qu'avec l'aide de l'État. Plus que jamais, la Nouvelle-Calédonie a besoin de l'aide de la France. En tant que collectivité *sui generis* de la France, elle participe à la catégorie des 13 PTOM (pays et territoires d'outre-mer) de l'Union européenne. Il s'agit des collectivités associées à l'Union européenne en vertu du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (Partie IV, articles 198 à 204) et de la décision d'association 2021/1764 du Conseil du 5 octobre 2021 (portant sur la période 2021-2027) qui prévoit un certain nombre de programmes européens dont la Nouvelle-Calédonie bénéficie activement. Son territoire ne fait pas partie de l'Union européenne, mais sa population est composée de citoyens de l'Union.

Ainsi se trouve aujourd'hui la nouvelle Nouvelle-Calédonie, complexe et unique.

La Suisse au diapason

Pierre Jouvenat

Militant UEF, ancien fonctionnaire international

Le 22 octobre dernier ont eu lieu en Suisse les élections dites « fédérales », qui devaient renouveler pour quatre ans le Conseil national, chambre basse représentant le peuple et composée de 200 députés élus à la proportionnelle. C'était aussi le premier tour de l'élection des 46 membres du Conseil des États, chambre haute composée de deux sénateurs par canton. Bien que l'élection au Conseil des États soit régie par le droit cantonal, tous ses membres sont élus au scrutin universel (« Landsgemeinde » en Appenzell R-I), majoritaire (deux exceptions), et la constitution fédérale interdit le mandat impératif. En pratique, le Conseil des États est considéré comme une assemblée de sages, la chambre des compromis et des équilibres, alors que la défense des intérêts locaux ou régionaux se manifeste aussi bien au Conseil national. Chacune des deux chambres a le même pouvoir, tout texte législatif devant faire au besoin la « navette » avant d'être adopté, les sénateurs étant plus conservateurs que les conseillers nationaux. C'est l'exemple parfait d'un système fédéral bicaméral.

Après la nette victoire de l'UDC au Conseil national, le second tour des élections au Conseil des États a procédé à un rééquilibrage, ce parti, déjà historiquement moins représenté dans cette chambre, passant de 8 à 6 sièges.

En comparaison des autres pays européens, la Suisse peut se prévaloir d'une histoire des forces politiques relativement linéaire, ceci non seulement du fait qu'elle est restée en-dehors des guerres mais aussi en raison de son système institutionnel fédéral caractérisé par un pluralisme des centres de pouvoirs et sa démocratie semi-directe associant vote populaire et action parlementaire. Depuis la création de l'État fédéral en 1848 résultant de la défaite des démocrates-chrétiens conservateurs face au Parti radical dominant, à tendance libérale, une diversification progressive a fait émerger quatre grands partis qui dominent encore aujourd'hui la vie politique suisse : le Parti radical devenu en 2007 le Parti libéral-radical (PLR) ; le Parti démocrate-chrétien devenu, après l'abandon de sa référence chrétienne en 2020, Le Centre ; Le Parti socialiste (PS) qui fut le premier à s'établir d'emblée à l'échelle nationale dès 1888 ; l'Union démocratique du centre (UDC), anciennement Parti des paysans, artisans et indépendant. Ce dernier n'a cessé de progresser pour devenir en 2003 le premier parti politique du pays. Il a aussi évolué idéologiquement. Bien que se réclamant centriste, l'UDC est considérée tant en Suisse que par les médias européens comme populiste voire d'extrême-droite. C'est surtout un parti nationaliste défendant une neutralité stricte de la Suisse, xénophobe et eurosceptique, qui fait de la Suisse un pays en première ligne des réflexes identitaires sur le continent européen.

Aux récentes élections fédérales, l'UDC, après un léger recul en 2019, a réalisé un gain de 9 sièges au Conseil national, portant sa délégation à 62 conseillers sur 200. La stabilité du

PLR (28 sièges) et du Centre (29) modère ce glissement à droite. Mais à gauche, la petite remontée du PS (41) ne compense pas la claque reçue par les Verts, parti fondé en 1983, qui est passé de 28 à 23 sièges. Les Verts libéraux, parti fondé en 2007 et considéré comme centriste, passe lui de 16 à 10 sièges. Cependant, après la nette victoire de l'UDC au Conseil national, le second tour des élections au Conseil des États a procédé à un rééquilibrage, ce parti, déjà historiquement moins représenté dans cette chambre, passant de 8 à 6 sièges. Face à des candidats UDC très marqués à droite, les partis de gauche et du centre ont procédé à des regroupements gagnants. Ainsi, le Centre obtient 15 sièges (+1), devant le PLR (11, -1), et le PS (9, +2). Selon les observateurs, le Centre, qui avec ses résultats dans les deux chambres est devenu la troisième force du pays (derrière le PS), est appelé à jouer un rôle d'arbitre et de pivot. Dans l'ensemble, les faibles fluctuations des rapports de force illustrent bien la stabilité du système politique suisse, la progression de l'UDC au Conseil national faisant figure d'exception.

Mais la grande particularité du système helvétique réside surtout dans la nature, la composition et le fonctionnement de son gouvernement, dénommé « Conseil fédéral ». Il est composé de 7 membres seulement, assistés par des secrétaires d'État qui dans d'autres pays auraient le rang de ministres.

Chaque conseiller fédéral est élu individuellement pour quatre ans par l'Assemblée fédérale (Conseil national et Conseil des États réunis) dans la foulée des élections fédérales. Ce gouvernement ne peut donc pas être destitué par le parlement. En pratique, un conseiller fédéral reste en fonction jusqu'à son retrait volontaire ! Sa popularité est illustrée par le score obtenu lors de sa réélection, quasi-automatique. Les démissions sous la pression sont extrêmement rares, de même que la présentation d'un candidat concurrent lors de la réélection d'un membre, sauf s'il y a tentative de modifier l'équilibre politique. La Constitution stipule seulement que « les diverses régions et les communautés linguistiques doivent être équitablement représentées au Conseil fédéral ». Dans la pratique, ce qu'on appelle communément la « formule magique » consiste à trouver un équilibre, généralement par consensus, entre les principaux partis politiques et les 26 cantons, aucun de ces derniers, même les plus grands, ne pouvant prétendre occuper un des 7 sièges en permanence. L'Union européenne (UE) pourrait ainsi largement s'inspirer de la longue expérience de la Suisse en matière de « formule magique » dans la perspective, souhaitée par les fédéralistes européens, d'une réforme de la composition de la Commission européenne. D'autant plus que le Conseil fédéral fonctionne de manière collégiale, pragmatique, sans programme de législature. Autre particularité, mais qui désavantage la Suisse dans ses relations internationales : le président de la Confédération est élu par l'Assemblée fédérale parmi les membres du Conseil fédéral, pour un an seulement non renouvelable, et ses compétences ne sont que

représentatives. En pratique, cette fonction est attribuée à tour de rôle à chacun des conseillers fédéraux, même en cas d'impopularité ! En Suisse, il est rare de faire des vagues.

Mode de scrutin comparé

Le mode de scrutin à la chambre basse dans la Suisse fédérale est pour l'essentiel identique à celui aujourd'hui en vigueur pour les élections au Parlement européen, pourtant tant décrié pour en faire 27 élections nationales plutôt qu'une élection européenne. Les circonscriptions sont cantonales, ainsi chaque canton envoie son contingent d'élus à Berne. Les campagnes électorales sont menées au niveau cantonal. Et pourtant cela fonctionne plutôt bien en Suisse, mais pas dans l'UE. Pourquoi ? C'est principalement dû au fait qu'il existe en Suisse un espace politique suisse alors qu'il n'y a pas d'espace politique européen au sein de l'UE. En Suisse (comme notamment en Allemagne et aux USA), les principales formations politiques sont organisées de manière fédérale. L'UDC, le PLR, le PS, etc. sont présents avec la même dénomination au niveau fédéral et cantonal, et même communal dans les grandes villes, avec des instances dirigeantes indépendantes pour ainsi interagir avec les institutions et l'électorat à tous les niveaux de la fédération. Les décisions concernant le plus haut niveau sont prises par les instances fédérales, comprenant une assemblée des délégués cantonaux dont les membres sont élus démocratiquement par la base du parti. Le vote majoritaire y est la règle, et les décisions s'imposent aux instances des niveaux inférieurs. À l'occasion des élections fédérales, les instances fédérales des partis adoptent un programme et une stratégie de campagne (comme un parti politique européen adopte son manifeste), puis les campagnes électorales sont menées au sein des circonscriptions cantonales par les instances cantonales. Ces campagnes peuvent différer d'un canton à l'autre en termes de visibilité et d'ordre de priorité des thèmes, ceci selon les sensibilités locales, mais elles ne sont jamais en contradiction avec la ligne générale définie au niveau fédéral (à la différence des campagnes nationales au sein de l'UE). Cette « fédéralisation » des partis politiques fait que l'électorat suisse distingue plutôt bien les enjeux des élections, qu'elles soient fédérales ou cantonales.

Cependant, il faut l'admettre, même en Suisse rien n'est parfait. Le Mouvement Citoyens Genevois (MCG), un parti qui n'est présent que dans le canton de Genève et dont l'agenda est cantonal (anti-concurrence des travailleurs frontaliers, pour l'essentiel), a néanmoins participé aux dernières élections fédérales avec le slogan « ni gauche, ni droite, le citoyen d'abord » et pour principal thème la création d'une caisse maladie unique au niveau fédéral. Un thème qui selon les principes du fédéralisme devrait être porté par un parti politique à la portée fédérale (ce qui est d'ailleurs le cas puisque le PS milite pour un tel projet). Le MCG étant bien implanté dans le canton de Genève, son électorat a envoyé deux représentants au Conseil national et même l'un des deux représentants au Conseil des États. Des élus qui, pour ne pas être insignifiants en qualité de non-inscrits, doivent rejoindre un des groupes parlementaires émanant des grands partis transcantonaux. Un cas similaire est celui de la Ligue des Tessinois (Lega), un autre parti populiste strictement cantonal ayant un représentant à Berne. Mais tant le MCG que la Lega font figure d'exception dans un système partisan fédéral qui fonctionne plutôt bien.

Autre parallèle avec le débat sur la loi électorale européenne : les listes transnationales. Ce concept est impensable en Suisse, où le fédéralisme s'articule autour des cantons (ce sont les cantons qui délèguent au niveau fédéral et qui supervisent l'autonomie des communes en vertu des constitutions cantonales respectives). Il est impossible d'imaginer qu'un électeur genevois ou valaisan doive se prononcer sur des listes transcantonales incluant des candidats appenzellois ou argoviens. Ce qui n'empêche nullement les candidats investis au niveau cantonal d'avoir, pour la plupart et sincèrement, une vision fédérale. Et ce qui démontre que le dépassement du cantonalisme ou du nationalisme n'est pas une question de circonscription mais plutôt de quel est le message porté à l'électeur et qui le porte.

L'avenir de la Suisse dans l'Union européenne

Pays fondateur, en 1960, de l'Association européenne de libre-échange (AELE), créée pour regrouper des États ne souhaitant pas rejoindre ce qu'était alors la Communauté économique européenne (CEE), et pour contrebalancer celle-

L'Union européenne (UE) pourrait ainsi largement s'inspirer de la longue expérience de la Suisse en matière de « formule magique » dans la perspective, souhaitée par les fédéralistes européens, d'une réforme de la composition de la Commission européenne.

ci malgré une ambition d'intégration moindre, la Suisse a par ailleurs privilégié ladite « voie bilatérale », en concluant, dès les années 1970, des accords commerciaux et de coopération avec la CEE en matière de droits de douane, d'harmonisation de certaines réglementations, de recherche, de transports terrestres, etc. Lorsqu'en 1989 le président de la Commission Jacques Delors propose aux pays membres de l'AELE n'ayant pas entre-temps adhéré à la CEE de participer au marché intérieur en créant un Espace économique européen (EEE), la Suisse décide de participer aux négociations et le gouvernement signe le traité en mai 1992, mais les citoyens rejettent celui-ci en votation populaire le 6 décembre 1992, par seulement 50,3% des voix mais 16 cantons sur 23 (la double majorité du peuple et des cantons étant requise pour une modification de la constitution). Au soir du scrutin, ce résultat fut qualifié de « dimanche noir » pour la Suisse par l'un des conseillers fédéraux en charge du dossier. Cette date a marqué durablement les relations entre la Suisse et l'UE et est restée dans la mémoire en particulier des Suisses francophones car ce fut là une manifestation majeure du *Röstigraben* (expression désignant la frontière linguistique et culturelle entre Suisse romande et alémanique, très souvent exprimée lors des votations populaires), les six cantons romands ayant voté pour l'adhésion, en opposition avec la totalité des cantons alémaniques (à l'exception de Bâle).

La Suisse n'a alors pas d'autre choix que de poursuivre voie bilatérale, avec la bienveillance de la Commission européenne alors confiante dans la perspective d'une future adhésion. De multiples accords sont négociés dans de nombreux secteurs : accords bilatéraux I entrés en vigueur en 1999 et accords bilatéraux II en 2004, les plus emblématiques étant la libre circulation des personnes et l'adhésion à l'espace Schengen. Les relations semblent ainsi se normaliser, à la satisfaction du monde politique, des groupes d'intérêt et aussi de la population suisse. Il est généralement admis que la Suisse est le pays non-membre de l'Union qui profite le mieux du

marché unique. C'est ainsi que l'attitude de la Suisse prend un nouveau tournant. Symptomatique de ce qu'on peut bien qualifier de suffisance de la part de la Suisse est le sort donné à la procédure d'adhésion à l'Union : en marge des négociations sur l'EEE, le Conseil fédéral avait déclaré que l'option de l'adhésion était l'objectif ultime de la Suisse, sa participation à l'EEE ne devant constituer qu'une étape vers celle-ci ; déjà gelée à la suite du référendum négatif du 6 décembre, cette demande fut formellement retirée en 2016 à la demande des deux chambres fédérales.

Mais la réalité rattrape vite le pays. Au fil des ans, les accords bilatéraux (plus de 130) ont été mis à mal tant par les étapes d'élargissement de l'UE que par l'évolution du droit européen. Face à la complexité croissante de ses relations avec la Suisse, l'UE demande la négociation d'un accord-cadre, dénommé « accord institutionnel ». Il s'agit de résoudre les problèmes liés à la surveillance de l'application des divers accords sectoriels, à la reprise de l'acquis communautaire, à l'interprétation du droit et à la résolution des différends. Cette demande a considérablement ébranlé les certitudes des Suisses. Car la Commission a clairement fait savoir à la Suisse qu'à défaut d'un tel accord-cadre les accords sectoriels ne seraient pas renouvelés et que par conséquent ils deviendraient progressivement caducs.

De laborieuses négociations commencent en 2014. Plusieurs négociateurs se succèdent, tant côté suisse qu'europpéen. Le Brexit marginalise et retarde le dossier. C'est en décembre 2018 que le Conseil fédéral annonce le résultat des négociations, mais sans parapher l'accord qui doit préalablement être mis en consultation auprès des acteurs

Seul le PS, épaulé par les Verts (à l'exception des Verts libéraux ne souhaitant pas aller au-delà de l'EEE) est favorable à une adhésion entière à l'UE dans le long terme. Une faible minorité donc

politiques et des partenaires sociaux. Dès lors, le projet polarise le monde politique en Suisse, tant au niveau des partis que des groupes d'intérêts, y compris au sein des milieux économiques. Les principaux points problématiques sont (1) la protection des salaires (crainte de dumping, ligne rouge des syndicats) ; (2) la directive sur la citoyenneté de l'Union (crainte que des résidents étrangers non-actifs bénéficient des aides sociales suisses) ; (3) les aides d'État contestées par l'UE (notamment dans les domaines de l'électricité, des transports et des banques cantonales) ; (4) la reprise dynamique de l'acquis communautaire ; et surtout (5), ligne rouge de l'UDC, nationaliste, la procédure d'arbitrage en cas de différend, qui laisse à la Cour de Justice de l'UE un large pouvoir d'appréciation, les fameux « juges étrangers » brandis en épouvantail auprès de la population suisse. D'une manière générale, ce projet d'accord est largement perçu comme une perte de souveraineté. Le 26 mai 2021, le Conseil fédéral annonce unilatéralement qu'il ne signera pas le projet et qu'il met fin aux négociations. Stupeur et consternation à Bruxelles. En Suisse, la décision du gouvernement ne fait pas l'unanimité. Plusieurs milieux s'inquiètent d'une probable marginalisation du pays. Déjà, des signes d'un décrochement se manifestent, dont le plus médiatisé est l'impossibilité pour la Suisse de négocier son adhésion au nouveau programme de R&D « Horizon Europe » 2021-2027 (alors que le Royaume-Uni a pu le faire !). Sous la pression, le Conseil fédéral reprend l'initiative du dialogue avec une Commission européenne de

plus en plus agacée, et après 11 rondes d'« entretiens exploratoires » qui ont abouti à une « convention commune » il annonce début novembre 2023 la préparation d'un nouveau mandat de négociation qui sera mis en consultation pour décision avant la fin de l'année. L'UE fera de même, et l'objectif commun est d'aboutir à un accord d'ici l'été 2024. Mais auparavant, le Conseil fédéral parviendra-t-il à obtenir un consensus sur le mandat de négociation ? Les concessions faites par l'UE (détails techniques trop complexes pour être abordés ici) seront-elles jugées suffisantes ? « Les grandes organisations faïtières de l'économie suisse serrent les rangs derrière un troisième paquet d'accords bilatéraux avec l'UE. Mais cette unité retrouvée est ternie par les divergences profondes qui subsistent entre partenaires sociaux » souligne le journal *Le Temps*. Les syndicats restent vent debout, le souverainisme de certains partis politiques est omniprésent, ainsi que le spectre du rejet de l'accord final en votation populaire.

Plus fondamentalement, quel peut être l'avenir, à plus long terme, des relations entre la Suisse et l'UE ? Ce qui compte avant tout, dans un pays où le peuple a toujours le dernier mot, c'est l'opinion publique. Celle-ci a évolué au fil des ans. Autrefois plutôt favorables à l'adhésion pure et simple au processus d'intégration européenne, surtout en Suisse romande, aujourd'hui, selon les derniers sondages, cette adhésion ne recueillerait guère plus de 20% des suffrages. Le sentiment de fierté du peuple suisse, face à la performance de l'UE jugée très mauvaise, l'emporte largement. Et le succès des accords bilatéraux qui a prévalu depuis 1992 a conforté les Suisses dans le sentiment qu'ils pouvaient avoir le beurre et l'argent du beurre.

Il est vrai qu'une entière adhésion à l'UE rencontrerait plusieurs obstacles liés aux principes constitutionnels propres à la Suisse. Sa neutralité tout d'abord, bien que la neutralité militaire telle que définie par les accords de la Haye de 1907 soit aujourd'hui quelque peu dépassée, et que la neutralité politique est toujours sujette à interprétation. De fait, le principal obstacle est sa démocratie semi-directe. S'agissant des décisions prises à Bruxelles qui doivent être ratifiées par l'ensemble des États membres selon leurs règles constitutionnelles, cela ne pose aucun problème. Mais si, comme le souhaite les fédéralistes européens, la règle de la majorité devait se généraliser, le peuple suisse devrait renoncer, dans les domaines relevant de la compétence de l'Union, à son droit de s'opposer par référendum à toute loi votée par le parlement. Même dans le cadre de la voie bilatérale actuelle, le droit au référendum et le droit d'initiative peuvent poser problème. On l'a vu lors de l'initiative « contre l'immigration de masse » initiée par l'UDC et acceptée en votation populaire en 2014. Le Conseil fédéral a dû faire preuve d'un immense équilibre pour transcrire cette initiative dans la loi tout en respectant les accords avec l'UE sur la libre circulation des personnes.

Une autre perspective se présente à la lumière d'un tout récent sondage : celle d'une adhésion à l'Espace économique européen (EEE), pourtant rejetée en 1992, mais qui aujourd'hui pourrait rassembler une majorité de citoyens. L'EEE et ses avantages sont perçus comme une issue possible permettant de sortir de l'impasse dans laquelle la politique européenne de la Suisse se trouve. Cette voie intermédiaire est soutenue par ceux qui considèrent qu'un rapprochement avec l'UE est nécessaire compte tenu de la formation de blocs au niveau mondial et qui espèrent avoir davantage le droit de s'exprimer dans l'espace de l'UE.

Du côté des partis politiques, seul le PS, épaulé par les Verts (à l'exception des Verts libéraux ne souhaitant pas aller au-delà de l'EEE) est favorable à une adhésion entière à l'UE dans le long terme. Une faible minorité donc. Le Centre et le PLR privilégient la voie bilatérale, et l'UDC, fidèle à elle-même, martèle que la Suisse doit rester indépendante de l'UE, cette indépendance et cette liberté autodéterminées constituant la pierre angulaire de sa prospérité.

Le Mouvement européen suisse, la section suisse de l'Union des Fédéralistes Européens (UEF), et unique mouvement de la société civile militant pour une adhésion de la Suisse à l'UE, a publié en octobre dernier un argumentaire pour une nouvelle alliance entre la Suisse et l'UE ¹⁹. Soulignant l'inacceptable immobilisme, il envisage plusieurs scénarios : (1) « l'introuvable nouveau paquet bilatéral » (problématique accord-cadre institutionnel) ; (2) « le saut vers l'adhésion », l'option qui a le plus d'avenir (sortir de l'isolationnisme) et le seul moyen d'obtenir la co-décision dans l'élaboration du droit européen ; (3) « l'EEE, compromis acceptable et dynamique », dans un autre contexte que 1992 qui lui donne de nouvelles chances ; un concept maintenant connu, disponible et opérationnel, qui offre des participations directes et concrètes aux politiques européennes, à l'inverse de l'accord-cadre. Le

Mouvement insiste sur la nécessité de sortir des mythes : la Suisse, îlot de paix et de prospérité, qui devrait son succès à être hors de l'Europe ; l'UE, par ses exigences, qui serait responsable des blocages ; La Suisse, démocratie idéale (ce qui est loin d'être démontré) ; la Suisse, refuge contre les « juges étrangers », alors que personne en Suisse ne conteste les décisions de son Tribunal fédéral (une question d'échelle). Enfin, l'argumentaire souligne les acquis de l'UE en matière de pacification du continent, libertés nouvelles, nouvel espace de vie, l'euro, ainsi que les perspectives futures (Europe sociale et environnementale).

L'auteur de ces lignes, d'origine suisse, dans ses débats avec ses compatriotes, coupe court aux considérations d'épicier : l'UE est un projet de paix, et il est inacceptable, voire honteux, que la Suisse n'en fait pas partie.

Nul ne peut prédire l'avenir. Dans l'immédiat, seul le sort de l'accord institutionnel en cours de négociation est en jeu. Il en va des relations entre la Suisse et l'UE comme évolue le processus d'intégration européenne. L'approche fonctionnaliste prédomine, le danger d'une Europe à la carte, avec « opt-in » et « opt-out », demeurant omniprésent.

¹⁹ *Pour une Nouvelle Alliance entre la Suisse et l'Union Européenne*, Argumentaire de la Commission politique du Mouvement européen suisse, octobre 2023, 32 pages.

https://www.europa.ch/app/uploads/2023/10/202310_Argumentaire-ComPol-FR_A4-1.pdf

« Oublier Camus » ou le relire vraiment ?

Jason Herbeck (professeur en littératures francophones à Boise State University, président de la Société nord-américaine des études camusiennes), **Faris Lounis** (journaliste indépendant), **Marylin Maeso** (philosophe et essayiste), **Christian Phéline** (chercheur indépendant en histoire et en littérature), **Anne Prouteau** (présidente de la Société des études camusiennes)

Source : Mediapart, billet de blog du 8 novembre 2023
Republié avec l'aimable autorisation des auteurs.es



La rentrée éditoriale s'est ouverte avec une vive offensive idéologique orchestrée autour d'un pamphlet d'Olivier Gloag qui appelle à « Oublier Camus ». Aussi peu respectueux de la réalité des textes que de celle de leurs contextes politiques, ce réquisitoire tout à charge ne vise, face à la gravité et la complexité des conflits de notre temps, qu'à réactiver les modes de pensée les plus manichéens hérités d'un passé révolu.

Il serait certes salubre d'aller à contre-courant d'un unanimisme médiatique qui, affadissant l'écrivain pour en faire un simple penseur du juste milieu, l'expose aux récupérations les plus suspectes. Ce serait en revenir, avec la distance de l'histoire, à la réalité de ses prises de positions, évaluées sans anachronismes et sans méconnaître le statut différencié de ses modes d'écriture. Nous sommes plusieurs à tenter de le faire en nous gardant tant de la naïveté hagiographique que de l'outrance accusatoire.

Telle n'est en rien l'approche de ce caricatural suiveur de Connor Cruise O'Brien (*Albert Camus*, 1970) qui s'autorise du fait regrettable qu'avant sa mort en 1960, Camus ne se soit pas prononcé pour l'indépendance algérienne, pour dénoncer tous ses écrits et engagements depuis l'origine comme une pure apologie, doublée d'« anticommunisme », de la domination coloniale. Réquisitoire sommaire que ce polémiste a, pour sa croisade en France, étendu au rôle de l'écrivain dans la Résistance, à sa lutte contre la peine capitale ou à sa supposée idéologie « sexiste ». Le malheur est que, sur chaque sujet, cette malveillance de principe fait autant violence à l'histoire (en ne rapportant pas les textes ou prises de position à leurs conjonctures politiques exactes) qu'à la littérature (en confondant le plus souvent le point de vue du romancier et celui de ses narrateurs ou personnages).

L'accusation politique touche à la falsification lorsqu'elle soutient, par exemple, que Camus a quitté le Parti communiste d'Algérie (PCA) en 1937 parce que sa volonté de simple « réforme du système colonial » ne se serait pas satisfaite du fait que ce parti aurait alors « changé complètement de stratégie en prenant le chemin d'un soutien à l'indépendance (p. 26) ». Alors même que le PCA, engagé dans une ligne d'« Union de

l'Algérie avec le peuple de France », faisait alors tout pour obtenir l'interdiction de l'Étoile nord-africaine puis l'arrestation de Messali Hadj et des autres dirigeants indépendantistes algérois. Et que le jeune Camus fut en réalité exclu par voie disciplinaire pour précisément n'avoir pas accepté cette rupture indigne avec la solidarité élémentaire entre organisations militantes.

Quant à la surinterprétation idéologique des textes, elle confine au ridicule lorsque le pamphlétaire décrète d'autorité que *La Peste* loin d'être, comme l'affirmait son auteur, une allégorie de La France sous l'occupation, ne symboliserait que la grande peur des Européens d'Algérie face à l'inéluctable « résistance des Algériens à l'occupation française (p. 49) » ! Et le contre-sens ne peut être que volontaire quand une tribune relative aux massacres de mai 1947 à Madagascar est condamnée comme si son titre « La Contagion » mettait en garde contre le risque d'extension « d'une épidémie de peste insurrectionnelle à nos colonies (p. 136) », alors que, tout à l'inverse, il dénonçait très expressément la poussée de racisme se manifestant alors en France.

L'on aurait volontiers laissé un tel opuscule se décrédibiliser lui-même par la somme de ses outrances et de ses insuffisances, s'il n'avait trouvé de multiples relais idéologiques propres à en propager le mode de pensée sommairement binaire jusque dans des cercles universitaires qui ont cru y trouver l'exemple d'une analyse historiquement informée de la littérature. Cette campagne sollicite aussi les tenants d'une mémoire sanctuarisée des luttes de libération nationale se refusant à tout retour critique sur les sources intrinsèques du dévoiement despotique de nombre des régimes qui en sont issus. Elle cherche aussi écho auprès de pôles militants nés en réaction à la pesée durable que le passé colonial exerce sur nos sociétés et au plan mondial. Loin de tenter de ramener leurs combats à une visée démocratique universalisante, elle ne peut qu'encourager ceux pour qui la défense de minorités stigmatisées peine à s'inscrire dans un projet collectif pour des sociétés plurielles et ceux qui s'accommodent de tous les despotismes et de toutes les atteintes au droit des peuples, dès lors qu'elles se réclament d'un semblant d'anti-impérialisme.

Le tardif procès à la moscovite ouvert contre les positions de Camus occulte à cet effet la complexité des dilemmes surgis dans les drames de son temps :

. Pouvait-on vraiment, au nom de la défense de l'idéal communiste, se taire sur le despotisme d'État dans lequel il avait été détourné dès les années 1930 et sur les crimes du régime stalinien, et refuser toute solidarité à ceux qui tentaient de les combattre ?

. Face à l'extrême violence de la conquête, de la colonisation et de la riposte armée à la lutte de libération nationale, celle-ci pouvait-elle, sans dommage pour elle-même, recourir, elle aussi, à des modes d'action prenant pour cible des civils désarmés ?

. Comment une Algérie dégagée de l'ordre colonial, si elle ne garantissait pas en son sein la coexistence pluraliste des

cultures et parlers, des croyances ou incroyances, des convictions et opinions, ne réduirait-elle pas la richesse civilisationnelle ouverte des pays d'Islam à l'arabo-islamité exclusiviste et conservatrice d'un État militarisé ?

Enfin l'excès même du titre retenu pour ce pamphlet dévoile la vraie visée de prétendus historiens de la littérature qui s'érigent en policiers de la pensée pour, à l'issue de procès idéologiques hâtifs, sommer la mémoire collective d'écarter les œuvres et les auteurs frappés par leur vindicte. Pour sa présentation à l'École Normale Supérieure, l'« Oublier Camus » de Gloag s'est ainsi doublé d'un appel à « Oublier Orwell »... Début d'épuration intellectuelle rétrospective se préparant sans doute à frapper, de proche en proche, toutes autres figures qui, en leur temps et à leur manière, auraient affronté le stalinisme ou interrogé la manière exclusiviste dont était

conduite telle ou telle lutte de libération nationale. Et déjà une participante à un autre débat se demandait « si c'était toujours important de lire du Camus et, surtout, s'il fallait continuer à le proposer dans les programmes scolaires » !

C'est bien que la tentative de faire « oublier Camus » veut en définitive réactiver l'injonction à « choisir son camp » que tant de « compagnons de route » des années 1950 s'imposèrent au détriment de toute vigilance à l'égard des travers autoritaires auxquels n'échappaient pas les forces alors réputées « progressistes ». Ce piètre retour à des temps dépassés ne pourrait aujourd'hui que gravement dévoyer la réflexion critique tant sur l'histoire et la littérature que sur bien des questions éthiques et politiques que, dans ses limites, la pensée de Camus reste à même d'éclairer.

No Voice to Government for Australia's First Nations Peoples

David Neal

Australian Barrister and member of the Indigenous Issues Working Group of the Law Council of Australia – Melbourne

In September this year, prominent Australian journalist David Marr launched his new book, *Killing for Country: A Family History*. Marr set out to write a history of his family starting who came to the Australian Colonies in the 1840s. Marr discovered a dark past in which his great great grandfather became an officer in the Native Police in Queensland in 1861, a force whose official role was to police the frontier between the British "settlers" and the First Nations Peoples.

By then, British colonisation of Australia had expanded into what is now Queensland and the British government granted huge tracts of land to men of wealth and influence who became known as "squatters", to graze thousands of sheep. First Nations Peoples' ownership of the land they had lived on for 60,000 years was simply denied under a bizarre legal doctrine called "terra nullius": they lived on that land, but they did not own it. There was no treaty and no compensation. Their food was eaten by the sheep; if they speared the sheep or the shepherds, they were hunted and shot by the squatters or the Native Police. More widespread resistance was met by more killings. Aboriginal resistance with stone-age weapons was no match for the rifles of the Native Police. Starvation, poisoned flour rations, European diseases, and conflict with other Aboriginal groups added to the death toll as they retreated from the frontier. Based on such records as are available, Marr calculates the number of some 30,000 Aboriginal deaths in Queensland during the second half of the 19th Century. Other estimates put the figure substantially higher.

Professor Langton herself is an Aboriginal woman, a veteran and sometime fiery campaigner for the rights of First Nations Peoples. She was a leading campaigner for the Voice referendum. Her own great great grandparents from the Yiman tribe lived in the same

areas that David Marr's forebear policed. Marr invited her to launch his book. Two of the great grandchildren of this bloody history made the past more present as they stood before us at the book launch in late September this year, two weeks before the vote on the referendum on 14 October 2023. There have been fine histories of the "Frontier Wars" over the last two or three decades, but they are not well known to the general public. The personal connection and Marr's

First Nations Peoples' ownership of the land they had lived on for 60,000 years was simply denied under a bizarre legal doctrine called "terra nullius": they lived on that land, but they did not own it

public profile had particular force coming just before voters were asked to add the following words to the Australian Constitution:

"In recognition of Aboriginal and Torres Strait Islander peoples as the First Peoples of Australia:

- There shall be a body to be called the Aboriginal and Torres Strait Islander Voice to recognise that Aboriginal and Torres Strait Islanders were First Nations Peoples;
- The Aboriginal and Torres Strait Islander Voice may make representations to the Parliament and the Executive Government of the Commonwealth on matters relating to Aboriginal and Torres Strait Islander peoples;
- The Parliament shall, subject to this Constitution, have power to make laws with respect to matters relating to the Aboriginal and Torres Strait Islander Voice, including its composition, functions, powers and procedures."

I have written in more detail about the background to the Voice referendum in two previous articles.²⁰ Australia's Constitution in 1901 did not recognise the sovereignty of the First Nations Peoples. Unlike other former colonies, there was no treaty between First Nations Peoples and the quaintly named and "settlers". Over many decades, First Nations Peoples have sought to obtain some form of constitutional recognition. In 2017, 250 Aboriginal leaders met in Central Australia and issued the Uluru Statement from the Heart requesting constitutional recognition Aboriginal people as the first peoples in Australian and a Voice to government constituted by elected representatives of Aboriginal communities at local, state and federal levels.

First Nations People's leadership rejected constitutional recognition on its own as merely symbolic.

In May 2022, the newly elected Labor government announced that it would accept that request and hold a referendum to change the Constitution in 2023.

In early 2023, the opinion polls were forecasting some 60% support for the referendum proposal. The conservative coalition parties were mixed. The Liberal party (the dominant coalition partner) expressed reservations, but not outright opposition. They favoured formal recognition of Aboriginal people but opposed the Voice being made part of the Constitution. They were prepared to support legislation through the parliament for such a body. The junior partner in the coalition, the National Party rejected the proposal in November 2022.

First Nations People's leadership rejected constitutional recognition on its own as merely symbolic. They also pointed to 11 Aboriginal representative bodies which had been appointed by one government and then replaced or removed by succeeding governments over the previous three decades. Further, after endless policy failures, they argued that the Voice was an essential policy making body where Aboriginal people would have a direct say in issues affecting their lives. More radical First Nations voices in rejected the proposal in favour of a treaty.

In April 2023, the leader of the opposition, Peter Dutton, announced that they would oppose the referendum. This was a fateful decision because no referendum in Australia has succeeded without bipartisan support. By contrast, there was bi-partisan support for referendum to count Aboriginals in the census and allow government to make laws concerning them. The decision to oppose was controversial even within the conservative ranks: the coalition's Shadow Minister for Aboriginal Affairs resigned on the basis that he could not in good conscience campaign against the referendum. A National Party parliamentarian resigned from the party

for similar reasons. It proved to be a fateful decision. The coalition appointed newly elected Aboriginal woman senator, Jacinta Nampijinpa Price as its spokesperson on the Voice. She and another prominent Aboriginal campaigner, Nyunggai Warren Mundine, were very effective in conveying the impression of divisions within First Peoples ranks on this issue and saying things that their white supporters did not dare to say. Ultimately, 80% of voters in identifiably Aboriginal voting districts voted in favour of the Voice.

By mid-2023, the opinion polls were showing that the support for the Voice had dropped to some 60%. The debate was attracting heavy media coverage and equally heavy social media campaigning. The "No" campaign operated at a number of levels. Opposition leader, Peter Dutton, criticised the lack of detail in the proposal and coined the catchcry, "If You Don't Know, Vote No". In truth, there was a 400-page Report and supporting documents commissioned by the previous coalition government detailing the proposal. Moreover, the wording of the Referendum explicitly provided that Parliament would legislate the details.

Mr Dutton also criticised the proposal as dividing the country and introducing "race" into the Constitution. He ignored the fact that "race" had been a part of the Australian Constitution from the outset; for example, s51(xxvi) enabled Parliament to make laws with respect to people of any race except Aborigines and s127 excluded Aborigines from being counted in the census. Mr Dutton knew that this claim would inflame the debate. The Prime Minister pointed out that the proposal was not about race but about who owned the land in the first place. But reason melted in the heat.

There was a further argument based on equality: the proposal would give First Nations Peoples more representation than other Australians. Like the race attack, that claim ignored their prior claims to the land and any obligation to redress the intergenerational disadvantage they had suffered across a wide range of socioeconomic indicators.

The Yes Campaign attracted support and funding from a wide range of business, trade union, religious, arts and sporting bodies. Hundreds of thousands of people demonstrated in the Australian capital cities of Australia in favour of the "Yes" campaign. Only the Murdoch owned newspaper, *The Australian* campaigned heavily against it. But as the referendum drew closer, support for the "Yes" campaign was falling. Two new low points in the debate came shortly before the vote.

On September 15, Senator Jacinta Nampijinpa Price gave a highly televised speech in which she denied Aboriginal disadvantage. Professor Langton's response to that claim was devastating.

²⁰ D Neal, "An Aboriginal Voice to the Australian Parliament", *Pour le fédéralisme-Fédéchoses*, No 187, 2020, p. 23-24; David Neal, "A Voice

to Government for Australia's First Nations Peoples", *Pour le fédéralisme-Fédéchoses*, No 197, 2023, p. 49-50.

"Colonisation," Price said at the National Press Club during the campaign, had a "positive impact". She elaborated with another monstrous lie: "I mean, now we've got running water, we've got readily available food." She said there were "no ongoing negative impacts of colonisation."

This was just one of the extraordinary, baseless statements made during her appearance at the National Press Club. She clearly does not know or care about the enormous body of evidence that contradicts her, nor the people to whom this evidence refers.

Just last year, a report from the Water Services Association of Australia showed that tap water in more than 500 Indigenous communities was not regularly tested and often wasn't safe to drink. In remote areas, communities are receiving drinking water with unacceptable levels of uranium, arsenic, fluoride and nitrate. Fixing this is estimated to require an investment of \$2.2 billion.²¹

Two weeks later, again at the National Press Club, Nyunggai Warren Mundine stated that the Uluru Statement from the Heart was a declaration of war against modern Australia. When asked to point to the words which made that claim, Mundine failed to answer. But his claim too made the national news services, perhaps the lowest point in the public statements although there are multiple reports that traffic on social media was far more extreme. The concluding words of the Statement from the Heart are:

"In 1967 we were counted, in 2017 we seek to be heard. We leave base camp and start our trek across this vast country. We invite you to walk with us in a movement of the Australian people for a better future."²²

On 14 October 2023, 60% of Australian voters refused the invitation and voted No. "

So what is to be made of this? There were a lot of reasons why people voted No. Coupled with increasing cost of living pressures in the Australian economy, there was a preponderance of No votes amongst people with lower levels of education. So the "If You Don't Know, Vote No" linked up with "I don't know and I don't care" as part of the 60% of Australians who ultimately rejected the referendum.

As the First Nations leaders assessed it, "If you don't know - Vote No gave expression to ignorance and licensed the abandonment of civic responsibility on the part of many voters who voted No." In an Open Letter to all Members of Parliament on 22 October 2023 they also identified racism as a "powerful driver in the No campaign" and the Liberal and National Parties choice to

oppose the referendum "after more than a decade of bipartisan support":

The proposal was tracking 60 per cent support compared to 40 per cent opposition for several years until the National and Liberal parties preferred wanton political damage over support for some of this country's

"Always was. Always will be. It is the legitimacy of the non-Indigenous occupation in this country that requires recognition, not the other way around. Our sovereignty has never been ceded. »

most disadvantaged people. There was little the Yes campaign could do to countervail this."²³

Forty per cent of voters voted Yes and the Yes campaign drew enormous number of volunteers and massive demonstrations. There is some cause for optimism in that and the hope Australians now at school – who are being better educated in Aboriginal languages and culture and the truth-telling that comes with more books like David Marr's – will right the wrong that was done this year. But the great Aboriginal leaders who have led the campaigns are unlikely to see that. In the meantime, it is hard to disagree with what has been said to us in the Open Letter:

"Australia is our country. We accept that the majority of non-Indigenous voting Australians have rejected recognition in the Australian Constitution. We do not for one moment accept that this country is not ours. Always was. Always will be. It is the legitimacy of the non-Indigenous occupation in this country that requires recognition, not the other way around. Our sovereignty has never been ceded.

The Constitution still belongs to those who the founding fathers originally intended it for and remains unchanged in our exclusion. We were asked to be recognised over a decade ago; we sought to be included in a meaningful way and that has been rejected. In refusing our peoples' right to be heard on matters that affect us, Australia chose to make itself less liberal and less democratic. Our right to be heard continues to exist both as a democratic imperative for this nation, and as our inherent right to self-determination. The country can deny the former but not the latter. A 'founding document' without recognition of First Peoples of this country continues the process of colonisation. It is clear no reform of the Constitution that includes our peoples will ever succeed. This is the bitter lesson from 14 October."

²¹The Saturday Paper 22/1/0/23 ; <https://www.thesaturdaypaper.com.au/news/indigenous-affairs/2023/10/14/marcia-langton-whatever-the-outcome-reconciliation-dead>

²²https://www.referendumcouncil.org.au/sites/default/files/2017-05/Uluru_Statement_From_The_Heart_0.PDF

²³<https://ulurustatement.org/statement-for-our-people-and-country/>

Afghan Refugees in Pakistan Expelled: International Action Needed

René Wadlow

Member of the **TRANSCEND Network for Peace Development Environment**. He is President of the Association of World Citizens, an international peace organization with consultative status with ECOSOC, the United Nations organ facilitating international cooperation and problem-solving in economic and social issues,



16 Nov 2023 – For reasons, no doubt, related to domestic politics and political-economic unrest, the authorities of Pakistan are proposing to expel the majority of refugees

from Afghanistan back to Afghanistan where they face grave danger. International efforts need to be made so that Pakistan upholds international refugee standards as some expulsions seem to have already started.

There are some two million Afghan refugees who lack refugee status in Pakistan who may be expelled. It is difficult to know from outside how much religious issues are involved. Within Afghanistan under Taliban rule, Christians, Sikhs, Shi'a Muslims and Ahmadiyya Muslims cannot freely practice their religious beliefs. Many of the refugees in Pakistan from Afghanistan belong to the Hazara Shi'a minority.

The Association of World Citizens is strongly concerned by repression against the Hazara in Afghanistan which led them to seek refuge in Pakistan. The Hazara are largely Shi'a in religion but are considered as non-Muslim infidels or as heretics by the Taliban. There are some three million Hazara whose home area is the central mountainous core of Afghanistan, but a good number have migrated to Kabul, most holding unskilled labor positions in the city.

In the past, there was a genocidal period against the Hazara under the rule of Abdur Rahman Khan. During the 1891-1893 period, it is estimated that 60 percent of the Hazara were killed, and many others put into

slavery-like conditions. At the time, the Hazara were not yet Muslims but practiced age-old Central Asian religious practices. After the killings, the remaining Hazara converted or were converted into Shi'a Muslims. In the recent past, under Taliban rule (1996-2001) there was systematic discrimination against the Hazara and a number of massacres. Thus, there is a reasonable fear that the discrimination could lead to genocide. As then United Nations Secretary-General Kofi Annan said in an address to UNESCO on 8 December 1998:

"Many thought, no doubt, that the horrors of the Second World War – the camps, the cruelty, the exterminations, the Holocaust – could not happen again. And yet they have: in Cambodia, in Bosnia and Herzegovina, in Rwanda. Our time – this decade even – has shown us that man's capacity for evil knows no limits. Genocide – the destruction of an entire people on the basis of ethnic or national origins – is now a word of our time also – a start and haunting reminder of why our vigilance must be eternal."

The criteria for mass killings to be considered genocide does not depend on the number of people killed or the percentage of the group destroyed but on the possibility of the destruction of the identity of a group. Thus, it is the identity of the Hazara that is the key issue. The 1948 Convention against Genocide has an action article, Article VIII:

"Any Contracting Party may call upon the competent organs of the United Nations to take such action under the Charter of the United Nations as they consider appropriate for the prevention and suppression of acts of genocide..."

Despite evidence of mass killings, some with the intent to destroy *"in whole or in part, a national, ethnic, racial or religious group"* no Contracting Party has ever called for any action under Article VIII.

Today, non-governmental organizations need to express their concern to the Pakistan government and watch events closely in Afghanistan.

« Viva la libertad, carajo ! » : l'élection de Javier Milei et le processus d'intégration régionale sud-américain

Adeline Morais Afonso

Doctorante en Histoire et Relations Internationales à Sorbonne Université et l'Universidade NOVA de Lisboa.
Membre du CA de Presse fédéraliste.



Le 19 novembre 2023, l'économiste Javier Milei a été élu président de la république fédérale d'Argentine pour un mandat de quatre ans. Il gagne au deuxième tour face à Sergio Massa, ministre sortant de l'économie et candidat des péronistes suite à la volonté du président sortant Alberto

Fernandez (2019-2023) de ne pas se porter candidat à sa réélection. La présidence de Fernandez n'était pas parvenue à contenir le taux d'inflation, la situation économique du pays ayant empiré avec la crise de la Covid-19. Le taux de pauvreté a également augmenté sous sa présidence ce qui l'a rendu très impopulaire – près de 40% des Argentins vivent actuellement sous le seuil de la pauvreté. Malgré le choix d'un nouveau candidat pour représenter le camp péroniste, la majorité des Argentins a privilégié le candidat du parti « *La Libertad Avanza* » (en français, « La liberté avance »).

L'arrivée au pouvoir du libertarien de droite et minarchiste Javier Milei représente un changement radical dans l'exécutif argentin. Personnalité excentrique, Milei s'est présenté avec le slogan « *Viva la libertad, carajo !* » (en français, « Vive la liberté, bordel ! »). Pendant la campagne présidentielle, il propose de supprimer de nombreux ministères (culture, droit des femmes, éducation, etc) qu'il considère « dépensiers » et affirme en finir avec les aides sociales. Il a défendu également la suppression de la Banque centrale argentine tout comme l'abandon du peso argentin pour adopter le dollar. Concernant le commerce extérieur, il est favorable à une plus grande libéralisation du marché. Pourtant, il a menacé de sortir du Marché commun du sud (Mercosur) pendant sa campagne. Les différences idéologiques entre Milei et Lula da Silva, président du Brésil, ont été perçues comme un obstacle majeur pour la bonne entente au sein de l'organisation régionale. Pourtant, dès le lendemain de son investiture, Javier Milei s'est montré beaucoup plus modéré. Il a fait un pas en arrière relativement à la suppression de la monnaie nationale et la dollarisation de l'économie argentine tout comme son discours vis-à-vis de Lula da Silva s'est amélioré. Pour l'ancien président libéral Mauricio Macri (2015-2019), Javier Milei pourra remédier à la crise profonde qui affecte l'Argentine depuis de nombreuses années. Selon lui, Milei n'est pas dangereux malgré ses propos extrêmes. Qu'en sera-t-il donc de l'impact de la présidence Milei sur l'intégration régionale de l'Amérique du sud ?

Javier Milei et le Marché commun du sud

Doté d'une union douanière, le Mercosur est reconnu comme le projet le plus prometteur d'intégration régionale du sous-continent sud-américain. L'Argentine en est l'un des pays fondateurs tout comme le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay. L'arrivée de Milei au pouvoir a été bien perçue par les gouvernements conservateurs du Paraguay et de l'Uruguay mais beaucoup moins par le gouvernement de gauche du Brésil. Pendant sa campagne, Milei avait annoncé vouloir rompre les liens avec les « pays communistes », notamment

avec le Brésil et la Chine. D'ailleurs, il avait décrit le président Lula da Silva de « communiste corrompu ». Cela explique pourquoi Milei n'est pas favorable à l'adhésion de l'Argentine dans les BRICS. D'ailleurs, une des premières actions de son gouvernement fut d'annoncer que le pays ne rejoindra plus les BRICS comme il avait été prévu pour le 1^{er} janvier 2024. Mais pour les analystes, le futur du Mercosur passe en priorité par la bonne entente entre l'Argentine et son voisin lusophone. D'ailleurs, le Brésil est son premier partenaire commercial. Milei n'aura donc d'autre choix que de modérer son discours et sa posture vis-à-vis du Brésil.

Quant au Mercosur, il se montre très critique de l'état actuel du partenariat régional, souhaitant pour l'avenir une libéralisation accrue du marché. Actuellement, il n'y a pas de perspectives d'élargissement du Mercosur à d'autres pays du sous-continent et l'élection de Milei n'encouragera pas une nouvelle dynamique d'intégration régionale. Parmi les voisins proches de l'Argentine, de nombreux gouvernements nationaux se trouvent aux antipodes des idées défendues par le minarchiste. Outre le Brésil, le Chili de Gabriel Boric et la Bolivie de Luis Arce sont gouvernés par la gauche.

Le futur de l'accord UE-Mercosur

Aujourd'hui, le principal enjeu pour les pays-membres du Mercosur se trouve dans l'établissement de l'accord commercial avec l'Union européenne. Or, l'annonce de l'élection de Javier Milei n'a pas rassuré l'UE quant au futur de l'accord de libre-échange avec le Mercosur. Vingt ans après le début des négociations, les deux blocs régionaux étaient finalement parvenus à un accord de principe le 28 juin 2019 lorsque les présidents argentin et brésilien – Mauricio Macri et Jair Bolsonaro (2018-2022) respectivement – étaient au pouvoir, ces derniers étant de fervents défenseurs d'une économie libérale et favorables aux investissements étrangers. Toutefois, depuis 2019 l'accord n'a cessé d'être renégocié. Dans un premier temps, les Européens avaient exigé des engagements quant au respect des droits humains et de l'environnement pour avancer vers la ratification. Cela était dû à la déforestation croissante de l'Amazonie et au non-respect des peuples indigènes sous le gouvernement de Bolsonaro. Lorsque Lula da Silva est arrivée au pouvoir au début de l'année 2023, la perspective d'arriver à un accord commercial entre les deux blocs était plus proche de se réaliser. Outre les réticences toujours présentes du côté européen – en particulier des Français concernant les produits agricoles – l'élection de Javier Milei fin novembre a ébranlé les espoirs d'une entente. En effet, sa posture climato-sceptique risque de remettre en cause l'accord de libre-échange. Malgré le fait qu'il soit favorable à l'ouverture des marchés, son éventuel manque d'engagement en matière d'environnement risque de marquer un nouveau blocage dans les négociations à l'image de ce qu'il s'est passé sous la présidence de Jair Bolsonaro au Brésil. A moins que Milei ne soit prêt à faire des concessions au nom de la « libertad ».

Hommage à Hevrin Khalaf avec Amitiés Kurdes à Lyon

Thierry Lamberthod

Président d'Amitiés Kurdes Lyon, membre de l'UEF AuRA

12 octobre 2023

Nous avons vécu le 21 septembre 2021 un grand moment de solidarité internationale avec l'inauguration de la place Hevrin Khalaf par la mairie de Lyon. Cet événement a rassemblé dans le quartier de la Guillotière à Lyon 7^e les composantes du mouvement kurde tant associatives, politiques que géographiques ainsi que de nombreux élus de l'arrondissement, de la ville, de la région et d'ailleurs.

Hevrin Khalaf, femme politique d'exception, était membre de la direction du Conseil démocratique syrien (CDS) et secrétaire générale du parti « Avenir de la Syrie ».

C'est à l'unanimité que le conseil municipal de Lyon, emmené par Monsieur Grégory Doucet, s'est prononcé le 8 juillet 2021 pour la dénomination dans le 7^e arrondissement de Lyon d'une place au nom d'Hevrin Khalaf. Ce projet était porté également par Madame Sonia Zdorovtsoff adjointe à la Solidarité internationale à la mairie de Lyon et Madame Fanny Dubot Maire du 7^e arrondissement de Lyon.

C'est tout naturellement qu'Amitiés Kurdes de Lyon a accompagné cet événement avec une exposition à la mairie du 7^e arrondissement sur la vie d'Hevrin Khalaf et ses combats. Pour rappel l'association Amitiés Kurdes de Lyon a pour objectifs de :

- comprendre les revendications du peuple kurde, les faire connaître auprès de l'opinion publique ;
- soutenir les acteurs politiques et sociaux kurdes, dénoncer les atteintes aux Droits de l'homme ici et là-bas ;
- œuvrer en faveur de la paix en participant à des projets de coopération économiques sociaux et culturels.

Les membres de notre association sont :

- des kurdes d'Irak, d'Iran, de Turquie et de Syrie ;
- des citoyens turcs progressistes ;
- des citoyens de toutes nationalités qui s'intéressent à la question kurde et sont engagés dans la lutte pour le respect des droits humains.

Elle entretient des liens d'amitiés avec toutes les composantes politiques Kurdes.

Nous honorons aujourd'hui la mémoire d'Hevrin Khalaf alors que les régions du nord et de l'est de la Syrie subissent les attaques et assauts turques. Aucune infrastructure, aucun civil, aucune région, n'est épargné.

Hevrin Khalaf est née le 15 novembre 1984 à Derik en Syrie. Elle était kurde, ingénieure civile, diplômée de l'Université d'Alep. Personnalité importante de la région kurde autonome du Rojava, elle participa, en 2018, à la formation à Raqqa du parti de centre gauche « Avenir de la Syrie » prônant une « Syrie démocratique, plurielle et décentralisée ». Son objectif était de réunir arabes et kurdes dans un même combat contre le régime de Bachar El-Assad et l'État islamique.

Hevrin Khalaf, femme politique d'exception, était membre de la direction du Conseil démocratique syrien (CDS) et secrétaire générale du parti « Avenir de la Syrie ». Connue et appréciée par tous ceux qui la côtoyait, elle œuvrait pour un

Moyen Orient laïque et démocratique, pacifiste et féministe en s'investissant notamment auprès des femmes du Rojava pour un modèle d'égalité femme-homme.

Hevrin Khalaf n'avait que 35 ans quand elle a été torturée et violée avant d'être exécutée par des milices djihadistes affiliées au régime turc le 12 octobre 2019.

Comment ne pas mettre en parallèle l'engagement d'Hevrin Khalaf avec l'engagement des Résistants lyonnais ?

Elle œuvrait pour le rapprochement de toutes les communautés en Syrie comme ceux et celles qui créèrent leurs réseaux de résistance et les unifièrent à Lyon dès 1942 : Henry Frenay, Berthie Albrecht,

Jean Moulin, Lucie Aubrac et tant d'autres.

Les résistants français étaient de toutes confessions, croyants ou non, de toutes origines sociales, de toutes origines partisans, francs-maçons, français, étrangers.

Ils n'avaient comme seul objectif la libération de la France et la construction d'une société plus juste et égalitaire. Ils créèrent le Conseil National de la Résistance et mirent en actions ses principes.

Comment ne pas mettre en parallèle l'engagement d'Hevrin Khalaf avec l'engagement des Résistantes lyonnaises ?

Sainte Blandine dite Blandine de Lyon. Esclave chrétienne elle fut martyrisée en juillet 177 sous le régime de l'empereur Marc Aurèle. Refusant d'abjurer sa foi, elle mourut sous la torture. Elle devint sainte patronne de la ville.

Philomène Magnin (1905-1966). D'origine modeste, syndicaliste, elle milite pour le syndicalisme féminin et le droit de vote pour les femmes. Elle sera la première femme élue au conseil municipal de Lyon en 1945. Elle créa la première EPHAD de Lyon et de France.

Simone Kadosh (1930-2016). Arrêtée, torturée, déportée parce que juive elle survivra à la marche de la mort. Elle témoigne au procès Klaus Barbie en 1987 à Lyon.

. Alice Vansteenberghe. Médecin, elle s'installe à Villeurbanne. Militante communiste et franc-maçonne elle entre en résistance avec son mari. Ils produisent de faux certificats médicaux pour les réfractaires du STO et accueillent des réunions clandestines. Elle est arrêtée le 5 août 1944, interrogée, torturée. Elle ne parlera pas. Elle est libérée le 24 août 1944 et gardera des séquelles à vie. Son témoignage en 1987 permet de confirmer la responsabilité de Klaus Barbie dans le départ du dernier convoi de Juifs du 11 août 1944.

Clémence-Annick Burgard. Étudiante en droit elle entre très tôt en résistance. Elle est arrêtée le 29 juillet 1944. Emprisonnée à Montluc elle est libérée le 24 août 1944. Elle témoignera toute sa vie auprès des jeunes de l'horreur nazie.

. Suzanne Buisson. Syndicaliste à la CGT, féministe, à presque 60 ans elle participe à la résistance. Elle est arrêtée en avril 44, torturée mais ne parlera pas. Elle est déportée à Auschwitz où elle mourra.

Lucie Aubrac. Sans doute la plus connue de toutes.

Marie Louise Rochevillard (1860-1936). Elle travaille dès 16 ans. N'éprouant aucune attirance pour ce travail, elle

revendique cependant la fierté d'exercer un travail pour une femme. À Lyon, marquée par la grève des ovalistes (1869), elle crée en 1899 deux syndicats : celui des dames employées de commerce, dont elle prend la présidence, et celui des ouvrières de l'aiguille lyonnaise. Ces syndicats ne regroupent que des femmes. Elle créera un troisième syndicat féminin, celui des ouvrières de la soie.

Élise Rivet. En 1933, elle devient la mère supérieure du couvent Notre Dame de la compassion à Lyon, composé de sœurs infirmières. Elle commença à cacher des réfugiés pour que ceux-ci échappent à la Gestapo. Elle utilisa aussi son couvent pour cacher des armes et des munitions en faveur des Mouvements Unis de Résistance. En liaison avec le cardinal Gerlier, elle participa au sauvetage d'enfants juifs, à partir de 1941 Elle est arrêtée le 24 mars 1944. Déportée à Ravensbrück, elle est gazée le 30 mars 1945.

Avec l'assassinat d'Hevrin Khalaf, une voix kurde pour les femmes et la paix au Moyen Orient s'est éteinte mais ici et là-bas nous poursuivons son œuvre.

Avec l'assassinat d'Hevrin Khalaf, une voix kurde pour les femmes et la paix au Moyen Orient s'est éteinte mais ici et là-bas nous poursuivons son œuvre.

Sa mère Souad Mustapha nous disait lors de l'inauguration dans un message lu par Madame Fanny Dubot, Maire du 7^e ème arrondissement de Lyon : « Vous êtes tous ses frères et sœurs, Hevrin appartient au monde... Elle nous remerciait d'honorer la mémoire et le combat de sa fille pour une Syrie fraternelle et respectueuse des Droits de l'homme afin que chacun puisse vivre librement sur sa terre, dans son pays.

C'est pour cette raison qu'Amities kurdes Lyon souhaitait rassembler ce 12 Octobre tous ceux épris de liberté afin de rendre un hommage porteur de paix, de fraternité, de tolérance, de solidarité, d'espoir d'un monde plus humain face à l'obscurantisme et à la barbarie.

Notre hommage se matérialisera par le fleurissement de sa plaque.

Je veux associer à nos pensées les militantes et militants iraniens qui se battent contre la tyrannie.

Notamment Jina Masha Animi tabassée à mort à cause de son identité et pour un foulard mal porté par la police le 12 septembre dernier. Jina était une jeune kurde ; son origine a déterminé le sort qui lui a été réservé comme à toutes les minorités iraniennes qu'elles soient arabes, baloutches... Jina n'existait que par son prénom de Masha imposé par le pouvoir, la discrimination en Iran passe aussi par la question du prénom.

À ce jour des centaines de personnes ont perdu la vie. Armita Garavand, adolescente de 16 ans est aujourd'hui dans le coma après une altercation dans le métro à Téhéran. Si les autorités ont dit qu'elle avait fait une chute de tension, plusieurs ONG affirment qu'elle a été agressée par la police des mœurs car elle ne portait pas le voile.

Narges Mohammadi, actuellement emprisonnée dans les geôles de la République islamique a reçu le prix Nobel de la paix le 6 octobre 2023. Un peu plus d'un an après la mort en garde à vue de la jeune Jina-Mahsa Amini, qui a précipité un soulèvement populaire violemment réprimé en Iran. La journaliste de 51 ans est récompensée « pour son combat contre l'oppression des femmes en Iran et sa lutte pour la promotion des droits humains et la liberté pour tous ».

Peut-on y voir une lueur d'espoir ?

Nous avons pleuré Hevrin Khalaf, nous avons célébré Hevrin Khalaf.

Nous devons maintenant continuer l'œuvre d'Hevrin Khalaf. Nous prendrons des initiatives qui permettent de faire connaître son combat en lien avec les luttes des femmes à Lyon, en France et ailleurs pour le droit à la liberté, l'égalité et la justice.



MÁTÉ OLGA FELVÉTELE
BÉDY-SCHWIMMER RÓZSA

ATELIER OLGA MÁTÉ
ROSIKA B. SCHWIMMER

Photo Olga Maté (1878 - 1961), 1910 International Woman Suffrage Congress Budapest.
Source : Wikipédia

Rosika Schwimmer
Féministe et pacifiste,
co-fondatrice de la première campagne pour un gouvernement mondial

Silvia Romano

Membre du bureau de Presse fédéraliste, diplômée du Collège d'Europe de Bruges
Membre du Bureau de Presse fédéraliste



Brillante, l'esprit ouvert à l'international, polyglotte, « étrangère au nationalisme » de façon innée, Rosika Schwimmer s'intéresse et s'engage personnellement dans la cause féministe, participant au niveau national et international à la fondation d'organisations féministes majeures où elle occupe des postes de responsabilité. Animée par l'urgence d'agir pour empêcher à tout prix la guerre et assurer une paix durable, elle alimente le lien entre le pacifisme et le féminisme, dont la preuve est sa participation à la création de la *Ligue. Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté*, dont elle sera membre du conseil d'administration. Et au moment où la plupart des autres féministes mettent de côté leur engagement pour la paix, Rosika Schwimmer persistera dans ses efforts jusqu'à co-fonder en 1937 avec Lola Maverick Lloyd, la première Campagne pour un Gouvernement Mondial, visant à la réalisation d'une Fédération mondiale non militaire et démocratique.

Une personnalité de premier plan dans le mouvement féministe

Née le 11 septembre 1877 à Budapest (Autriche-Hongrie) dans une famille juive de la classe moyenne, Rosika Schwimmer est l'aînée de trois enfants. Elle fréquente brièvement l'école primaire à Budapest et, après le déménagement de sa famille en Transylvanie, elle est scolarisée dans un couvent. Diplômée de l'école publique en 1891, elle étudie la musique et les langues à Szabadka

(aujourd'hui Subotica). Elle parle l'anglais, le français, l'allemand et le hongrois et peut lire le néerlandais, l'italien, le norvégien et le suédois. En 1893 et 1894, elle suit des cours du soir dans une école de commerce, jusqu'à ce que la faillite de son père ne contraigne la famille à retourner à Budapest.

Face aux soucis économiques, elle commence à occuper des emplois de court-terme en tant que comptable et employée de correspondance. En 1897, elle commence à travailler pour la *Nőtisztviselők Országos Egyesülete* (Association nationale des femmes employées de bureau) dont elle devient présidente en 1901. Ayant connu directement la difficulté de trouver un emploi décentement rémunéré, à une époque où les femmes étaient découragées de rechercher l'indépendance économique, elle décide d'approfondir la question à travers la collecte des données pour établir des statistiques. Elle écrit ainsi au ministère du commerce pour obtenir des données sur l'emploi des femmes et recherche des exemplaires archivés de *Nemzeti Nőnevelés* (Éducation nationale des femmes), la revue la plus importante de l'époque qui analysait la condition des femmes dans l'éducation et le travail.

Afin de comparer la situation en Hongrie avec celle des femmes travaillent ailleurs, Schwimmer contacte des organisations féministes internationales pour recueillir des statistiques sur les conditions de travail des femmes dans d'autres pays. Grâce à ces correspondances, elle entre en contact avec des figures influentes du mouvement international des femmes, comme Aletta Jacobs, Marie Lang et Adelheid Popp.

En 1903, elle fonde avec Mariska Gárdos la *Magyarországi Munkásnő Egyesület* (Association des travailleuses hongroises), la première organisation nationale de femmes, dont elle deviendra la présidente.

Fin 1901, Schwimmer commence à travailler comme journaliste. Elle écrit pour *Export Review*, pour la *Lloyd's News Agency*, et devient une collaboratrice régulière de magazines féministes internationaux. Par ailleurs, elle travaille également comme traductrice, créant des versions hongroises d'ouvrages tels que *Women and Economics* de Charlotte Perkins Gilman.

En 1903, elle fonde avec Mariska Gárdos la *Magyarországi Munkásnő Egyesület* (Association des travailleuses hongroises), la première organisation nationale de femmes, dont elle deviendra la présidente. L'année suivante, en tant que représentante de la presse, elle est invitée à intervenir sur les conditions de travail des ouvrières industrielles en Hongrie, à

la conférence inaugurale de l'*International Alliance of Women* (IAW, Alliance internationale des femmes). Elle y rencontre de nombreuses féministes de premier plan du mouvement international, dont la suffragette américaine fondatrice de l'IAW, Carrie Chapman Catt.

À son retour, Schwimmer co-fonde avec Vilma Glücklich la *Feministák Egyesülete* (l'Association féministe hongroise), à laquelle adhèrent d'autres féministes de premier plan comme Eugénia Miskolczy Meller. La mission de l'association est de promouvoir l'égalité des sexes dans tous les aspects de la vie des femmes, y compris l'éducation, l'emploi, l'accès au contrôle des naissances, l'émancipation et les droits de succession des femmes, ainsi que la lutte contre le travail des mineurs. En 1907, pour contrer le traitement défavorable que l'ensemble des médias réservent à l'Association féministe, elles fondent la revue *A Nő és a Társadalom* (Femmes et Société) dont Rosika Schwimmer est rédactrice en chef²⁴.

En 1913, avec l'Association féministe, Schwimmer aide à l'organisation du septième Congrès de l'*International Woman Suffrage Alliance* (IWSA - Alliance internationale pour le suffrage des femmes) qui se tient du 15 au 21 juin à Budapest. Il s'agit du premier événement de cette envergure à se tenir en Autriche-Hongrie, attirant environ 3000 déléguées internationales.

Considérée comme une étrangère ennemie, en 1914 elle quitte le Royaume-Uni et part aux États-Unis avec l'intention de faire pression pour mettre fin à la guerre. Elle prend la parole dans 22 États différents, exhortant les femmes à s'engager pour une médiation diplomatique dans le conflit européen.

Féminisme et pacifisme se rencontrent

En août 1913, Schwimmer assiste au Congrès Universel de la Paix à La Haye, ce qui renforce son intérêt pour le pacifisme, muri depuis le plus jeune âge, grâce entre autres à l'influence de son oncle maternel Leopold Katscher, écrivain réputé et pacifiste.

Les mêmes années, elle voyage beaucoup en Europe pour donner des conférences, et travaille comme correspondante pour divers journaux européens. Ses contacts internationaux lui valent d'être invitée à devenir secrétaire de presse de l'*International Woman Suffrage Alliance* (IWSA) ce qui l'amène à déménager à Londres. Lorsque la Première Guerre mondiale éclate, elle commence à militer pour la fin des hostilités. Elle décide de démissionner de son poste à l'IWSA, craignant que sa nationalité n'entraîne des problèmes pour le mouvement des femmes et pour sa propre capacité à continuer à militer pour la paix.

Considérée comme une étrangère ennemie, en 1914 elle quitte le Royaume-Uni et part aux États-Unis avec l'intention de faire pression pour mettre fin à la guerre. Elle prend la parole dans 22 États différents, exhortant les femmes à s'engager pour une médiation diplomatique dans le conflit européen.

En 1915, elle participe à la formation du *Woman's Peace Party* et devient secrétaire de l'organisation.

Par ailleurs, en raison de la guerre, la conférence biennale de l'IWSA est reportée, et les suffragistes décident d'organiser un congrès au Pays-Bas, en tant que nation neutre, pour discuter des principes de la paix internationale. Ainsi, lors du Congrès international des femmes, qui se tient à La Haye à partir du 28 avril, Rosika Schwimmer et Julia Grace Wales, une universitaire canadienne, proposent la création d'une « conférence continue des neutres » entre les gouvernements pour arbitrer les conflits et rétablir la paix. Au cours de cette conférence est créé le *Comité international des femmes pour la paix permanente*, qui deviendra la *Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté* (LIFPL)²⁵, dont Rosika Schwimmer est choisie parmi les membres du conseil d'administration.

Après la clôture de la conférence, le 3 mai 1915, Rosika Schwimmer, Jane Addams et Aletta Jacobs, ainsi que Chrystal Macmillan, Emily Greene Balch, Mien van Wulfften Palthe et d'autres suffragettes, forment deux délégations de femmes pour rencontrer les chefs d'État européens au cours des mois suivants. Malgré leurs réticences sur l'efficacité de la création d'un organe de médiation, les ministres des affaires étrangères acceptent de participer, ou du moins de ne pas empêcher, la création d'une assemblée des neutres, si d'autres nations sont d'accord, et si le président américain Woodrow Wilson prend l'initiative de sa création. Toutefois, en pleine guerre, le président Wilson refusera.

Une fois de retour aux États-Unis, Schwimmer perçoit que l'atmosphère a changé et que de nombreuses féministes craignent que le pacifisme ne nuise à la cause du suffrage. La déception à l'égard de la plupart de ses camarades féministes, Carrie Chapman Catt incluse, peu engagées dans la cause pacifiste aux yeux de Schwimmer, la mènera plus tard (1927) à quitter la LIFPL.

Déterminée à continuer à faire pression pour obtenir une conférence de médiation, elle trouve que si les politiques et les féministes n'agissent pas, il incombera aux individus d'œuvrer pour mettre fin à la guerre. C'est ainsi qu'elle décide de participer, avec d'autres pacifistes, à la *Peace Ship*, le navire pacifiste affrété par l'industriel américain Henry Ford, qui arrive en Norvège le 18 décembre 1915. Sans plan précis sur la façon de mettre fin à la guerre et sans leadership fort de la part de Ford, l'initiative n'aura pas de suite. Cependant, cette expérience coûtera à Schwimmer non seulement les moqueries et l'hostilité de la presse, mais aussi la suspicion d'être une espionne allemande ou une agente bolchévique en raison de ses origines hongroises. Elle persévère malgré tout, pendant plusieurs mois, mais des problèmes de santé la poussent à démissionner de la mission en mars 1916.

Jusqu'à la fin de la guerre, elle reste en Europe et en 1918 retourne en Hongrie, devenue indépendante. Pendant le court gouvernement de Mihály Károlyi (novembre 1918 – août 1919), Rosika Schwimmer est nommée ambassadrice en Suisse, devenant l'une des premières femmes ambassadrices au monde. En février 1919, à Berne, elle organise une conférence sur la paix pour le Comité international des

²⁴ En 1913, la revue changera de nom en *A Nő* (La Femme).

²⁵ Connue en anglais comme Women's International League for Peace and Freedom (WILPF) et présente avec des sections dans 37 pays.

femmes pour la paix permanente ; elle est toutefois rappelée à son poste quelques jours avant le coup d'État communiste du mois de mars.

En 1920, Schwimmer rejoint Vienne où elle vit comme une réfugiée, soutenue financièrement par son amie Lola Maverick Lloyd, jusqu'à ce qu'elle obtienne l'autorisation d'émigrer aux États-Unis en 1921.

Elle renonce à sa nationalité hongroise et arrive aux États-Unis le 26 août 1921, s'installant d'abord à Winnetka, près de Chicago, avec Lola Maverick Lloyd. Alors qu'elle souhaite reprendre sa carrière de journaliste et de conférencière, Schwimmer se rend compte qu'elle figure sur une liste noire en raison de ses engagements au sein d'organisations féministes et pacifistes, taxées de subversives et dangereuses pour la sécurité nationale.

En 1924, Schwimmer demande à être naturalisée citoyenne américaine. En raison de son refus de se déclarer prête à prendre les armes pour défendre son pays, sa demande sera refusée (à noter que les femmes n'étaient pas appelées à combattre, et qu'il s'agissait d'une question purement rhétorique). Elle fera appel de cette décision, mais sans succès, la Cour suprême statuant en 1929 sur son cas avec l'arrêt *United States v. Schwimmer*. Loin de renoncer à défendre ses idéaux, à l'occasion d'une des auditions, elle affirme : « je suis totalement étrangère au nationalisme, je n'ai que la conscience cosmique d'appartenir à la famille humaine ». Elle restera apatride jusqu'à la fin de ces jours et s'engagera pour sensibiliser à l'égard de la situation des personnes apatrides.

Comment agir concrètement pour établir la paix dans le monde, dès maintenant ?

Au début des années 1930, elle s'installe à New York, où elle vit avec sa sœur Franciska, et sa secrétaire Edith Wynnner. En 1935, elle crée le *World Center for Women's Archives* avec Mary Ritter Beard, dans le but de documenter les réalisations de femmes influentes, afin de fournir des références permettant d'étudier l'histoire des femmes.

En 1937, elle reçoit un prix honorifique pour la paix mondiale créé ad hoc pour elle par un groupe coordonné par Lola Maverick Lloyd, regroupant des personnalités influentes comme Albert Einstein, les féministes Sylvia Pankhurst, Emily Greene Balch, Harriot Stanton Blatch, les écrivains Romain Rolland et Ignazio Silone, le maire de New York Fiorello La Guardia, les féministes allemandes Anita Augspurg, Lida Gustava Heymann et d'autres.

À l'occasion de la remise du prix, le 4 décembre 1937 à l'Hôtel Waldorf-Astoria de New York, est annoncée la création de la Campagne pour un Gouvernement mondial, en anglais *Campaign for World Government* (CWG). Le mot « campagne » est choisi pour mettre l'accent sur le caractère d'instrument

non bureaucratique, agile et militant de la CWG. Cette dernière ne se veut pas une « organisation de membres », elle restera un petit groupe d'avant-garde, même en période d'expansion, le nombre de membres se situant entre 150 et 200 aux États-Unis et dans le monde entier²⁶. La CWG dispose de deux bureaux, le national à Chicago et l'international à New York, dirigés respectivement par Lloyd et Schwimmer, toutes deux avec le titre de *international co-chairmen* (co-présidents internationaux).

Le document fondateur de la CWG est un pamphlet co-signé par Schwimmer et Lloyd, intitulé « Chaos, War or a New World Order ? - What we must do to establish the all-inclusive non-military, democratic federation of nations »²⁷. Le cœur du projet a repris une ancienne proposition élaborée par Schwimmer et Lloyd en 1924, qui s'était à l'époque retrouvée dans une impasse. Ce projet se veut un véritable plan d'action s'adressant « à tous ceux qui conviennent qu'il faut cesser de théoriser sur la paix et mettre en pratique les meilleures théories existantes » - « il offre une réponse à la question : Comment pouvons-nous commencer à agir concrètement

[Le projet Schwimmer - Lloyd] offre une réponse à la question : Comment pouvons-nous commencer à agir concrètement pour établir la paix dans le monde, dès maintenant ? et présente les étapes préliminaires nécessaires pour qu'une Convention mondiale représentative rédige la meilleure constitution possible pour une Fédération des Nations inclusive, démilitarisée et démocratique

pour établir la paix dans le monde, dès maintenant ? et présente les étapes préliminaires nécessaires pour qu'une Convention mondiale représentative rédige la meilleure constitution possible pour une Fédération des Nations inclusive, démilitarisée et démocratique »²⁸. Les membres de la Convention constitutionnelle mondiale doivent être élus par le peuple, selon un système électoral uniforme mis au point par une commission d'experts internationaux.

La nouvelle Constitution devrait prévoir l'admission immédiate dans la fédération de tous les États existants sur un pied d'égalité, et non comme dans la Société des Nations, où les grandes puissances jouissent de privilèges en tant que membres permanents du Conseil de sécurité. Tous auraient le même nombre de représentants, dix, au sein du Parlement mondial. Le Parlement mondial, qui exprimait alors l'organe exécutif ou le conseil exécutif, devait également être élu directement par le peuple²⁹.

Les élus des États auraient voté individuellement, et non en bloc, libres de former des groupes ou des partis « selon des critères d'opinion et non de géographie », voire l'équivalent de ce que nous appelons aujourd'hui « listes transnationales ». Les citoyens du monde auraient les droits et les devoirs reconnus par les États de résidence mais aussi les droits de citoyenneté

²⁶ Arnaldo Testi, « Alle origini di una utopia pacifista transnazionale : Rosika Schwimmer e la fondazione della Campaign for World Government (1937-1938) », dans *Genesis : rivista della Società Italiana delle Storie*. A. VIII - N. 2 : *Femminismi senza frontiere*, Ed. Viella 2009, p. 66.

²⁷ En français : « Chaos, guerre ou nouvel ordre mondial ? - Ce que nous devons faire pour établir une fédération de nations démocratique, non militaire et inclusive ».

²⁸ Lola Maverick Lloyd, Rosika Schwimmer, *Chaos, War or a New World Order ?*, Deuxième édition, mai 1938, publié par *Campaign for World Government*, 166 West Jackson Boulevard, Chicago, Illinois, p. 3.

²⁹ L. M. Lloyd, R. Schwimmer, *op. cit.*, p.4.

garantis par le gouvernement fédéral. Chaque représentant pourrait parler sa langue maternelle et respecter le calendrier de son pays ou de sa religion³⁰.

Bien que la constitution proposée soit, par plusieurs aspects, différente de celle des États-Unis (elle ne prévoit ni le bicaméralisme ni le présidentielisme), l'inspiration du modèle fédéral américain est évidente, ainsi que, dans une moindre mesure, celle du modèle suisse. L'idéal de Schwimmer était en fait la formation des « États-Unis du Monde » organisés sur la base de la constitution des États-Unis d'Amérique. Comme dans le cas des États-Unis, le gouvernement fédéral devrait avoir une autorité directe sur les citoyens individuels et pas seulement, comme dans les confédérations ou les ligues, sur les États membres³¹.

En ce qui concerne la répartition des compétences, le gouvernement mondial s'occuperait des relations et des questions d'intérêt commun entre les États, laissant aux gouvernements des États la pleine autorité sur les questions nationales. Les États seraient libres et indépendants et jouiraient d'une « souveraineté nationale illimitée » - sauf « lorsque leur interdépendance exige une réglementation fédérale » ou « lorsque [leur souveraineté] entre en conflit avec le bien commun du monde ». Finalement, au nom de l'interdépendance et du bien-être mondial, il devenait possible, voire nécessaire, de gérer collectivement presque tout. Des commissions fédérales seraient chargées de gérer la reconversion en économie de paix à travers une véritable planification économique. D'autres commissions se chargeraient d'abattre les douanes, de créer un système monétaire commun, d'intégrer les systèmes de transports aérien, maritimes et terrestre. Enfin, le gouvernement fédéral devrait communiquer directement par télégraphe, téléphone et radio avec les citoyens et exploiter une station de radio centralisée³². Et encore, des questions demeuraient : comment garantir partout des systèmes d'éducation et de santé adéquats ? Qui se chargerait de l'abolition de la peine de mort ?³³.

Bien que le projet ait été inspiré par le modèle américain, le CWG de Schwimmer et Lloyd affirmait une approche n'étant ni américano-centrée ni eurocentrée, mais anticoloniale et universelle. Schwimmer l'expliqua de façon exhaustive lors de la parution du livre *Union Now* (1938), dans lequel le journaliste Clarence K. Streit, face à l'effondrement de la Société des Nations et à la montée du totalitarisme en Europe, proposa la formation d'une « Federal Union », voire d'une fédération des démocraties de l'Atlantique Nord. La *Federal Union*, aurait inclus les pays démocratiques, l'Amérique du Nord et l'Europe avec leurs colonies et les dominions blancs de l'Empire britannique³⁴.

Schwimmer répondit à Streit par *Union Now - For Peace or War* (1939)³⁵, un pamphlet où elle dénonçait le danger inhérent à son projet. Pour elle, l'union des démocraties, correspondant au cœur géopolitique des impérialismes contemporains, aurait été perçue par les autres pays comme un acte d'hostilité, de domination, de politique de puissance³⁶, et les aurait poussés à s'unir à leur tour dans un front opposé. Au lieu d'être le premier pas vers la Fédération mondiale souhaitée, elle aurait divisé le monde en deux et engendré les conflits les plus cruels³⁷.

Après la Deuxième Guerre mondiale, la CWG s'est scindée en deux groupes sous la direction des deux branches de New York et de Chicago. Cependant, celles-ci ont participé, de manière indépendante mais souvent convergente, aux mouvements fédéralistes transatlantiques qui se concentraient sur l'initiative constitutionnelle populaire à partir de la base (les mouvements dits *grassroots* ou *people's convention*, qui critiquaient les Nations unies en tant qu'instrument des gouvernements plutôt que des citoyens, comme ils l'avaient fait pour la Société des Nations, et qui ont parfois été à l'origine de la création de l'Organisation des Nations Unies³⁸).

Nominée pour le prix Nobel de la paix en 1948, Rosika Schwimmer est décédée d'une pneumonie le 3 août 1948, à New York, avant que le Comité ne décide de ne pas le décerner cette année-là.

³⁰ *Ibidem*, p. 5.

³¹ A. Testi, *op. cit.*, p. 78.

³² L. M. Lloyd, R. Schwimmer, *op. cit.*, p. 5-6.

³³ A. Testi, *op. cit.*, p. 79.

³⁴ Clarence K. Streit, *Union Now: A Proposal for a Federal Union of the Democracies of the North Atlantic*, New York, Harper, 1938, p. 31-35, dans A. Testi, *op. cit.*, p. 80.

³⁵ Rosika Schwimmer, *Union Now-For Peace or War? The Danger in the Plan of Clarence Streit*, Chicago, CWG, 1939.

³⁶ Des critiques similaires à celles avancées par Rosika Schwimmer, sont exprimées par George Orwell dans l'article *Not Counting Niggers* publié en juillet 1939. Orwell souligne le caractère colonialiste du projet nord-atlantique de Streit qui ne ferait que renforcer les logiques impérialistes sur lequel repose l'ordre mondial et qui ont

mené à la guerre et à la discrimination des populations non blanches : « quel sens y aurait-il, même en cas de succès, d'abattre le système hitlérien pour stabiliser quelque chose de bien plus grand et, à sa manière, d'aussi mauvais ? ».

³⁷ A. Testi, *op. cit.*, p. 80.

³⁸ *Ibidem*, p. 68.

³⁹ Pour approfondir la genèse et les évolutions des mouvements fédéralistes mondiaux, voir Jean Francis Billion, *The World Federalist Movements from 1945 to 1954 and European Integration*, dans *The Federalist*, Année XXXIII, 1991, Numéro 1 – p. 28, disponible ici : https://www.thefederalist.eu/site/index.php/en/essays/1892-the-world-federalist-movements-from-1945-to-1954-and-european-integration#_edn4

Les fédéralistes sont impliqués dans les mouvements d'alerte et de lutte contre le dérèglement climatique depuis les années 80. Nous voulons donc faire une part régulière à ce sujet dans nos pages avec la création de cette nouvelle rubrique.

Ouverture de la COP 28 à Dubaï : quels enjeux pour l'Europe ?

Maxime Bouchet

Rédaction du *Taurillon*

Article paru le 1^{er} décembre : <https://www.taurillon.org/ouverture-de-la-cop-28-a-dubai-quels-enjeux-pour-l-europe>

Avec leur aimable autorisation



La Conférence des Parties (COP) sur le climat est devenue un rendez-vous crucial dans l'agenda mondial pour lutter contre le changement climatique. Avec la tenue de la COP 28 à Dubaï, qui s'est ouvert ce 30 novembre 2023, les regards se tournent vers l'Europe qui doit relever des défis majeurs dans cette quête mondiale pour un avenir plus durable.

L'Engagement européen en faveur du climat

L'Europe a longtemps été à l'avant-garde des initiatives mondiales de lutte contre le changement climatique. Les Accords de Paris, signés en 2015, consacrent cet engagement. Mais pour l'Union européenne (UE), cela signifie également des engagements encore plus contraignants. En effet, l'objectif ambitieux de l'UE de devenir "le premier continent neutre en carbone" d'ici 2050 impose des changements systémiques à travers les secteurs industriels, énergétiques et agricoles.

Malgré les ambitions et les discours, la réduction des émissions reste un défi de taille pour de nombreux pays européens. Les disparités économiques et sociales en Europe compliquent la mise en œuvre uniforme des politiques climatiques. Certains pays, comme la Suède ou le Danemark, ont déjà pris des mesures concrètes, investissant massivement dans les énergies renouvelables comme la biomasse ou l'hydraulique. Tandis que d'autres pays, notamment d'Europe centrale et orientale, font face à des obstacles économiques et sociaux, difficiles à surmonter.

La transition vers une économie neutre en carbone doit être par ailleurs équitable pour tous. "La transition sera juste, ou ne sera pas". C'est le sens du Fonds pour une transition juste (FTJ) doté en 2018 d'un budget de 17,5 milliards d'euros. L'UE s'efforce, par ce fond, de garantir que cette

transformation ne laisse personne de côté, en offrant un soutien financier et social aux régions et industries les plus affectées par cette transition.

Les attentes de la COP 28 : des opportunités pour l'Europe

Alors que la COP 28 s'ouvre ce 30 novembre, l'Europe a l'occasion de

consolider son *leadership* en matière de climat. La conférence offre un audit mondial pour renforcer les engagements existants, en lancer de nouveaux et forger des partenariats stratégiques, notamment avec les pays de l'hémisphère sud. L'UE devrait également plaider en faveur de mesures mondiales plus contraignantes pour limiter le réchauffement climatique, tout en encourageant une action collective et coordonnée.

Le rôle de l'Europe à la COP 28 est donc multiple. Elle doit inspirer par l'exemple, en montrant aux autres nations que la transition vers une économie bas-carbone, tout en préservant la prospérité économique, est possible. De plus, l'UE devrait s'engager activement dans les négociations pour un accord renforcé, exhortant les parties à accélérer leurs efforts pour atteindre les objectifs fixés par les Accords de Paris.

L'Europe à la croisée des chemins

La participation de l'Europe à la COP 28 représente un moment décisif. L'UE est confrontée à la nécessité de transformer ses engagements ambitieux en actions concrètes, tout en offrant un soutien adéquat aux régions et secteurs les plus touchés. La réussite de la COP 28 dépendra en partie de la capacité de l'Europe à concilier l'ambition climatique avec la réalité économique et sociale de ses États membres.

La COP 28 à Dubaï est une opportunité cruciale pour que l'Europe consolide sa position de *leader* en matière de politique climatique et pour qu'elle impulse une action mondiale plus décisive dans la lutte contre le changement climatique. L'avenir de la planète dépend de la coopération et de l'action collective, et l'Europe peut jouer un rôle essentiel dans la concrétisation de cet objectif.

La stratégie du Mouvement Fédéraliste Mondial (WFM) pour une gouvernance environnementale globale

Site du WFM : <https://www.wfm-igp.org/program/environmental-governance>,
Traduit de l'anglais par Emery Cloots, militant fédéraliste

Les projets de gouvernance environnementale du WFM comprennent en particulier une initiative pour une "tutelle de la Terre", une volonté d'un recours à la Cour internationale de justice sur les affaires environnementales, la création d'un conseil environnemental mondial, une Alliance mondiale sur la gouvernance environnementale et des efforts en faveur d'une réforme de la Charte des Nations Unies.

Notre planète Terre est en crise environnementale. Un développement économique mal gouverné et une compétition internationale polluent les océans, modifient le climat, épuisent les ressources naturelles, provoquent l'extinction de nombreuses espèces animales et végétales, menacent l'effondrement de l'ensemble des écosystèmes et compromettent notre avenir commun. Compter sur la bonne volonté des États-nations pour mettre en œuvre la protection de l'environnement est inefficace et insuffisant. Une meilleure gouvernance mondiale de l'environnement est nécessaire.

Initiative de Tutelle de la Terre

La Tutelle de la Terre est une relation politique, juridique et sociale avec la nature et la Terre basée sur la non-propriété. La Tutelle de la Terre implique une protection juridique et une gestion (gouvernance) des territoires et des écosystèmes pour garantir la durabilité pour les générations actuelles et futures. L'initiative est établie en coopération avec le World Future Council, le Right Livelihood College Bangkok et le New Zealand Center for Environmental Law. En avril 2023, l'initiative a lancé le livre "Reflections on Earth Trusteeship : Mother Earth and a new 21st Century governance paradigm" qui explore des idées, des exemples et des actions pour la Tutelle de la Terre dans les communautés, au niveau régional et mondial.

Cour internationale de justice et protection de l'environnement

La Cour internationale de justice (CIJ) est un organe de gouvernance important disponible pour garantir la protection juridique de l'environnement grâce à l'application du droit coutumier et fondé sur les traités. Le WFM met en lumière l'histoire des affaires de la CIJ sur les questions environnementales, par exemple l'affaire des essais nucléaires (1974), l'affaire de la légalité de la menace ou de l'utilisation d'armes nucléaires (1996), l'affaire du projet Gabčíkovo-Nagymaros/Hongrie contre Slovaquie (1997), l'affaire de la chasse à la baleine dans l'Antarctique (2014) et l'affaire Costa Rica contre Nicaragua (2018). Nous participons également à

des affaires environnementales actuelles devant la cour, par exemple l'avis consultatif de la CIJ sur le changement climatique. Et nous plaçons en faveur d'une utilisation améliorée de la CIJ pour les affaires environnementales, notamment en incluant la compétence de la Cour dans les accords environnementaux mondiaux.

<https://www.icj-cij.org/sites/default/files/case-related/187/187-20230420-ORD-01-00-EN.pdf>

Conseil environnemental mondial

Le WFM plaide en faveur de la création d'un conseil environnemental mondial. Cela pourrait se concrétiser grâce à la proposition du Secrétaire général des Nations unies de réorienter le Conseil de tutelle de l'ONU pour assurer la gouvernance des biens communs mondiaux et/ou par le biais d'un conseil établi par l'Assemblée générale des Nations unies, similaire au Conseil des droits de l'homme de l'ONU.

Alliance mondiale sur la gouvernance environnementale

Le WFM travaille avec la Commission sur la gouvernance climatique, Citizens for Global Solutions et d'autres organisations pour établir une alliance mondiale sur la gouvernance environnementale. L'initiative, intitulée Mobilising an Earth Governance Alliance (MEGA), a été lancée publiquement en novembre 2023. Elle sera guidée par les recommandations issues du Rapport 2023 de la Commission sur la gouvernance climatique, ainsi que du livre Reflections on Earth Trusteeship et d'autres rapports pertinents sur la gouvernance environnementale.

<https://www.wfm-igp.org/wp-content/uploads/MEGA-flyer.pdf>

Sommet de l'ONU sur l'avenir / conférence de l'article 109

Le Sommet de l'ONU sur l'avenir, qui aura lieu en septembre 2024, offre une opportunité particulière pour l'ONU d'établir des mécanismes mondiaux de gouvernance environnementale. Le WFM participe au processus préparatoire du Sommet afin de susciter le soutien des gouvernements partageant les mêmes idées pour des propositions spécifiques. Le Sommet devrait limiter ses décisions aux propositions ne nécessitant pas de réforme de la Charte des Nations unies. Cependant, il pourrait mettre en place une conférence de suivi de l'article 109 de la Charte des Nations unies pour envisager des réformes spécifiques de la Charte afin de renforcer davantage la gouvernance mondiale.

Le podcast de Robert Belot : HistEuropa

Robert Belot

Professeur d'histoire contemporaine à l'Université Jean Monnet de Saint-Étienne
Membre du Conseil scientifique de l'UEF France

Pour une histoire européenne et culturelle de l'Europe



Qu'est-ce que l'Europe ? Existe-t-il une culture propre à l'Europe ? Peut-on parler d'un patrimoine qui serait commun aux Européens ? Comment, aujourd'hui, à l'heure de la mondialisation, peut-on parler d'un « projet européen » ?

Des questions qu'il faut examiner dans la perspective des élections européennes de juin 2024.

Je propose d'explorer ces questions vitales en faisant un détour par l'histoire, par le temps long, en essayant de sortir de la spirale de l'idéalisation ou de la diabolisation de l'Europe. Conçu dans le cadre du Module européen Jean Monnet HistEuropa, ce podcast est une invitation à découvrir les historiens qui ont tenté d'écrire, au-delà du récit national dominant, une histoire européenne de l'Europe et de sa culture.

Le podcast est à retrouver sur Spotify : <https://open.spotify.com/show/4tWqVbONXYc6E3btZKamzE>

Mon p'tit doigt Fédéchoses

La règle de l'unanimité est-elle du théâtre ?

Michel Caillouët

Ancien ambassadeur de l'Union européenne.



A Bruxelles, lors du Conseil européen du 14 décembre 2023, 26 chefs d'État ou de gouvernement sont soulagés, Orban, ronchon, vient de sortir de la salle et la décision concernant le processus d'adhésion est adoptée, hurra !

C'était une idée du chancelier allemand Scholz : fort de son expérience avec à l'époque les

jeunes SPD, cette formule de l'évitement de membres était fréquemment utilisée.

Mais au niveau européen, pour contourner cette règle formelle et bloquante de l'unanimité, bigre !

D'autant plus que quelques heures après, l'illibéral Orban se permet de bloquer les aides à l'Ukraine, pourtant si nécessaires pour la défense de la démocratie et la sécurité européenne.

Bien sûr que l'application de la règle de l'unanimité ce n'est pas du théâtre.

C'est un **blocage d'un autre temps**, qui nuit à la cohésion et efficacité européenne, qui doit être levé, non pas par des gestes de mauvaise humeur, mais des actes, un profond changement de traité.

Certes, cela est impérativement nécessaire, et les fédéralistes souhaitent à juste titre aller au-delà : la fin de la règle de l'unanimité ne signifie pas la fin de l'intergouvernemental européen, et l'affirmation d'une véritable fédération européenne.

Un changement de paradigme profond reste à obtenir, et la pièce de théâtre européenne y gagnera en qualité, sous les applaudissements de nombreux citoyens, puisqu'enfin la scène sera efficace et véritablement démocratique !

Toni Negri, l'au-delà de Marx à l'épreuve de la politique

Yann Moulier Boutang

Professeur des Universités émérite (Sciences économiques) de l'Université de Technologie de Compiègne.

Membre du Conseil scientifique de l'UEF

Article publié par Libération le 17 décembre 2023, Avec leur aimable autorisation



Antonio Negri est mort. C'était un homme attachant, passionné et passionnant. Figure majeure de ce que l'on a appelé l'opéraïsme italien, il a joué un rôle crucial dans la transformation du marxisme occidental.

Pour avoir cherché une alternative du côté des mouvements sociaux, il l'a payé de sa personne, de la prison, de sa carrière et de l'exil. Je me suis formé grâce à lui. J'ai eu l'insigne chance de faire mes classes à son école puis de devenir un de ses amis et compagnons de route politiques pendant trente-quatre ans de 1973 à 2007. J'évoquerai ici deux points pour entamer un

Negri était un géant de la pensée. Ses concepts, ses batailles dans la théorie sont impressionnantes. Sa rencontre avec la France a affiné son intervention dans de multiples champs. Les quatre ouvrages qu'il publia avec l'Américain Michael Hardt, de 37 ans son cadet, *l'Empire* (2000), *Multitude* (2004) et *Commonwealth* (2010), *Assembly* (2017) représentent la synthèse de son œuvre.

premier bilan de sa contribution à la pensée politique. Un bilan que nous lui devons, en hommage au très grand penseur qu'il fut, à l'homme caricaturé à tort en « mauvais maître » (*cattivo maestro*). Un bilan à faire aussi de nos propres limites quand nous adoptâmes la politique qu'il nous proposa.

Un géant de la pensée

Negri était un géant de la pensée. Ses concepts, ses batailles dans la théorie sont impressionnantes. Sa rencontre avec la France a affiné son intervention dans de multiples champs. Les quatre ouvrages qu'il publia avec l'Américain Michael Hardt, de 37 ans son cadet, *l'Empire* (2000), *Multitude* (2004) et *Commonwealth* (2010), *Assembly* (2017) représentent la synthèse de son œuvre. Il n'est guère de concepts hérités du marxisme qu'il n'ait renouvelés de fond en comble. Contentons-nous ici de quelques notions clés. La clé de l'évolution du capitalisme, ne se lit correctement que dans celle

de la composition du travail productif structuré dans la classe ouvrière et son mouvement, puis dans les diverses formes de salariat. Le Marx le plus intéressant pour nous est celui des *Grundrisse* (cette esquisse du *Capital*). C'est le refus du travail dans les usines, qui pousse sans cesse le capitalisme, par l'introduction du progrès technique, puis par la mondialisation, à contourner la « forteresse ouvrière ». Composition de classe, décomposition, recomposition permettent de déterminer le sens des luttes sociales. Negri ajoute à ce fond commun à tous les opéraïstes deux innovations : la méthode de la réalisation de la tendance, qui suppose que l'évolution à peine perceptible est déjà pleinement déployée, pour mieux saisir à l'avance les moments et les points où la faire bifurquer. Deuxième innovation : après l'ouvrier qualifié communiste, et l'ouvrier-masse (l'OS du taylorisme), le capitalisme des années 1975-1990 (celui de la délocalisation à l'échelle mondiale de la chaîne de la valeur) produit et affronte l'ouvrier-social.

C'est sur ce passage obligé que l'idée révolutionnaire se renouvelle. L'enquête ouvrière doit se déplacer sur ce terrain de la production sociale. La question de l'organisation, de la dispersion et de l'éclatement remplace la figure de la classe ouvrière et de ses alliés.e.s. L'ouvrier social des années 1975 devient la multitude. Cela paraît un diagramme abstrait.

Pourtant les formes de lutte comme les objectifs retenus, les collectifs des travailleuses du soin, de chômeurs ou d'intérimaires, les grèves des *Uber* et témoignent de l'actualité de cette perspective. Mais aussi de ses limites, rencontrées au moment de s'incarner politiquement. (1)

Je ne traiterai pas ici des aspects personnels et spirituels de ma relation avec lui ainsi que des anecdotes politiques (dont la question de la tentation du terrorisme) qui intéresseront un jour les historiens et les biographes et qui restent à écrire.

L'inertie de la politique

Demandons-nous maintenant si, comme Marx, cet autre géant, qu'il est un des rares à pouvoir tutoyer, Negri ne fut-il pas un « mauvais politique » ? Entendons que comme Marx, il n'a pas réussi à tirer une « politique » de ses idées puissantes. Tirer une politique des Lumières neuves sur la société, le capitalisme, après le socialisme réel, n'a rien d'évident. Contrairement à la formule de Gramsci « pessimisme de la raison, optimisme de la volonté », l'auteur de Marx au-delà de Marx (1978) disait avec un brin de provocation : « optimisme de la raison, pessimisme de la volonté ». Il aura donné raison en politique à sa propre maxime. Car qu'est-ce que la politique spécifiquement sinon la formation d'un désir de volonté, d'une volonté de transformer ?

Or, souvent la volonté manque. Comme le désir de la volonté. L'idée de garantie de revenu, puis de revenu universel face aux

revendications socialistes classiques d'un emploi salarié pour tous prend le relais des luttes salariales ouvrières. Elle constitue une tentative de répondre à la décomposition croissante des luttes qui peuvent virer aux nouveaux corporatismes. Mais des problèmes de convergence, de coordination des luttes surgissent de façon aiguë. Lorsque nous avons choisi en 2000 un nom pour la revue *Multitudes*, nous n'avons pas mis ce mot au pluriel par hasard. L'ouvrage de Hardt et Negri en recourant au singulier escamotait la question de l'unité à construire et donc de la politique tout court. Certes Negri a forgé dans les années 2000 le concept de bio-pouvoir, « une forme de vie et de lutte » comme réponse politique pour construire une subjectivité alternative au capitalisme mondial intégré (Gilles Deleuze et Félix Guattari). Mais faute de raccord avec l'écologie, elle perd beaucoup de son caractère directement opérationnel en politique. On a dit et écrit souvent que Negri avait trouvé sa véritable audience dans un altermondialisme du Sud. Il n'est pas certain qu'une politique tirée de ses théories y ait trouvé véritablement son compte. Soupçonnant les Verts européens de glissement à droite, Negri a manqué le moment, pourtant si « révolutionnaire » d'une bifurcation écologique face à l'urgence climatique.

Il en va de même du dépassement de la dimension nationale dans une Europe fédérale qu'il a évoquée en soutenant en 2005 le projet de Constitution européenne, mais qu'il a abandonnée par la suite.

L'immatérialisation croissante du travail dépendant sous l'impact de la révolution technologique du numérique

constitue un autre défi à relever que Negri aborde dès les années 1990 notamment dans deux études de terrain menées en France (2). Avec la mondialisation suivie d'une démondialisation qui met « l'usine du monde » en situation défensive, le capitalisme intégré opère à l'échelle planétaire. Il s'agit d'une décomposition de la politique telle qu'elle s'était péniblement construite en trois siècles avec ses attributs « nationaux » et de démocratie.

Antonio Negri a laissé en histoire de la philosophie une formidable contribution avec ses textes sur Spinoza et ce qu'il a tiré de la distinction entre puissance déstabilisatrice et créatrice d'un côté et pouvoir institué répressif et réactif de l'autre. Il a forgé la notion de pouvoir constituant. Cette notion prétend dépasser l'alternative d'une puissance infinie des exploités dont les fruits sont toujours cueillis par l'initiative capitaliste réformiste et le pouvoir impuissant de l'inertie. Finalement dans sa tentative de révolutionner la révolution contre l'autonomie du politique, Negri a été confronté à une réalité bien plus coriace pour les intellectuels et les militants impatients, celle de la politique comme métier, sphère institutionnelle possédant finalement le monopole de la transformation sauf dans les très rares moments d'embrasement romantique suivis de retours pénibles à la « réalité ». Comme si la politique relevait d'une temporalité très lente qui ressemble à la tectonique des plaques entrecoupée de catastrophes face à l'impatience de ceux qui cherchent une politique adéquate à l'ambition de la pensée philosophique. Il y a du travail à faire, y compris de la part de nains que nous sommes.

Dialogue européen, Répondre aux attentes des citoyens

Aliou Pourchet

Service-Civique au sein de l'UEF France



Le 2 décembre 2023, l'Union des fédéralistes européens (Europe et France), les Jeunes Européens et le Mouvement européen ont accueilli un *Dialogue européen* à Europa Experience à Paris axé sur les élections européennes 2024 et la manière de répondre aux attentes des citoyens. Après un accueil assuré par Sandrine Amiel de la représentation du Parlement européen en France, les présidentes et porte-parole des associations Chloé Fabre, Marie Trelat, Laure Niclot ont introduit les échanges qui ont été modérés par Aurore Laloux, présidente de Jeunes européens Paris.

Les Enjeux pour l'Avenir de l'Europe

- *Frédéric Petit, Député des Français de l'Étranger*

Frédéric Petit a soulevé une question essentielle : l'Europe est-elle capable de s'élargir tout en respectant les valeurs démocratiques et l'état de droit ? Comparant l'expansion européenne à la formation d'une famille, il souligne la nécessité de comprendre le "pourquoi" de l'élargissement et la volonté qui sous-tend cette démarche. En analysant les modèles existants, M. Petit a distingué l'impérialisme de la coopération, soulignant que l'UE, bien que réussie, n'est pas le premier modèle de l'histoire. Des exemples historiques tels que la République de Yale Vodine ont été cités, soulignant les défis liés à la langue, aux forces armées, et aux frontières. Le député a plaidé pour la capacité de l'Europe à s'adapter et à s'élargir, soulignant que c'est une nécessité incontournable.

- *Mercedes Bresso, députée européenne*

Mercedes Bresso a mis en lumière la gestion des crises par l'UE et le besoin croissant d'une autonomie stratégique, notamment dans le contexte des relations avec l'OTAN. Elle a souligné la création de la boussole stratégique en matière de défense en 2021 et la nécessité de structurer les États en un espace confédéral pour une voix commune et cohérente. La politique d'aide au développement a également été abordée par Mme Bresso, qui propose qu'elle se transforme en un partenariat stratégique de co-développement. Elle a appelé à une réponse efficace des États pour relever les

défis majeurs attendus par les citoyens, faisant de l'Europe un acteur mondial significatif.

Les Défis Budgétaires de l'UE

- *Valérie Hayer, députée européenne*

Valérie Hayer a souligné la nécessité de renforcer le budget de l'UE (actuellement 1% du PIB européen) pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Elle a pointé du doigt le déséquilibre actuel où les contributions étatiques dominent le financement de l'UE, créant un mécanisme de négociation qui emprisonne tout le monde dans les mains des États membres. Mme Hayer a mis en évidence les avancées significatives, notamment l'adoption du plan de relance Next Generation EU en 2020, qui a permis la création d'une dette commune et la perspective de création de ressources propres. La contribution plastique est une des premières mesures. Elle a également souligné les défis institutionnels liés à l'unanimité dans le processus décisionnel, plaidant pour la nécessaire réforme des traités.

Vers une Europe plus démocratie, plus efficace et plus unie en 2050

- *Christophe Chabrot, maître de conférences en Droit Public à Lyon II, membre du Conseil scientifique de l'UEF*

M. Chabrot a évoqué le rôle crucial du Parlement européen en tant que chambre de l'unité et de la démocratie européenne dont les fédéralistes ont obtenu qu'il soit élu au suffrage universel direct. Il a souligné les défis actuels, tels que l'émergence de nouvelles fractures politiques et le renforcement des droites extrêmes et nationalistes en Europe. Il a insisté sur la nécessité d'un nouveau narratif européen pour lutter contre ces extrêmes.

M. Chabrot a encouragé la réflexion sur la manière de rendre le Parlement européen plus puissant tout en préservant la diversité des opinions. Il a ouvert la piste d'une évolution qui va vers une Europe politique plus forte, mettant en lumière les questions fondamentales liées à la démocratie et à la réforme des traités.

Un manifeste pour les élections européennes

L'après-midi s'est conclue par une présentation du Manifeste pour les élections européennes porté par les trois associations qui structure les propositions autour de 5 axes :

- Pour une Europe plus démocratique prête à accueillir de nouveaux membres
- Pour une Europe qui accompagne socialement la transition écologique
- Pour une Europe qui se donne les moyens d'agir
- Pour une Europe capable de s'affirmer comme acteur mondial et d'œuvrer pour la paix
- Pour une Europe solidaire, espace de liberté, capable de gérer les migrations pour un accueil digne

Bernard Lesfargues, *Zo sabiatz pas ? - Vous ne le saviez pas ?*

Catherine Paoletti

Présidente de l'association Wilgrin de Taillefer

Bernard Lesfargues, *Zo sabaitz pas ? - Vous ne le saviez pas ? Rubriques occitanes publiées dans le journal Sud-Ouest (1987-1990)*, édition bilingue, Novelum – IEO Périgord, Presse fédéraliste, 2023, 316 p., 20 €.

Zo sabiatz pas ? vient juste de paraître. Il s'agit d'un recueil d'articles publiés par Bernard Lesfargues dans le journal Sud-Ouest pendant trois ans, des années 1987 à 1990. La plupart sont rédigés en occitan sous le titre « *Zo sabiatz pas ?* » « Vous ne le saviez pas ? ». Le thème principal en est la défense de la langue et de la culture occitane. Bernard y commente l'actualité et démontre que l'occitan n'est pas une langue morte qui ne convient qu'au passé et ne peut se moderniser. Ces textes en sont une preuve évidente. Langue moderne donc, mais si proche de la poésie !

Il s'agit d'une édition bilingue, ouverte donc à tous. Une équipe dont plusieurs membres nous sont proches se sont chargés de traduire les textes en français : Gilles Arfi, Jean-Francis Billon, Françoise Dudognon et Jean-Claude Dugros. J'ai, un jour, demandé à Bernard, qu'est-ce qui pour lui avait le plus d'importance compte tenu des nombreuses « casquettes » qu'il portait. Était-ce le traducteur ? l'occitaniste ? le fédéraliste ?

« Je suis avant tout un poète », m'avait-il répondu.

J'ai choisi dans l'ouvrage que je vous invite à lire deux passages. Le premier est celui du poète, le second celui de l'occitaniste.

Il vaut mieux lever les yeux et suivre, là-haut, dans le bleu, le vol des grues. Je ne connais rien de plus beau que cette charrie qui, rapide, précise, laboure les étendues du ciel et les profondeurs de notre âme. Pourquoi une telle émotion devant le mystère des migrations ? Nous sommes en automne. Et les grues nous disent que l'hiver nous arrive. Il nous faut rentrer à la maison, fermer la porte et faire une bonne flambée dans la cheminée.

[...] Pourtant, l'occitan peut dire autre chose que « femmes volages » et « hommes coureurs de jupons gourmands et gourmets ». Il peut dire et dit depuis des siècles, quelque chose de plus que plaisanteries et rengaines. Mais ce fut, et c'est encore, l'intérêt de maintes structures (je dis structures pour ne pas parler d'État, d'Eglise ou de bourgeoisie...) d'enfermer l'occitan dans ce que toute langue sécrète de plus bas, de plus brut et de plus ridicule. Comme je suis au plus profond de mon être, révolté contre l'injustice historique et linguistique, ne comptez pas sur moi pour vous faire rire aux dépens de ma langue.

Et je continuerai de vous parler sérieusement dans une langue sérieuse.

Zo sabiatz pas ? Recension

Michel Herland

Professeur des Universités honoraire



Un pauc de coratge, ciutadans !
Un peu de courage, citoyens !

Levée des grues 2013, blog des oiseaux

Tous les Occitans et autres Languedociens, occitanophones ou pas, occitanistes ou pas, se réjouiront de la publication de ces chroniques de Bernard Lesfargues (1924-2018), à la suite, l'année dernière, d'un livre de souvenirs⁴⁰. Les fédéralistes seront confortés par la profession de foi réitérée en faveur de la langue et de l'autonomie occitanes.

Verba volant scripta manent. Les hommes passent, leurs livres restent. L'on ne peut s'empêcher de regretter, malgré tout, que ces deux ouvrages arrivent trop tard pour que leur auteur, disparu il y a cinq ans, ait eu la joie de les tenir en main, le bonheur de revisiter des pages où il s'exprimait en toute liberté, en toute vérité, de repenser aux circonstances qui les ont fait naître. Mais c'est à nous maintenant, lecteurs, qu'ils sont adressés.

Il vaut mieux lever les yeux et suivre, là-haut, dans le bleu, le vol des grues [...]. Pourquoi une telle émotion devant le mystère des migrations ?

Ce second ouvrage rassemble donc les chroniques en occitan de B. Lesfargues publiées dans l'édition de la Dordogne du journal *Sud-Ouest*. Jean-Claude Dugros a corrigé les textes originaux (dans l'une de ses chroniques, l'auteur se plaint des fautes ajoutées par des clavistes ignorants de l'occitan) et a traduit la préface et l'introduction du français à l'occitan. Gilles Arfi, Françoise Dudognon et Jean-Francis Billon ont traduit les chroniques en français. Les Languedociens d'aujourd'hui qui se sont frottés, peu ou prou, à leur « patois » mais ne le parlent plus guère ou plus du tout trouveront dans ce livre, grâce aux

⁴⁰ Voir notre compte-rendu : « À propos des souvenirs de Bernard Lesfargues, occitaniste, poète, éditeur et traducteur », *Pour le fédéralisme - Fédéchoses*, n° 193.

traductions, l'occasion de se replonger dans une langue accessible car purement informative, sans les raffinements et les difficultés d'un texte littéraire. Sans compter que ces chroniques ont été rédigées en vue de lecteurs n'ayant le plus souvent qu'une maîtrise imparfaite de l'occitan.

Si les sujets abordés, inspirés par l'actualité, sont de nature très diverse, il s'y dessine le portrait en creux d'un militant régionaliste et fédéraliste. Le combat occitaniste est d'abord un combat pour la défense de la langue, Lesfargues y revient dans plusieurs billets. Dans l'un des derniers, après avoir convenu que la reconnaissance de l'occitan comme langue officielle en Languedoc serait un idéal inaccessible, il demande au moins qu'on permette à cette langue de ne pas mourir, c'est-à-dire concrètement qu'on lui accorde les moyens de vivre. Si la langue maternelle est celle de l'amour, *quant n'i a, de goiats, que disen en occitan lor amor a la femna aimada ?* (« combien y a-t-il de jeunes qui disent, en occitan, leur amour à la femme aimée ? »), interroge-t-il dans un autre billet. Pas question, en tout cas, d'enfermer l'occitan dans des histoires pour rires plus ou moins vulgaires. Quant aux contempteurs des « patois », ils feraient bien de se méfier, le français lui-même est déjà menacé !

La langue occitane n'a rien à envier au français. N'était-elle pas déjà celle des troubadours ? Lesfargues en cite quelques-uns : le Moine de Montaudon, Guillaume d'Aquitaine, Giraut de Bornhel, Arnaut de Carcassès⁴¹, des poètes raffinés qui rivalisaient dans les cours d'amour du Moyen Âge en imposant à leurs *cansos* (chansons) des règles d'écriture si compliquées que l'on n'a à proprement parler jamais rien vu de pareil depuis.

Le fédéralisme, ce mot toujours maudit en France plus de deux cents ans après la Révolution, est le meilleur (à vrai dire l'unique) moyen de préserver les identités régionales. Pour Lesfargues, né assez tôt pour avoir connu la Deuxième Guerre mondiale, l'Europe est une évidence. « Dans les États-Unis d'Europe la France se verra contrainte de se régionaliser », espère-t-il. Les États-nations seront progressivement privés de leur substance aussi bien vers le bas au profit des régions autonomes que vers le haut au profit de la fédération. Considérant plus particulièrement le cas de la Corse, il s'affirme persuadé que l'autonomie sera la (seule) réponse efficace à ses troubles récurrents.

À la lecture de ces chroniques qui traitent de l'actualité la plus générale (tout en donnant quelques nouvelles des initiatives militantes dans la région), on constate que les choses n'ont pas beaucoup changé en trente ou trente-cinq ans. La situation des Arméniens du Haut Karabakh, la controverse à propos du foulard dit islamique apparaissent ainsi au fil des pages. Sur le second point, Lesfargues marque une hésitation, prêchant d'abord la tolérance à son égard, comptant sur le besoin d'émancipation des jeunes musulmanes, avant de changer d'avis deux mois plus tard et d'approuver son interdiction : *lutar contre lo folard, quò es lutar contra l'asserviment de la femna*.

Un détail mérite d'être rectifié. Lesfargues reprend à son compte la croyance suivant laquelle François premier aurait imposé le français comme langue officielle à travers tout le

royaume par l'ordonnance de Villers-Côterets. En réalité, comme l'a rappelé récemment Michel Fétin-Palas dans un livre dont il a été rendu compte ici-même⁴², cette ordonnance destinée à rendre les actes de justice compréhensibles par tous imposait le remplacement du latin par le « langage maternel françoys » (qui n'est pas nécessairement le « français »), c'est-à-dire par la langue vernaculaire, même s'il est vrai que quelques provinces ont imposé à ce moment-là le français d'Île-de-France. À Toulouse, en tout cas, c'est l'occitan qui prit alors la place du latin. Ce n'est qu'à la Révolution, sous Robespierre, qu'un décret du 2 Thermidor An II imposa l'usage du français pour tous les actes publics. Mais ce n'est que bien plus tard, sous la pression conjuguée de l'enseignement primaire obligatoire (les fameux « hussards noirs » de la Troisième République), la lecture des journaux, la radio et enfin la télévision, que le français finit par triompher, en portant un coup que l'on peut craindre fatal aux patois et autres langues régionales.

Lesfargues ne voulait pas réduire l'occitan à *una lenga per rir*. Cela ne l'empêchait pas de conter quelques anecdotes savoureuses, comme la gaffe d'un journaliste du *Monde* qui crut malin de traduire ainsi ces deux vers de Mistral, *Quand l'andoulette vole bas / Se non plou* : « Quand l'andouillette vole bas (quand mauvaise est l'andouillette) s'il ne pleut pas, il ne tardera pas à pleuvoir » (sic), ignorant que *andoulette* n'est qu'un autre nom de *l'irondela* !

On ne reprochera pas à Lesfargues de nous faire rire avec cette histoire qu'il achève ainsi :

Si las andolhas avián de las alas
quò fariá beucòp de monde dins le ceu

Si les andouilles avaient des ailes
Ça ferait beaucoup de monde dans le ciel

Nous ne saurions trouver une meilleure conclusion, à portée universelle de surcroît, pour cet article.

41 Les *cansos* (chansons) des deux premiers ont fait l'objet d'éditions bilingues chez Fédérop. Nos recensions dans *Pour le Fédéralisme - Fédéchoses*, n° 198 et 199.

42 *Sauvons les langues régionales*. Compte rendu dans *Pour le Fédéralisme - Fédéchoses*, n° 196.

***Nonostante Bruxelles*, nouveau roman d'Alessandro Bresolin**

Alessandro Bresolin, Piombino, *Nonostante Bruxelles*, Edizioni Il foglio, p. 162, € 15

Goffredo Fofi

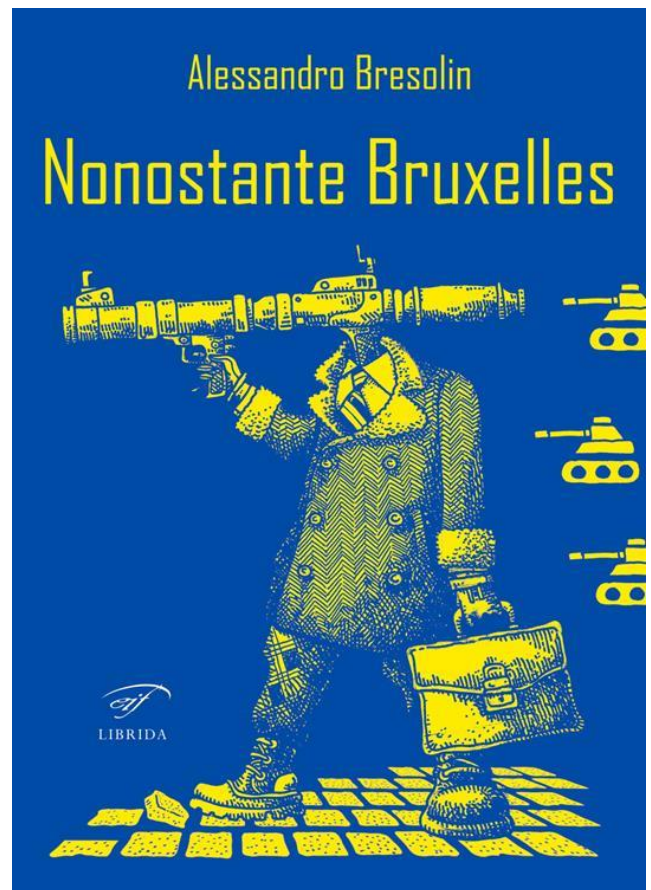
Journaliste, écrivain, scénariste, critique de cinéma et littéraire italien

Avec l'aimable autorisation de l'auteur

Nous découvrons grâce aux éditions Il foglio un roman intrigant, *Nonostante Bruxelles*, d'Alessandro Bresolin, qui s'est fait connaître pour certains romans et traductions mais surtout pour ses travaux sur Camus, qu'il a su approfondir avec plus d'attention que d'autres – voir son essai *Albert Camus : L'union des différences*, collection « Textes fédéralistes », Lyon, Presse fédéraliste, 2^e édition, préface de Mme Agnès Spiquel, entretien avec Mme Catherine Camus, 320 p., 2023, € 25). Mais Bresolin a également expérimenté l'écriture noire et policière, et certaines atmosphères typiques de ce genre émergent également dans ce roman insolite – en ce sens, la présence d'une note introductive de l'écrivaine de polars bruxelloise Pascale Fonteneau n'est pas un hasard.

Les éléments importants du récit de Bresolin sont au moins trois : le premier, c'est l'environnement « européen », parce que le roman a une dimension « politique » européenne que peu ont su raconter, même parmi les journalistes les plus avisés. Le deuxième est le monde du « vice » du protagoniste, la ludopathie, c'est-à-dire son implication dans des aventures sur Internet, entouré de fanatiques du jeu. Giorgio est l'assistant typique d'un eurodéputé, mais il se lie fortement à la ville qui l'accueille et en vit les contradictions. Bruxelles au temps de l'Union européenne, capitale de l'Union européenne... Et la sienne est une ville, plus nocturne que diurne, qui nous apparaît inédite ou presque.

Le troisième élément d'intérêt est justement celui du « récit urbain ». Bresolin montre Bruxelles non seulement comme siège du Parlement européen mais en tant que ville, dans ses quartiers huppés et dans ceux de l'immigration multiethnique, populaire et vivante, même si là aussi se fait sentir la présence des eurodéputés et de tout ce qui s'en suit. Ce roman pourrait être qualifié « d'ambiance », puisqu'il raconte soigneusement une Bruxelles que nous ne connaissons que par les scandales qui nous concernent de près.



Nonostante Bruxelles est intrigant et se prête à des réflexions pour ainsi dire anthropologiques sur une humanité particulière, numériquement insignifiante mais gérant un pouvoir considérable, et dont les modes de vie apparaissent encore plus aliénants que ceux des politiciens agissant au sein de leurs propres pays. Le lien qui existe entre la politique (l'administration des grands pouvoirs) et la névrose de ceux qui la vivent professionnellement, au premier ou au deuxième ou au troisième niveau, a rarement fait l'objet d'investigations, malgré le fait que nombreux soient ceux qui y ont à faire dans les milieux journalistiques et donc littéraires – vu le lien aujourd'hui plus enraciné que jamais entre journalisme et littérature, succédant à celui entre journalisme et politique.

Hilda Monte, la fédéraliste assassinée

Hilda Monte, *The Unity of Europe*. With an introduction by H.N. Brailsford, edited by Andreas Wilkens, coll. "Federalism", vol. 15, Brussels, Peter Lang, 2023

Robert Belot

Historien et universitaire, chaire Jean Monnet EUOPA à l'Université de Saint-Étienne
Membre du Conseil scientifique de l'UEF France

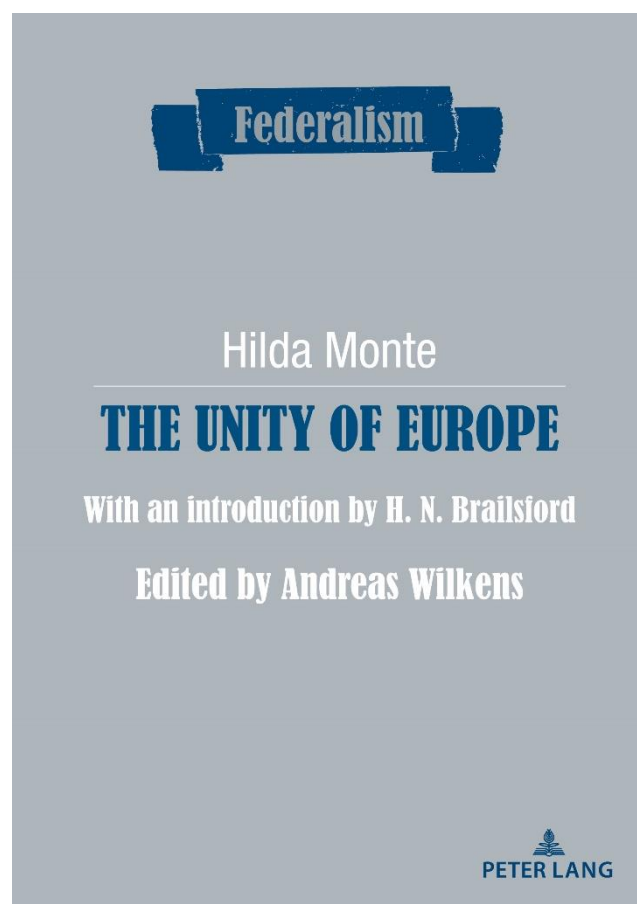
1943. En pleine guerre, paraît à Londres dans la célèbre maison d'édition Victor Gollancz, un livre très important mais oublié aujourd'hui : *The Unity of Europe*. Heureusement, il vient d'être réédité dans la collection « Federalism » des éditions Peter Lang, dirigée par le Centro Studi sul Federalismo (CSF) de Turin, dont l'inspirateur est le professeur Lucio Levi⁴³. J'ai rencontré à Paris l'historien qui est à l'origine de cette résurrection et qui présente excellemment ce livre : le professeur Andreas Wilkens. Il m'a confié qu'il prépare la biographie d'Hilda Monte, une jeune femme dont l'intelligence n'a d'égale que son courage, une promesse qui a été assassinée par les barbares. Car cette figure du fédéralisme est lamentablement méconnue aujourd'hui.

L'auteur de *The Unity of Europe* est une femme hors du commun : Hilda Monte. Une vie brève, intense, tragique. Née en 1914 à Vienne, elle a grandi à Berlin partir de 1915. Le père a des racines, austro-hongroises, la mère des racines prussiennes. Le 17 avril 1945, se trouvant en mission secrète en Suisse pour établir un lien avec la résistance autrichienne, elle est abattue par un garde-frontière près de Feldkirch⁴⁴. Elle allait avoir 31 ans. Hilda Monte était une Résistante à l'ordre nazi. En paroles et en actes. Son engagement n'est pas lié au fait qu'elle soit juive : elle était pacifiste, socialiste et pro-européenne.

Précocité, c'est dès l'âge de 15 ans qu'elle rejoint un groupe de jeunes du ISK (Internationaler Sozialistischer Kampfbund / « Ligue socialiste militante internationale »). C'était la gauche du Parti social-démocrate d'Allemagne. À 18 ans, elle devient journaliste. C'est le décryptage de l'actualité internationale qui l'intéresse. Elle écrit 75 articles, en 1932 et 1933, pour l'éphémère quotidien de l'ISK, *Der Funke* (l'Étincelle). Les sujets les plus divers sont traités : les grèves en France, la crise du marché des matières premières, la politique douanière britannique, les « problèmes du capitalisme au Japon » ou la politique de Mussolini. Témoin de la montée en puissance du nazisme, elle évoque parfois la violence qui s'empare des rues de Berlin. On comprend pourquoi le journal est interdit en février 1933.

⁴³ Hilda Monte, *The Unity of Europe*. With an introduction by H.N. Brailsford, edited by Andreas Wilkens, coll. "Federalism", vol. 15, Brussels, Peter Lang, 2023.

⁴⁴ Hilda Monte est recrutée par l'OSS dans le cadre de l'opération « Faust », un projet secret visant à infiltrer le Reich dans la perspective de la capitulation allemande. Elle suit une formation adéquate en Grande-Bretagne (parachutage, méthodes de codage, etc.). À son arrivée en France (en octobre 1944), elle passe clandestinement en Suisse via la France grâce au Suisse socialiste et antinazi René Bertholet,



Elle se rend à Paris en 1934, puis à Londres au milieu de l'année 1936, afin de poursuivre le combat. Le combat des idées. Son arme : sa machine à écrire. On a besoin d'elle pour la production et la distribution de publications engagées, que son réseau introduit illégalement en Allemagne. C'est à ce moment qu'elle décide de s'appeler « Hilda Monte », afin de ne pas faciliter la tâche aux traqueurs de la Gestapo qui pourraient menacer sa famille. Son nom de naissance est Meisel. Ses parents restent à Berlin jusqu'en 1939.

À Londres, en 1938, elle contracte un mariage blanc avec le caricaturiste et anarchiste John Olday qui a la double nationalité allemande et britannique. Il s'agit de prévenir une éventuelle expulsion du Royaume-Uni. En octobre 1940, elle participe à la création de la station de radio baptisée : « Révolution européenne ». Elle intervient aussi dans le programme en langue allemande de la BBC. Pour alerter l'opinion britannique sur l'évolution dramatique du Reich allemand, elle donne des conférences devant des associations éducatives, l'armée britannique, le Labour-Party. Elle évolue dans la communauté des exilés allemands à Londres. Elle est proche de l'Union des organisations socialistes allemandes en

très proche de l'ISK dont l'épouse est membre ; Hanna Fortmuller est une amie d'Hilda Monte. Celle-ci participera également aux activités des fédéralistes européens en Suisse. L'opération « Faust » n'aboutira pas. En 1945, des représentants de la résistance autrichienne en Suisse lui demandent d'assurer une mission de liaison dans le Vorarlberg. À son retour en Suisse, Hilda Monte est abattue par un garde-frontière, le 17 avril 1945, à la frontière entre l'Autriche et le Liechtenstein.

Grande-Bretagne pour qui le but de la guerre, c'est la création d'une « fédération de tous les pays européens ».

Arrive la guerre, hélas prévisible.

Avec ses amis, depuis Londres, elle appelle à la Résistance contre la domination nazie sur le continent. Elle révèle des informations capitales mais qui ne sont pas connues du grand public. Ainsi, en décembre 1942, dans une émission de la BBC, elle dénonce le génocide organisé des Juifs qui a débuté à l'Est. En 1942, elle diffuse une brochure de combat : *Help Germany to Revolt !* C'est un appel adressé à l'opinion publique britannique pour qu'elle soutienne son gouvernement, le seul en Europe à affronter le Reich. Mais ce livre essaye aussi d'explorer ce que deviendra l'Allemagne après la guerre, ce qui est nouveau. Car les amis de Hilda croient en une transformation démocratique de l'Allemagne après la guerre. C'est la première fois que le sujet est abordé. Et c'est aussi une manière de commencer à réfléchir à une réorganisation à l'échelle européenne.

À Londres, elle publie deux livres en anglais.

Le premier, en 1940 : *How to Conquer Hitler*. Il est co-écrit avec Hellmut von Rauschenplat, un économiste qui a dirigé l'ISK et qui a dû fuir le Reich. L'ouvrage examine les possibilités de mener une guerre économique et de propagande contre l'Allemagne nazie pour l'amener à résipiscence. Vaincre Hitler pour quoi ? Pour préparer, selon elle, l'avènement du « fédéralisme socialiste » en Allemagne et accomplir une « révolution politique et sociale », à savoir : destruction de l'appareil de pouvoir nazi, désarmement, épuration de l'administration, nationalisation des grandes banques, expropriation des « trusts industriels de guerre et des grands propriétaires terriens » et organisation d'élections libres.

Mais Hilda Monte voit plus loin que l'Allemagne. Elle pense que la solution fédéraliste est la condition même pour que la paix soit durable en Europe. Mais faire la paix, c'est faire l'Europe. Et faire l'Europe, cela suppose de s'engager dans la limitation de la souveraineté absolue des États européens et d'imaginer une fédération européenne.

Ce qui est étonnant, c'est qu'au même moment, à Londres, Henri Frenay, le fondateur du mouvement de Résistance Combat, développe le même discours pour convaincre le général de Gaulle, exilé en Angleterre⁴⁵.

C'est précisément son propre « projet européen » qu'Hilda Monte dévoile dans son deuxième livre, paru en octobre 1943. *The Unity of Europe* est un plaidoyer en faveur de la construction d'une Europe unie politiquement et économiquement.

Elle commence sa démonstration par des statistiques. Que ce soit dans le domaine agricole, industriel, commercial, technique ou démographique, elle établit qu'il existe des différences considérables de niveau de vie entre pays européens. Une fracture sépare deux espaces : d'un côté, l'« Inner Europe », l'espace industrialisé (Grande-Bretagne, France, Allemagne, Norvège, Italie, Tchécoslovaquie) ; de

l'autre côté, l'« Outer Europe », une Europe à dominante agricole, pauvre : pays balkaniques, Espagne, Portugal, Finlande. Selon elle, la seule manière de remédier à ce déséquilibre (un chapitre s'intitule : « Restoring the Balance by Creating On Europe ») est de construire un marché commun afin de limiter l'emprise du capitalisme pour introduire la dimension sociale. La « seule réelle solution » au problème européen est la création d'un « socialist commonwealth of Europe ».

Mais ce marché commun ne peut advenir tant que l'Europe n'est pas vraiment l'Europe, c'est-à-dire tant que les pays européens ne se dotent pas d'institutions communes d'où naîtra une Europe politique. Elle parle d'une « communauté de destin européenne » qui doit mettre fin à la coprésence belligène des « deux Europes ». Aucun progrès ne peut être espéré si l'on se contente d'un simple retour au « vieux jeu de la souveraineté ». D'autant que pour elle, la souveraineté est largement une illusion, compte tenu des liens d'interdépendances créés par les échanges économiques.

À noter que faire l'Europe politique et faire la paix, pour Hilda, ce n'est pas nier la réalité des nations. C'est tenter de dépasser



les rivalités nationales. Comment ? En permettant des transferts de compétences des organismes européens communs.

Elle propose la création d'une *Central European Authority*, qui exercerait son action dans un certain nombre de domaines essentiels : économie, relations commerciales, politique financière et d'investissement, transport, sécurité, politique

et rapports sur la Résistance et l'Europe (1942-1953), Lyon, Presse Fédéraliste éditions, 2023, p. 93-110.

⁴⁵ Lettre d'Henri Frenay au général de Gaulle, Londres, 8 novembre 1942. Voir : *Henri Frenay au général de Gaulle. Lettres*

monétaire. Mais, en tant que socialiste, elle tient à y inclure la politique sociale et la régulation du marché du travail. Hilda Monte évoque la possibilité d'introduire une monnaie unique européenne, ou, par défaut, de fixer un taux de change irrévocable entre les différentes monnaies nationales. Pour rapprocher les politiques économiques, elle prévoit que l'autorité centrale soit assistée de deux autres institutions : un *European Investment Board* et une *European Central Reserve Bank*. Pour combler l'inégalité de développement en Europe, elle pense qu'il faudra s'inspirer de la *Tennessee Valley Authority* (TVA), une institution créée en 1933 dans le cadre du *New Deal* par le président Franklin D. Roosevelt afin de soutenir le développement économique de régions sinistrées. Elle souhaite donc la mise en place d'une « planification démocratique ».

Elle n'oublie pas l'éducation et la culture (elle évoque la nécessité de créer des universités internationales). Le développement par étapes d'une citoyenneté européenne pourrait même être envisagé. Toute la question est de savoir comment associer la société civile à cette démarche, sans quoi les institutions démocratiques ne peuvent prospérer. Toute la question est aussi de savoir si les Européens pourront surmonter l'« héritage de haine » qu'Hitler va laisser dans les mémoires. Si les Européens ne doivent pas « oublier » le passé, ils doivent aussi considérer que l'« unité » européenne répond à un intérêt supérieur, et qu'il n'y pas d'alternative. Toute la question est enfin de savoir si les futurs vainqueurs (elle les appelle des « Big Three » : États-Unis/URSS et Grande-Bretagne) n'imposeront pas des sphères d'influence au détriment de « l'unité » de l'Europe ? Vision prémonitoire de la guerre froide.

Hilda Monte fait montre d'une grande lucidité, tout en étant résolument optimiste. Elle sait que « *L'unité européenne [...] ne peut à elle seule résoudre tous les problèmes ; elle constitue toutefois une condition nécessaire à leur solution* ».

Ce qu'elle propose, n'est-ce pas justement ce qui deviendra (en partie) l'Union européenne ? La « Révolution européenne » qu'elle appelait de ses vœux, n'est peut-être pas accomplie, mais elle a été bien engagée.

Comme le remarque justement Andreas Wilkens, « rares sont les femmes qui réussissent à publier, dans les conditions particulières de la guerre, un livre de 200 pages contenant un projet politique, qui plus est avec un tirage important d'environ 15 000 exemplaires ». Ajoutons que la publication se fait uniquement en son nom personnel, sans aucune référence à un parti ou à une autre institution ou groupe.

Idealiste et visionnaire, mais aussi réaliste et courageuse, telle était Hilda Monte. Cette femme au destin tragique mérite une place de choix dans la mémoire collective européenne. C'est justement à quoi s'emploie l'historien Andreas Wilkens avec empathie et compétence ; il prépare la biographie qui manquait à l'histoire du fédéralisme européen et à l'histoire des femmes engagées dans ce combat.

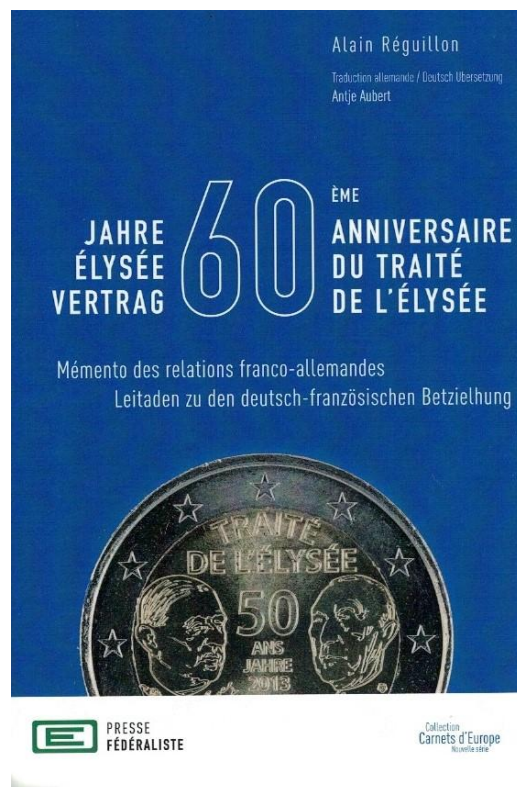
Il ne faut jamais oublier que le projet européen a été initié par des Européennes et des Européens engagés dans la lutte contre l'Europe du pire, celle du nazi-fascisme.

Alain Réguillon, 60^{ème} anniversaire du Traité de l'Élysée

Jean-François Richard

Alain Réguillon, 60^{ème} anniversaire du Traité de l'Élysée ; *Mémento des relations franco-allemandes*
Collection « Carnets d'Europe » (nouvelle série), Lyon,
Presse fédéraliste 2023, 146 p., 15€

Ce petit opusculé bilingue franco-allemand est un véritable



vadémécum de l'histoire des relations entre la France et l'Allemagne après la Seconde Guerre mondiale. Il fait du Traité de l'Élysée, dont on vient de célébrer le sixantième anniversaire, une étape décisive dans la réconciliation qui permet d'avancer vers la construction européenne mais pas son point de départ qui remonte aux heures de l'immédiate après-guerre.

Dans ce résumé de ses conférences consacrées à cet anniversaire, Alain Réguillon a choisi de mettre l'accent sur les étapes successives qui ont été marquées par les relations particulières entre les dirigeants des deux pays, souvent de tendances politiques différentes mais qui sont cependant arrivés à avancer. Il ne cache pas les aléas qui ont ponctué et continuent de ponctuer au fil des années la poursuite des relations bilatérales.

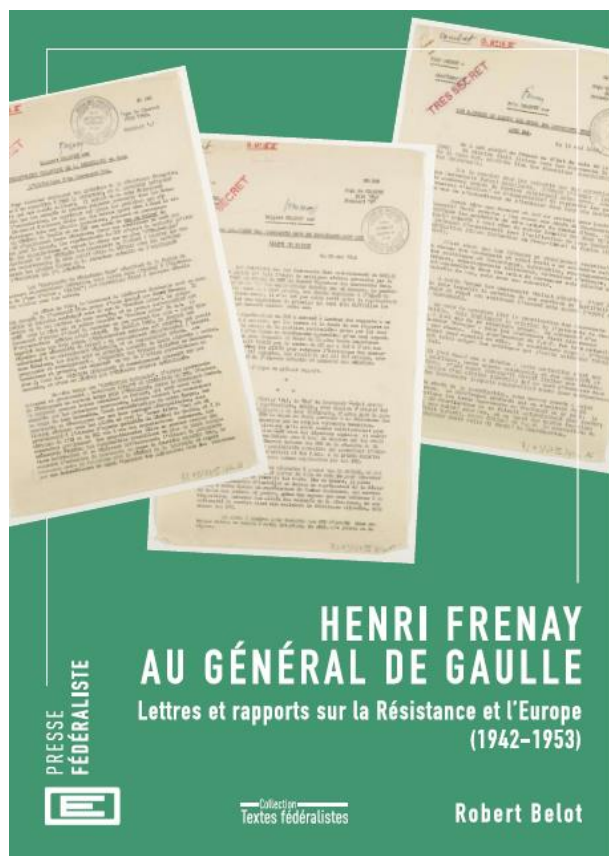
Et surtout, il n'oublie pas que les intérêts nationaux des deux côtés du Rhin ont nui à l'accélération de la construction européenne.

La deuxième partie de ce mémento, sous forme d'abécédaire, permet de faire le tour des personnalités et des étapes qui ont marqué ces 80 ans d'histoire.

Un excellent document publié dans la nouvelle série de la collection Carnets d'Europe, pour la jeune génération qui s'intéresse au futur de l'Europe.

Robert Belot, *Henri Frenay au Général de Gaulle, Lettres et rapports sur la Résistance et l'Europe (1942-1953)*

Robert Belot



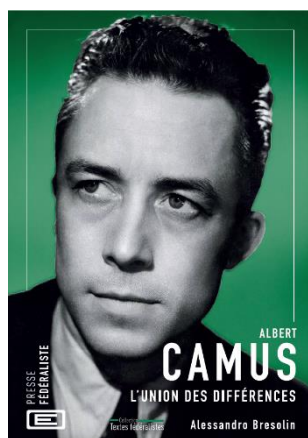
Henri Frenay n'a pas été un théoricien du fédéralisme européen. Chez lui, l'engagement européen serait plutôt un point d'arrivée après le combat qu'il a mené contre l'Allemagne nazie et sa politique d'hégémonisation sur l'Europe. Avant-guerre, aux côtés de la féministe Bertie Albrecht pour accueillir les victimes du nazi-fascisme et au Centre d'études germaniques de Strasbourg pour étudier le phénomène nazi. Pendant la guerre, en créant le plus important mouvement de Résistance et en essayant de fédérer la Résistance intérieure.

Mais le fédéralisme est aussi un point de départ après la chute de Hitler et de Mussolini et la fin piteuse du régime de Vichy et d'une certaine France. C'est en tant que figure héroïque du patriotisme et de l'antinazisme qu'il s'engage dans le deuxième grand combat de sa vie : l'union de l'Europe. Il devient président de l'Union européenne des fédéralistes et il sera l'une des voix les plus ardentes des partisans de la Communauté européenne de défense.

C'est ce lien organique entre la Résistance et le fédéralisme que ces lettres, notes et rapports au général de Gaulle nous permettent de découvrir. C'est aussi l'occasion de mesurer l'estime que Frenay portait au fondateur de la France libre, au nom d'un combat commun pour la liberté de la France, même si leurs visions de l'Europe étaient différentes.

Collection Texte fédéraliste, 20 € ; 256 p.

Nouvelle édition : *Albert Camus, l'Union des différences*, d'Alessandro Bresolin



En 2017 Presse fédéraliste avait remercié les Edizioni Spartaco SRL d'avoir autorisé la réalisation d'une première édition française, de l'édition italienne.

Mais, au fur et à mesure que nous recevions la traduction de son ouvrage par Alessandro Bresolin, nous lui avons demandé de réintégrer de nombreux passages retirés de l'édition initiale, mais surtout de compléter ses recherches en vue de développer certains thèmes concernant plus spécifiquement l'engagement fédéraliste d'Albert Camus ; en particulier sur le fédéralisme européen et la citoyenneté mondiale.

Notre première édition n'était donc pas une simple traduction de l'édition italienne mais bien un nouveau volume augmenté d'un tiers par et avec l'auteur, sur nos demandes.

La traduction, œuvre d'Alessandro, revue et mise au point avec Mrs Jean-Louis Meunier et Jean-Francis Billon en 2017 a cette fois été relue et corrigée par Mme Marie-Ange Bessou.

Nous la remercions, de même que Mme Catherine Camus d'avoir autorisé des citations de l'œuvre de son père et d'avoir accordé à l'auteur un entretien enrichi, par rapport à l'édition italienne, d'une question sur Georges Brassens, ainsi que Mme Agnès Spiquel auteure de la préface commune à nos deux éditions.

Cette nouvelle édition, porte un titre plus concis sur une nouvelle jaquette, est enrichie d'une indexation des noms et de quelques notes additionnelles signalant des ouvrages parus depuis 2017 et intéressants pour le sujet même de notre ouvrage ; certains chez Presse fédéraliste et deux autres de Mr Michel Auvray aux éditions Imago, de Mme Agnès Spiquel et Mr Christian Phéline aux éditions Gallimard.



Presse fédéraliste

Une Europe Unie dans un monde uni

Revue trimestrielle de débat et de culture fédéraliste

Créée en 1973, *Pour le fédéralisme - Fédéchoses* est la seule revue sur le fédéralisme militant publiée en langue française.

Fédéchoses, a été dans les premières années après sa fondation en 1973, un bulletin d'information avec l'objectif de mener à l'unification des divers groupes de jeunes fédéralistes de l'hexagone dans la Jeunesse européenne fédéraliste (JEF France, [re]fondée au Congrès de Lyon de 1975). Il s'est transformé peu après en une revue de réflexion et de dialogue entre militants fédéralistes, intéressés par le fédéralisme, plus spécifiquement institutionnel (interne, européen et mondial). Depuis nous n'avons jamais changé de ligne éditoriale.

S'abonner à *Fédéchoses* et adhérer à Presse fédéraliste

Nom et prénoms

Adresse

Mail

Normal € 30 - Militant € 60 - le numéro € 5

Chèque ou virement à l'ordre de **PRESSE FÉDÉRALISTE**

Banque	Guichet	N° Compte	Clé	Devise
10278	07334	00020810601	69	€
IBAN		BIC	Domiciliation	
FR 76 10278073340002081060169		CMCI FR 2A	CCM LYON FRÈRES LUMIÈRE	

ou paiement sécurisé sur www.pressefederaliste.eu

Maison des Européens – 346 Rue Garibaldi – 69007 - Lyon - France – www.pressefederaliste.eu

Pour le fédéralisme – Fédéchoses

Directeur de la publication : Jean-François Richard - **Rédacteur en chef :** Jean-François Billion

Comité de rédaction : Adeline Mourais Afonso - Bernard Barthalay - Florent Banfi - Ulrich Bohner - Bruno Boissière - Théo Boucart - Maurice Braud - Didier Colmont - Domenec Devesa - Chloé Fabre - Sandra Fernandes - Dafni Gogou - Ivana Graziani - Michel Herland - Valéry-Xavier Lentz - Marion Larché - Lucio Levi - Alexandre Marin - Catherine Montfort - Hervé Moritz - Silvia Romano

Édition et mise en page : Chloé Fabre - **Attachée de presse :** Sandra Fernandes

Responsable site www.pressefederaliste.eu : Valéry-Xavier Lentz